

# RAPPORT ANNUEL 2015

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



## Sommaire

Avant-propos.....	5
A. Synthèse introductive.....	6
1. Présentation du service.....	6
2. Les évènements marquants de l'année 2015 .....	6
2.1. Organiser – planifier – suivre .....	6
2.2. Informer.....	7
2.3. Collecter.....	9
2.4. Traiter .....	10
2.5. Marchés – conventions .....	11
2.6. Redevance spéciale .....	13
2.7. Etudes.....	14
B. Indicateurs techniques .....	15
1. Territoire et organisation .....	15
1.1. Présentation du territoire .....	15
1.2. L'organisation.....	18
2. Collecte.....	20
2.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés .....	20
2.2. Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public.....	34
3. Traitement des déchets.....	36
3.1. Transfert .....	36
3.2. Les Ordures Ménagères résiduelles .....	38
3.3. Les déchets issus de la collecte sélective .....	39
4. Schémas synthétiques de la collecte et du traitement à CAP Atlantique .....	49
Indicateurs financiers .....	55
1. Modalités d'exploitation .....	55
2. Compte de résultat de la compétence déchets .....	56
3. Analyse des différents postes financiers.....	57
3.1. Charges .....	57
3.2. Recettes.....	58
4. Ratios.....	58
4.1. Coût à la tonne .....	58
4.2. Coût au foyer fiscal.....	59
5. Redevances spéciales .....	60

Perspectives 2016.....	61
1. Etudes.....	61
2. Développement et mise en œuvre de services à l'utilisateur .....	61
3. Renouvellements des marchés de prestation de service, travaux et acquisition.....	61
4. Travaux.....	62
Annexes .....	63
1. Lexique .....	63
2. Cartes.....	65
2.1. Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Basse saison – année 2015	65
2.2. Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Haute saison – année 2015	66
2.3. Modalités et fréquence de collecte des encombrants – année 2015.....	67
2.4. Répartitions des bornes d'apport volontaire (OM, EL, JM, verre) par commune sur le territoire – année 2015 .....	68
2.5. Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l'habitant par commune – Année 2015.....	69
2.6. Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l'habitant par commune – Année 2015 .....	70
2.7. Filière des OM – Année 2015 .....	71
2.8. Filières des encombrants et tout-venant – Année 2015.....	72
2.9. Filières des emballages légers – Année 2015.....	73
2.10. Filières des journaux-magazines – Année 2015 .....	74
3. Tonnages .....	75
3.1. Ordures ménagères résiduelles.....	75
3.2. Collecte sélective.....	76

## ☉ Figures

Figure 1: Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets sur CAP Atlantique .....	6
Figure 2 : animations lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets .....	7
Figure 3 : Visite du centre de tri de Vannes (56) .....	8
Figure 4 : Tri des déchets du marché du Croisic.....	9
Figure 5: PAV angle des avenues VERDIER et DURUY à La Baule.....	9
Figure 6 : Création du casier 4 sur l'ISDND de Kéraline.....	10
Figure 7 : Algues vertes .....	11
Figure 8 : Evolution des tonnages globaux de déchets entre 2010 et 2015 .....	21
Figure 9 : Ratio des déchets collectés en 2015 (kg/hab./an, population INSEE 2012) .....	22
Figure 10 : Evolution des tonnages d'OMr entre 2010 et 2015 .....	23
Figure 11 : Evolution mensuelle du tonnage d'OMr en 2015 .....	23
Figure 12 : Evolution des tonnages de la collecte sélective entre 2010 et 2015 .....	25
Figure 13 : Répartition des tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte et le flux entre 2010 et 2015.....	26
Figure 14 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par flux et par site .....	29
Figure 15 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par type de valorisation .....	30
Figure 16 : Evolution de la fréquentation en déchèterie entre 2010 et 2015 .....	30
Figure 17 : Evolution des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte entre 2010 et 2015 ...	31
Figure 18 : Evolution des tonnages de DV collectés en porte-à-porte entre 2010 et 2015.....	32
Figure 19 : Evolution mensuelle du tonnage de DV en porte-à-porte en 2015 .....	32
Figure 20 : Evolution en kg de la quantité de DASRI collectée entre 2010 et 2015.....	33
Figure 21 : Calendrier de déploiement de la Redevance Spéciale déchets .....	34
Figure 22 : Installation de transfert de déchets de Villejames à Guérande .....	36
Figure 23 : Evolution des tonnages CAP Atlantique transférés par flux entre 2010 et 2015.....	37
Figure 24 : Devenir et répartition des OMr après collecte.....	38
Figure 25 : Devenir des JM après collecte.....	39
Figure 26 : Devenir des EL après collecte .....	40
Figure 27 : Devenir du verre après collecte .....	41
Figure 28 : Evolution mensuelle du taux de refus des recyclables en 2015.....	41
Figure 29 : Composition moyenne des déchets entrants de CAP Atlantique sur le centre de tri en 2015 .....	42
Figure 30 : Devenir du TV après collecte.....	43
Figure 31 : Evolution des tonnages de DV collectés selon le site entre 2009 et 2015.....	45
Figure 32 : Comparatif entre la pluviométrie et le tonnage de DV collectés entre 2010 et 2015 .....	45
Figure 34 : Plateforme de compostage de Livery.....	46
Figure 33 : Plateforme de compostage de La Baule.....	46
Figure 35 : Répartition des apports de DV par origine en 2015.....	47
Figure 36 : Synthèse de la collecte et du traitement des OMR.....	49
Figure 37 : Synthèse de la collecte et du traitement des EL en tonnes .....	50
Figure 38 : Synthèse de la collecte et du traitement des papiers .....	51
Figure 39 : Synthèse de la collecte et du traitement du verre.....	52
Figure 40: Synthèse de la collecte et du traitement des Déchets Verts .....	53
Figure 41 : Synthèse de la collecte et du traitement du tout-venant .....	54

Figure 42 : Répartition des coûts par poste d'activité.....	57
Figure 43 : Répartition des charges par flux collecté .....	57
Figure 44 : Répartition des recettes .....	58
Figure 45 : Répartition des charges en €/tonne et taux de couverture.....	59
Figure 46 : Répartition du coût TTC par foyer fiscal.....	59
Figure 47 : Répartition des facturations aux usagers.....	60

## ☉ Tableaux

Tableau 1 : Population du territoire de CAP Atlantique.....	16
Tableau 2 : Synthèse de la gestion des déchets sur CAP Atlantique.....	19
Tableau 3 : Evolution des tonnages entre 2010 et 2015.....	21
Tableau 4 : Comparaison du ratio de collecte des OMr par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : départementaux, régionaux et nationaux .....	24
Tableau 5 : Tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte en 2014 et 2015.....	25
Tableau 6 : Comparaison de collecte des EL + JM par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux.....	26
Tableau 7 : Comparaison du ratio de collecte du verre par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux.....	27
Tableau 8 : Horaires et coordonnées des déchèteries.....	27
Tableau 9 : Tonnage collecté en déchèteries par type de flux en 2014 et 2015 .....	28
Tableau 10 : Tonnages de DV collectés sur la plateforme de Livery hors particuliers et déchèteries en 2014 et 2015.....	36
Tableau 11 : Synthèse des tonnages transférés par flux en 2015.....	37
Tableau 12 : Tonnages d'apports extérieurs transférés en 2010,2014 et 2015 .....	38
Tableau 13 : Tonnages d'OMr évacués par site de traitement .....	39
Tableau 14 : Exutoires des emballages légers en fonction du matériau considéré .....	40
Tableau 15 : Exutoires des déchets collectés en déchèteries selon le matériau considéré .....	42
Tableau 16 : Evolution des tonnages de TV enfouis entre 2010 et 2015.....	44
Tableau 17 : Tonnage de DV collectés par site en 2014 et 2015 .....	44
Tableau 18: Devenir des DV après traitement selon le site entre 2010 et 2015 .....	46
Tableau 19 : Origine des apports de DV entre 2010 et 2015 .....	47
Tableau 20 : Comparaison des ratios €/t par rapport au référentiel national.....	58

## ☉ Cartes

Carte 1 : Territoire de CAP Atlantique.....	15
Carte 2 : Localisation des installations de la compétence Déchets.....	18

## Avant-propos

Le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de CAP Atlantique a été élaboré en vertu des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 septembre de chaque année.

Ce rapport se veut un rapport de synthèse, il aborde aussi bien les aspects techniques que financiers de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de CAP Atlantique pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

# A. Synthèse introductive

## 1. Présentation du service

La collecte et le traitement des déchets sur le territoire de CAP Atlantique sont organisés de la façon suivante :



Figure 1: Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets sur CAP Atlantique

## 2. Les événements marquants de l'année 2015

### 2.1. Organiser – planifier – suivre

#### 2.1.1. TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

La compétence « collecte et élimination des déchets » est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour laquelle un taux unique a été délibéré pour l'année 2015 à 7,85%.

## 2.2. Informer

### 2.2.1. Animations et manifestations

#### a- Lauréat Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Au titre de la compétence « Valorisation et Traitement des Déchets », CAP Atlantique est engagée dans une politique ambitieuse de gestion des déchets depuis 2003.

Dans ce cadre, un appel à projets « Territoire zéro déchet - zéro gaspillage » a été lancé par l'Ademe à l'été 2015 dont CAP Atlantique a été retenu lauréat à l'automne parmi 95 autres collectivités.

Dans cette démarche, le « zéro déchet zéro gaspillage » est un idéal à atteindre : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui n'ont pu être évités – recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination, et s'engager dans des démarches d'économie circulaire.

Ce projet est un projet de territoire impliquant l'ensemble des parties prenantes (citoyens, acteurs publics, acteurs économiques, associations, communes adhérentes...) du territoire dans une démarche itérative de recherche de solutions.

#### b- Semaine Européenne de Réduction des Déchets

La semaine européenne de réduction des déchets (SERD) programmée du 21 au 29 novembre 2015 permet de sensibiliser les populations à l'importance de la réduction des déchets. CAP Atlantique a décidé d'y participer en réalisant deux actions de sensibilisation :

- La visite de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Kéraline située à Herbignac (44),
- La tenue d'un stand dans 3 supermarchés du territoire sur le thème « éco-consommation » (suremballages) avec la présentation de deux chariots (mini/maxi déchets), afin de sensibiliser les usagers.

Cette manifestation a permis de sensibiliser plus de 800 personnes (visites et présences au stand).



Figure 2 : animations lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

### c- Distribution de compost

Le 5 avril 2015, une distribution de compost a été organisée sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin et Kéraline, 300 personnes se sont déplacées.

### d- Animations auprès des scolaires

Au total en 2015, 631 élèves ont été sensibilisés sur le thème des déchets et du tri.

- 7 classes d'écoles primaires soit 354 élèves,
- 3 établissements de collèges soit 277 élèves.

### d- Visite du centre de tri de Vannes

Au total en 2015, 519 élèves ont été sensibilisés au tri des déchets via la visite du centre de tri des Emballages Légers exploité par l'entreprise SITA (groupe Suez).

Ces visites se réalisent en deux parties intégrant la présentation de la collectivité et l'intérêt du tri et du recyclage, la seconde partie est animée par un agent du centre de tri pour la visite. Ces visites s'organisent sur la base du volontariat, CAP Atlantique prenant à sa charge le transport.



Figure 3 : Visite du centre de tri de Vannes (56)

### e- Refus de collecte

Au cours de l'année 2015, 596 refus de collecte (erreur de tri dans les déchets ménagers et dans la collecte sélective) ont été constatés et 185 personnes ont été rencontrées suite à un refus de collecte et ont, ainsi pu, être sensibilisées. Ces refus sont pour la plupart dus à la présence de verre dans les ordures ménagères.

### f- Autres formations

Sensibilisation de personnes âgées soit 20 personnes et sensibilisation du personnel d'Accès Réagis soit 30 personnes.

**Toutes les animations ont permis de sensibiliser plus de 2 000 personnes en 2015.**

### 2.2.2. Supports de communication

L'effort de communication s'est également concrétisé par le renouvellement ou la création de supports de communication :

- Mise à jour du guide déchets « Nos déchets Mode d'emploi »
- Renouvellement des panneaux DEEE et d'entrée des 9 déchèteries, ainsi que du panneau d'entrée de la plateforme de déchets verts de Livery,
- Création de panneaux et bâches d'information pour la collecte des coquillages

## 2.3. Collecter

### 2.3.1. Porte à porte

Après le succès de la mise en place du tri sur les marchés de La Baule, de Mesquer et de Pénestin, l'expérience a été réitérée sur les communes du Croisic et de Saint-Molf avec une mise en place du tri pour la saison 2015 en suivant les 4 axes suivants :

- Axe 1 : Une mise en œuvre partenariale entre la ville et les commerçants
- Axe 2 : La recherche d'une réduction des déchets et de leur valorisation
- Axe 3 : Des équipements adaptés aux contraintes du site
- Axe 4 : Présence/concertation/communication

Les matériaux valorisables (cartons, caquettes) sont extraient pour être réutilisés ou recyclés.



Figure 4 : Tri des déchets du marché du Croisic

### 2.3.2. Apport volontaire

En 2015, CAP Atlantique a concrétisé une étude d'optimisation des PAV présents sur le territoire. Cette étude a permis l'installation de 23 PAV cartons et de mieux répartir les PAV correspondants aux autres flux (OM, EL, JM et Verre).

En parallèle, des travaux d'enfouissement de PAV ont été réalisés :

- A La Baule :
  - o Avenue Pierre LOTI : verre,
  - o Angles des Avenues VERDIER et DURUY : Verre, papier et emballages légers,



Figure 5: PAV angle des avenues VERDIER et DURUY à La Baule

- La Turballe : Rue de la Poissonnerie : Verre et carton,
- Le Pouliguen : Rue du Maréchal FOCH : Verre, papier, emballages légers et carton.

### 2.3.3. Déchèterie

Par délibération en date du 9 Juillet 2015, Cap Atlantique a décidé d'initier l'étude d'un schéma directeur des déchèteries en vue de l'optimisation technico-économique du réseau des déchèteries et d'une mise en œuvre à compter de 2017.

La réalisation de cette étude a été confiée au bureau d'étude EGIS. Dans le cadre de cette mission il lui a été demandé d'établir des propositions quant à la politique de la collectivité en terme d'équipements de type « déchèterie ». La réhabilitation de l'ensemble du parc doit permettre de tendre vers un service encore plus équitable entre les communes et une optimisation des prestations pour les usagers.

## 2.4. Traiter

### 2.4.1. Enfouir

#### Cadre réglementaire

En juin 2014, une demande d'autorisation d'exploiter pour la modification de la zone d'exploitation de l'ISDND a été déposée en préfecture de Loire-Atlantique. Dans le contenu de cette demande, une régularisation administrative est sollicitée pour enfouir 8 500 tonnes/an accompagnée d'une durée d'exploitation prolongée jusqu'en 2023.

Le 6 janvier 2015, un avis favorable est rendu par l'Autorité Environnementale suivi d'une enquête publique du 12/02/15 au 16/03/15. Un avis favorable est ensuite rendu par le CODERST le 17 septembre 2015.

Ainsi, le 9 octobre 2015, un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation est notifié. De plus, le 8 octobre 2015, un second arrêté préfectoral est signé fixant ainsi les servitudes d'utilité publique dans un rayon de 200 m autour du site.

#### Travaux

Les travaux de construction du casier n°4 ont démarré le 28 mai 2015 pour une mise en service de la première alvéole 4.1 en décembre 2015.

En parallèle, divers aménagements sont réalisés sur site tels que la mise en place d'une zone de lavage des engins, l'aménagement d'une zone de stockage des fournitures (bacs, PAV), l'aménagement d'une plateforme de traitement physico-chimique des lixiviats...



Figure 6 : Création du casier 4 sur l'ISDND de Kéraline

### **Diagnostic biogaz**

Début 2015, un diagnostic sur les émissions de biogaz est réalisé par le bureau d'études ANTEA. Celui-ci révèle au mois de mai un manque de terre végétal sur le nord du casier n°2 ainsi qu'un réseau général insuffisamment déployé pour capter le biogaz émis.

A l'issue de ces conclusions, il a été procédé à la location d'une torchère plus adaptée aux besoins du site. De plus, des travaux de dégazage par la mise en place de 10 puits et une extension du réseau de collecte sur les casiers 1 et 3 sont programmés au printemps 2016.

#### **2.4.2. Algues vertes**

Le plan d'actions de gestion des algues vertes délibéré le 3 mai 2012 a été reconduit. En 2015, un appel d'offre ouvert a été passé pour 2 lots :

- Lot 1 : épandage en frais comprenant l'élaboration du plan d'épandage sur terres agricoles,
- Lot 2 : chargement et transport vers des unités de compostage autorisées extérieures au territoire.

Ces lots ont été remportés par TERRALYS S.A., pour un montant estimé à 574 000 €HT sur 3 ans



Figure 7 : Algues vertes

En 2015, trois plans d'épandages des algues vertes sont répertoriés (Piriac-sur-Mer, Pénestin et Livery) pour une valorisation chez dix agriculteurs du territoire regroupant les communes d'Assérac, Herbignac, La Baule, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf.

Le premier plan d'épandage situé sur le secteur de Livery, s'étend sur 344,52 Ha (soit 3 exploitations) et dimensionné pour accueillir 2 600 tonnes d'algues.

Le second plan d'épandage situé sur le secteur de Pénestin, s'étend sur 285,32 Ha (soit 3 exploitations) et dimensionné pour accueillir 2 300 tonnes d'algues.

Le dernier plan d'épandage situé sur le secteur de Piriac-sur-Mer, s'étend 332,69 Ha (soit 4 exploitations) et dimensionné pour accueillir 2 600 tonnes d'algues.

En 2015, 4 634 tonnes d'algues ont été épandues directement en agriculture sur 43 parcelles soit une surface de 173 Ha.

Ces plans d'épandage font l'objet d'un suivi et d'un bilan annuel transmis en Sous-Préfecture.

#### **2.4.3. Déchets exceptionnels**

De juin à octobre 2015, la station de transfert de Guérande a accueilli une partie des déchets (2 000 tonnes de collecte sélective) de la CARENE suite à un incendie survenu sur la station de transfert de la société Véolia à Trignac.

### **2.5. Marchés – conventions**

#### **2.5.1. Renouvellement de marchés de Fournitures et de Services**

- AOO 14025 : Collecte des PAV (OM, EL, JM, verre, carton) sur les communes de Batz-sur-Mer, Guérande, La Baule, Le Croisic, Le Pouliguen, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Saint-Molf. Le marché est conclu avec la société Grandjouan SACO pour une durée initiale de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015. Il est reconductible deux fois un an. Le montant total du marché est de 3 092 744,50 € HT.

- AOO 14036 : Fourniture de conteneurs enterrés. Le marché est conclu avec la société ASTECH pour une durée de quatre ans à compter du 9 février 2015 et un montant minimum de 200 000 € HT.
- AOO 15001 : Chargement, transport et valorisation des algues vertes échouées sur le littoral de CAP Atlantique (2 lots). Le marché contenant les deux lots a été conclu avec TERRALYS pour une durée de trois ans à compter du 9 avril 2015. Les deux lots sont estimés à 574 000 € HT.
- AOO 15003 : Collecte en porte-à-porte des déchets (OM, EL, JM) sur les communes du Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Saint-Molf. Le marché est conclu avec la société Véolia – SAS Grandjouan pour une durée initiale de 61 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est reconductible deux fois un an. Le montant total du marché est de 12 253 352,63 € HT.
- AOO 15022 : Traitement des ordures ménagères et assimilées non valorisables. Le marché est conclu avec le groupe SUEZ Environnement. La nouvelle installation de traitement retenue est l'usine de Traitement Mécano Biologique situé à Gueltas (56). La durée initiale du marché est de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, reconductible une fois deux ans. Le montant total du marché est de 11 583 000 € HT.
- AOO 15023 : Exploitation de la station de transfert des déchets de Guérande. Le marché est conclu avec le groupe SUEZ Environnement pour une durée initiale de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est reconductible une fois deux ans. Le montant total du marché est de 1 743 179,76 € HT.
- AOO 15041 : Transport des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Le marché est conclu avec la société MALHERBE pour une durée initiale de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est reconductible une fois deux ans. Le montant total du marché est de 1 897 380 € HT.
- MPA 15007 : fourniture de composteurs. Le marché est conclu avec la société QUADRIA pour une durée de 3 ans à compter du 20 avril 2015 et un montant maximum de 200 000 € HT.
- MPA 15008 : Traitement des lixiviats de l'ISDND de Kéraline. Le marché est conclu avec la société OVIVE et son co-traitant MOBIPUR pour une durée initiale d'un an à compter du 4 mai 2015. Il est reconductible 7 mois. Le montant total du marché est de 48 606 € HT.
- MPA 15043 : Surveillance des déchèteries de de Piriac-sur-Mer, Kéraline, Pénestin et Pompas. Le marché est conclu avec la société AGPS pour une durée initiale de trois ans à compter du 25 octobre 2015. Il est reconductible deux fois un an. Le montant total du marché est de 153 017 € HT.
- Accord-cadre multi-attributaires 15030 : Travaux d'implantation de conteneurs enterrés de collecte des déchets ménagers. Le marché a été conclu avec les sociétés SBTP, CHARIER TP et JOUANO TP pour une durée initiale de un an à compter du 29 octobre 2015. Il est reconductible quatre fois un an. Le seuil maximum du marché est de 200 000 € HT par an.

### 2.5.2. Conventions

- Contrat de reprise de collecte sélective « papiers recyclables des ménages » par la société OFEC SAS- Cellulose de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de six ans.

## 2.6. Redevance spéciale

Les établissements privés et publics, utilisateurs du service public d'élimination des déchets et produisant une quantité de déchets supérieure à celle d'un ménage, sont concernés, tels que :

- les entreprises artisanales, industrielles, commerciales et de services...
- les administrations, lycées, collèges, cantines,...
- les professions libérales
- les associations...

Sur le territoire de CAP Atlantique, la redevance spéciale s'est déployée selon la méthodologie du schéma ci-dessous.



En 2015, le déploiement de la Redevance Spéciale concerne l'hôtellerie de plein air avec la rencontre des 70 campings du territoire et l'harmonisation des modalités de la tarification.

Ainsi en ce qui concerne la collecte des ordures ménagères résiduelles, celle-ci s'organise différemment en fonction des périodes de l'année soit :

- En haute saison (du 15/06 au 15/09) et pour des raisons de sujétions techniques particulières, le service public se met en retrait. Il est demandé aux gestionnaires des campings de faire appel à un prestataire privé
- Le reste de l'année (du 16/09 au 14/06) deux choix sont possibles : soit via un prestataire privé, soit l'utilisation du service public de collecte de CAP Atlantique.

Quant à la collecte sélective (verre, emballages légers, journaux-magazines), elle reste proposée par le service public de CAP Atlantique sur toute l'année, à raison de 80€/an/flux. Ce coût comprend la mise en place de contenants (bacs ou PAV) ainsi que la collecte.

En termes de communication, des supports relatifs au tri des déchets (guides déchets, panneaux signalétiques, sacs cabas de pré-collecte pour les mobil-homes...) ont été fournis.

Ainsi sur l'année 2015, les 70 campings du territoire ont été rencontrés. Durant ces rendez-vous, des agents de déploiement ont muni leurs bacs d'OMr d'une puce comptabilisant le nombre de levées dans l'année afin de pouvoir émettre une facture à échéance de la fin de l'année 2015.

## 2.7. Etudes

- Appel à Projet (AAP) Recyclerie : finalisation et publication de l'AAP de juin à septembre 2015. L'audition des candidats a été réalisée en novembre 2015. L'étude se poursuit avec le porteur de projet retenu
- Initiation de deux études de territorialité avec le Syndicat Mixte Centre-Nord Atlantique (SMCNA) et Nantes Métropole pour la faisabilité d'un centre de tri intégrant les extensions de consignes de tri
- Démarrage de l'étude portant sur le schéma directeur des équipements des déchèteries de CAP Atlantique
- Travail en commission GSU sur l'élaboration des pistes d'actions dans le cadre de l'appel à projet Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage (TZDZG)

## B. Indicateurs techniques

### 1. Territoire et organisation

#### 1.1. Présentation du territoire

##### 1.1.1. Périmètre d'intervention

CAP Atlantique, Communauté d'Agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique regroupe 15 communes et possède la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1er janvier 2003. Marquée par une forte variation saisonnière, la population peut être multipliée par trois localement.



Carte 1 : Territoire de CAP Atlantique

### 1.1.2. Population

CAP Atlantique compte une population totale en 2012 de 72 217 habitants (source Insee Population de référence au 1er janvier 2015) et DGF 2014 de 109 564 habitants (source Ministère de l'Intérieur). Le territoire est très varié en densité de population et en affluence touristique. La densité moyenne est de **187 hab/km<sup>2</sup>** (INSEE 20012) soit un habitat dit semi rural à dominance très touristique. En effet, le territoire possède un fort habitat secondaire (49%) et collectif (32%).

	Population municipale INSEE 2012 (applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2015)	Evolution annuelle 2007/2012 (INSEE)	Population DGF 2014
Assérac	1 797	+ 0,6%	2 442
Batz-sur-Mer	3 008	- 0,9%	5 459
Camoël	967	+ 3,1%	1 305
Férel	3 109	+ 3,1%	3 454
Guérande	15 858	+ 0,5%	17 628
Herbignac	6 307	+ 3,6%	6 680
La Baule-Escoublac	15 456	- 1,5%	28 906
La Turballe	4 521	+ 0,8%	7 480
Le Croisic	4 036	- 0,3%	7 214
Le Pouliguen	4 647	- 1,5%	8 440
Mesquer	1 816	+ 0,9%	3 720
Pénestin	1 790	+ 0,2%	4 311
Piriac-sur-Mer	2 178	- 0,9%	4 751
Saint-Lyphard	4 482	+ 1,3%	4 799
Saint-Molf	2 452	+ 2,7%	2 687
<b>CAP Atlantique</b>	<b>72 217</b>	<b>+ 0,2%</b>	<b>109 564</b>

Tableau 1 : Population du territoire de CAP Atlantique

La population DGF correspond à la population totale INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage. Cette population permet notamment de prendre en compte **l'impact de l'augmentation de la population durant la saison** lors de la comparaison de ratios de collecte par habitant du territoire avec les valeurs de référence.

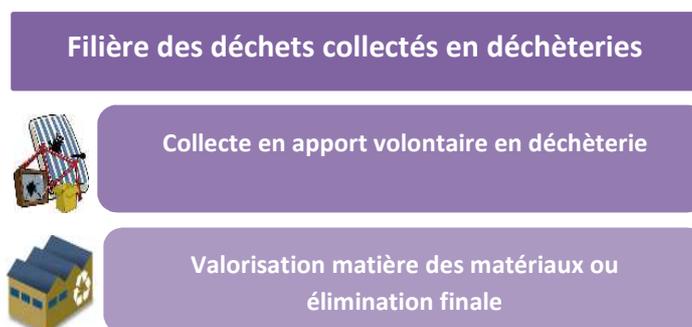
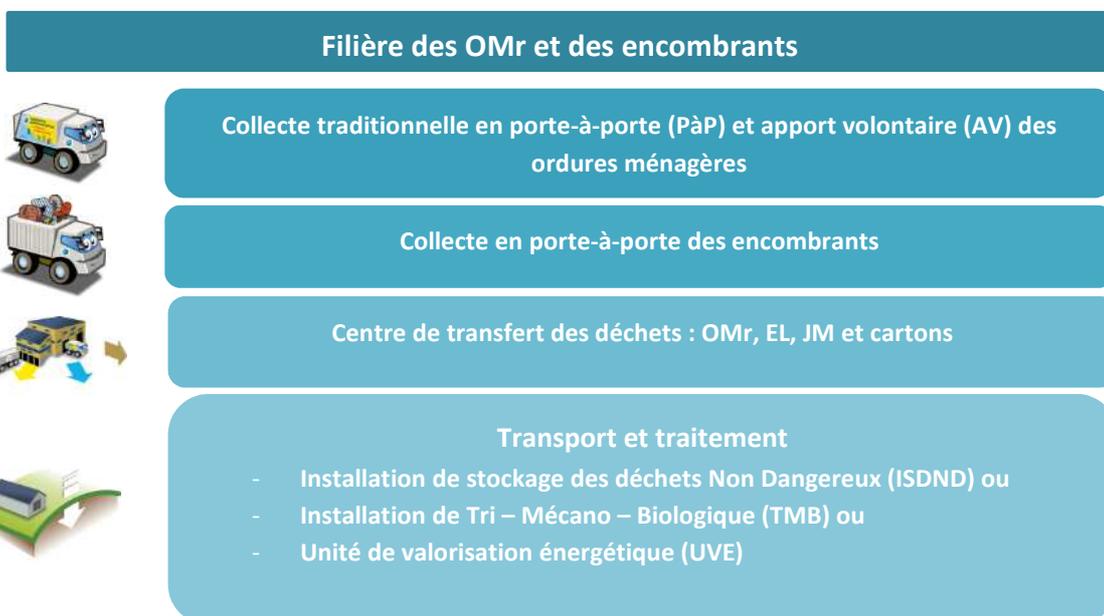
Ainsi, dans la suite du document, les ratios de collecte par habitant sont calculés :

- **Sur la base de la population municipale INSEE 2012**, afin de pouvoir les comparer aux moyennes de collecte en secteur touristique (moyennes calculées sur base de population municipale INSEE),
- **Sur la base de la population DGF 2014**, afin de pouvoir les comparer aux moyennes de collecte tous secteurs confondus (moyennes calculées sur base de population municipale INSEE) et ainsi avoir une vision plus juste de la gestion des déchets sur le territoire.

La population INSEE de CAP Atlantique a augmenté de 0,85% depuis 2010.

### 1.1.3. Compétences

La compétence déchets de la Communauté d'Agglomération comprend les services de collecte et de traitement suivants :



## 1.2. L'organisation

Pour exercer ses compétences, CAP Atlantique dispose des équipements suivants :

- Un **centre de transfert des OMr et déchets recyclables** (emballages, papiers, cartons) situé sur la zone de Villejames à Guérande permettant d'optimiser le transport des déchets vers les centres de traitement et de valorisation
- Une **Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** située sur le site de Kéraline à Herbignac et dont l'exploitation est assurée par CAP Atlantique
- Un réseau de **9 déchèteries**
- **5 plates-formes de déchets verts.**



Carte 2 : Localisation des installations de la compétence Déchets

En ce qui concerne la gestion des déchets, CAP Atlantique a la particularité d'avoir une partie de son territoire gérée en régie communautaire tandis qu'une autre est exploitée en prestation de service.

Ainsi, le tableau ci-dessous synthétise le fonctionnement du service déchets de Cap Atlantique avec en face les moyens humains affectés. Ainsi au total, 72 personnes sont en charge de la collecte et du traitement des déchets du territoire.

Tableau 2 : Synthèse de la gestion des déchets sur CAP Atlantique

	Activités	Régie communautaire ou service délégué	Périmètre d'intervention	Moyens humains	Moyens matériels
COLLECTE	Porte-à-porte*	Régie communautaire	La Baule + 6 communes du Nord	30	18 bennes de collecte
		Prestation privée	8 communes du Sud et Centre (hors La Baule)	15	11 bennes de collecte
	Apport volontaire	Régie communautaire	6 communes du Nord	1	2 poids lourds
		Prestation privée	9 communes Sud et Centre	4	3 ampliroll
	Veille propreté	Régie communautaire	15 communes	3	3 véhicules utilitaires
	Déchèteries	Régie communautaire	Herbignac – Kéraline Herbignac – Pompas Pénestin Piriac-sur-Mer	8	1 poids lourd
Prestation privée		Le Croisic Le Pouliguen Batz-sur-Mer Guérande La Baule	5,5	3,5 poids lourd	
TRANSPORT / TRAITEMENT	Transfert	Prestation privée	Centre de transfert de Villejames	3,5	1 tracteur 1 chargeur 1 ampliroll
	Transport	Prestation privée	Centre de transfert de Villejames	NC	4 poids lourd 1 tracteur
	Traitement	Régie communautaire	ISDND de Kéraline	1	1 compacteur 1 pelle
		Prestation privée	UVE arc-en-ciel, ISDND Séché, TMB d'Arthon-en-Retz	NC	NC

\*hors collecte des encombrants en porte-à-porte

**Communes Nord** : Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Férel, Pénestin

**Communes Sud et Centre** : Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Saint-Molf

De plus, sous la responsabilité d'une directrice en charge du service Déchets et Parc Automobile, cet effectif est complété par :

- Un pôle administratif composé de 4 personnes,
- Un pôle études et prospectives composé de 6 personnes (dont trois agents de déploiement),
- Un pôle exploitation chargé de la réalisation des prestations composé de 9 personnes (collecte PàP, PAV, déchèteries et traitement),
- Un pôle parc automobile géré par une personne.

## 2. Collecte

### 2.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés

#### 2.1.1. Données générales

Publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, la loi relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

En ce qui concerne les amendements pris en faveur de la gestion des déchets, ils sont les suivants :

- La mise en place d'un indice pour la diminution de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits en se basant sur l'année de référence 2010,
- La mise en place d'un indice de diminution des quantités de déchets non dangereux et non inertes admis en installation de stockage (ISDI) en se basant aussi sur l'année de référence 2010.

En 2015, **104 174 tonnes** de déchets ont été collectées au total.

Comparée à 2014, l'année 2015 est marquée par les tendances suivantes :

- Une **augmentation** du tonnage global des déchets de **+2,9 % (+2 963 tonnes)** due principalement à:
  - o l'augmentation des tonnages de déchets verts de **+5,2 % (+1 645 tonnes)**,
  - o l'augmentation des tonnages collectés en déchèteries (hors DV, gravats et TV) de **+10,8 % (+929 tonnes)**,
  - o l'augmentation des tonnages de recyclables de **+3,2 % (+307 tonnes)** avec notamment l'expansion d'une nouvelle filière de collecte en PAV des gros cartons brun des commerçants,
  - o la légère augmentation des tonnages du tout-venant en déchèteries de **+0,9% (+80 tonnes)**,
  - o une baisse des tonnages d'ordures ménagères **-2,4 % (- 612 tonnes)**,
  - o une diminution des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte de **-8% (-7 tonnes)**,
  - o une diminution des tonnages de DASRI de **-19,10% (-0,11 tonnes)**.

D'après l'indicateur base 100 (réf. 2010), la quantité globale de déchets collectés sur le territoire a augmenté de **25% (+21 021 tonnes)** :

Tableau 3 : Evolution des tonnages entre 2010 et 2015

	2010	2014	2015	Evolution 2014/2015	Indicateur base 100 (2010)
<b>OMr</b>	28 056	25 755	25 143	-2,4%	89,62
<b>Recyclables</b>	9 273	9 726	10 033	+3,2%	108,19
<b>Encombrants</b>	123	89	82	-8,0%	67,13
<b>TV déchetteries</b>	6 664	8 815	8 895	+0,9%	133,48
<b>Déchets verts</b>	19 431	31 539	33 186	+5,2%	170,78
<b>Gravats</b>	13 128	16 670	17 292	+3,7%	131,72
<b>Déchèteries (hors TV, DV, Gravats)</b>	6 478	8 616	9 545	+10,8%	147,33
<b>DASRI</b>	0,56	0,59	0,48	-19,10%	84,80
<b>Total</b>	<b>83 154</b>	<b>101 210</b>	<b>104 174</b>	<b>2,9%</b>	<b>125,28</b>

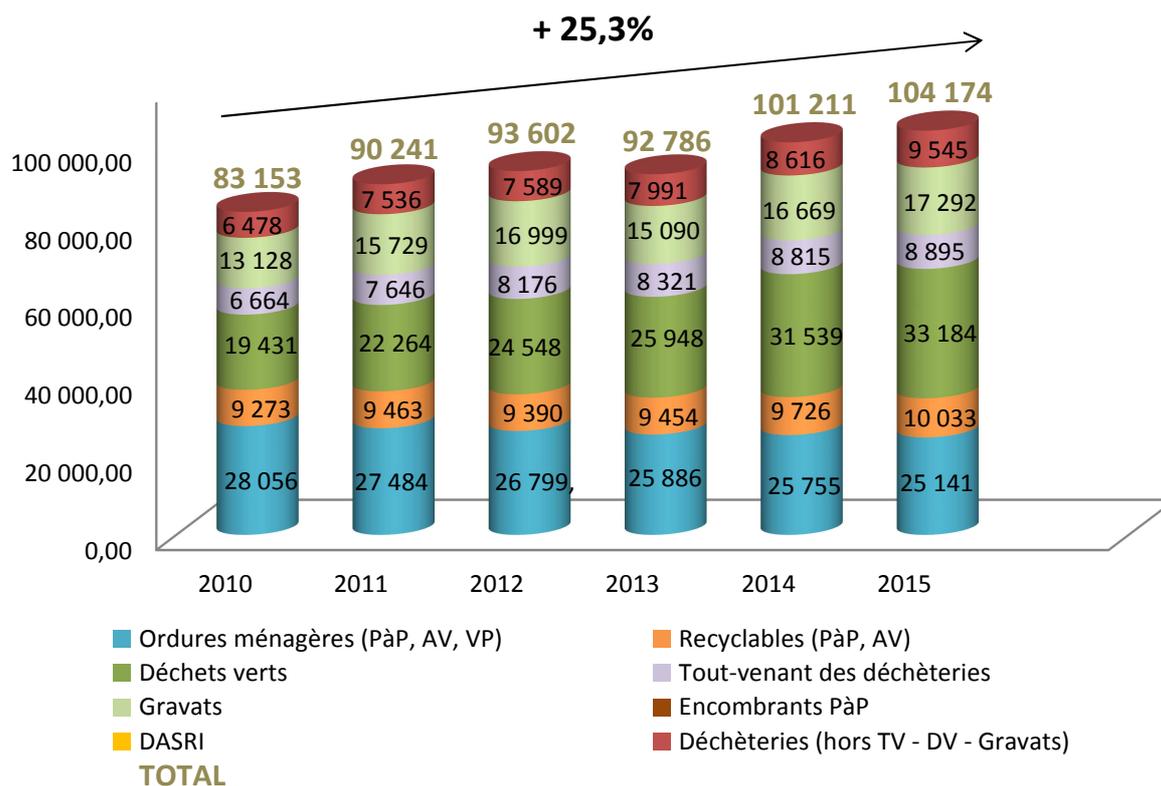


Figure 8 : Evolution des tonnages globaux de déchets entre 2010 et 2015

Les déchets collectés en 2015 représentent 944 kg/hab. pour la population INSEE 2012. Les différents ratios par flux sont détaillés dans la figure ci-dessous.

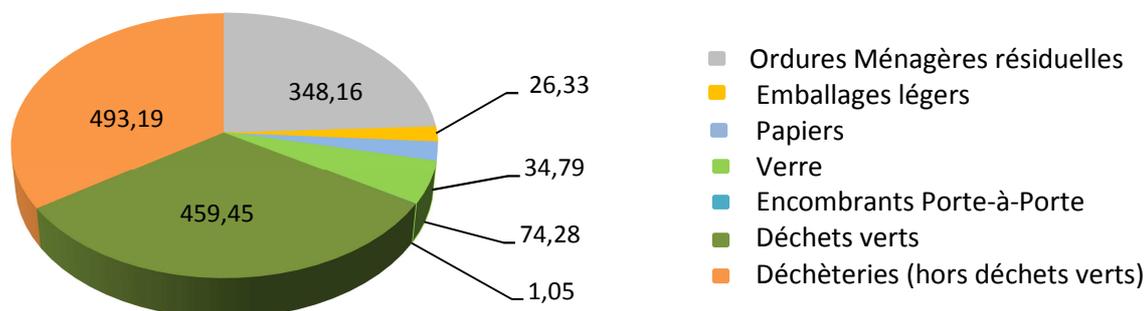


Figure 9 : Ratio des déchets collectés en 2015 (kg/hab./an, population INSEE 2012)

### 2.1.2. Collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte et en apport volontaire, en régie ou en prestation privée, selon la même organisation que sur le Tableau du paragraphe 1.2.

#### a- Porte à porte :

- Basse saison : collecte **1 à 2 fois par semaine**,
- Haute saison : collecte **1 à 3 fois par semaine** (service accru sur les zones littorales durant la saison).

#### b- Apport volontaire :

**124 conteneurs** dédiés aux OMr répartis sur le territoire dont 53 de type aérien, 51 de type semi-enterrés et 20 de type enterrés complets.

#### c- Gestion des dépôts sauvages :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, CAP Atlantique a repris en régie la prestation de collecte des dépôts sauvages des apports volontaires sur tout le territoire, nommée Veille Propreté (VP). **172 tonnes** ont été collectées par la VP en 2015 soit **13 tonnes** de plus qu'en 2014 **(+8,2%)**.

#### d- Résultats de la collecte :

En 2015, ce sont **104 174 tonnes** de déchets qui ont été collectées sur l'ensemble du territoire. Le tonnage d'OMr global est de **25 143 tonnes** en 2015 et il a diminué de **2,4%** par rapport à 2014 (soit une diminution de **612 tonnes**).

L'indicateur 2010 base 100 est de 89,6 soit une diminution de **10,4%** du tonnage d'OMr entre 2010 et 2015 et ceux malgré une légère augmentation de la population (+0,85%).

Le tonnage collecté en **porte-à-porte** a diminué de **3,0% (-700 tonnes)** par rapport à 2014, tandis que celui collecté en **apport volontaire** augmente de **2,9% (+73 tonnes)**. Ainsi, un transfert s'effectue depuis le porte-à-porte vers l'apport volontaire et la veille propreté. Cependant, ces variations sont peu significatives en comparaison des tonnages totaux.

Les OMr collectées par **apport volontaire** représentent seulement **10,4%** du gisement total (hors VP).

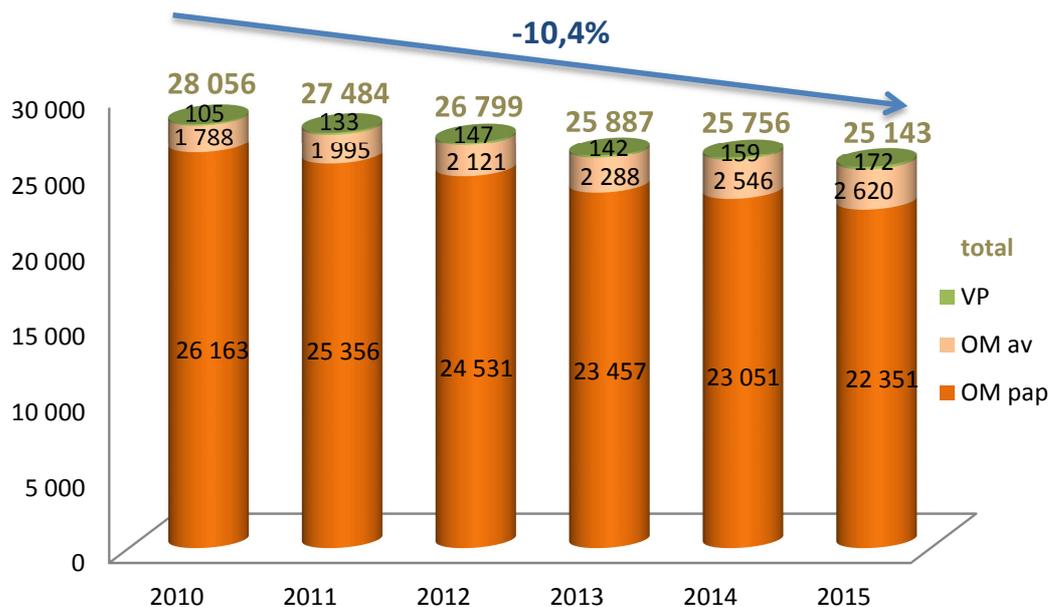


Figure 10 : Evolution des tonnages d'OMr entre 2010 et 2015

Par ailleurs, le phénomène de saisonnalité est particulièrement visible sur le territoire, le tonnage mensuel d'OMr collecté pouvant varier du simple à plus du double.

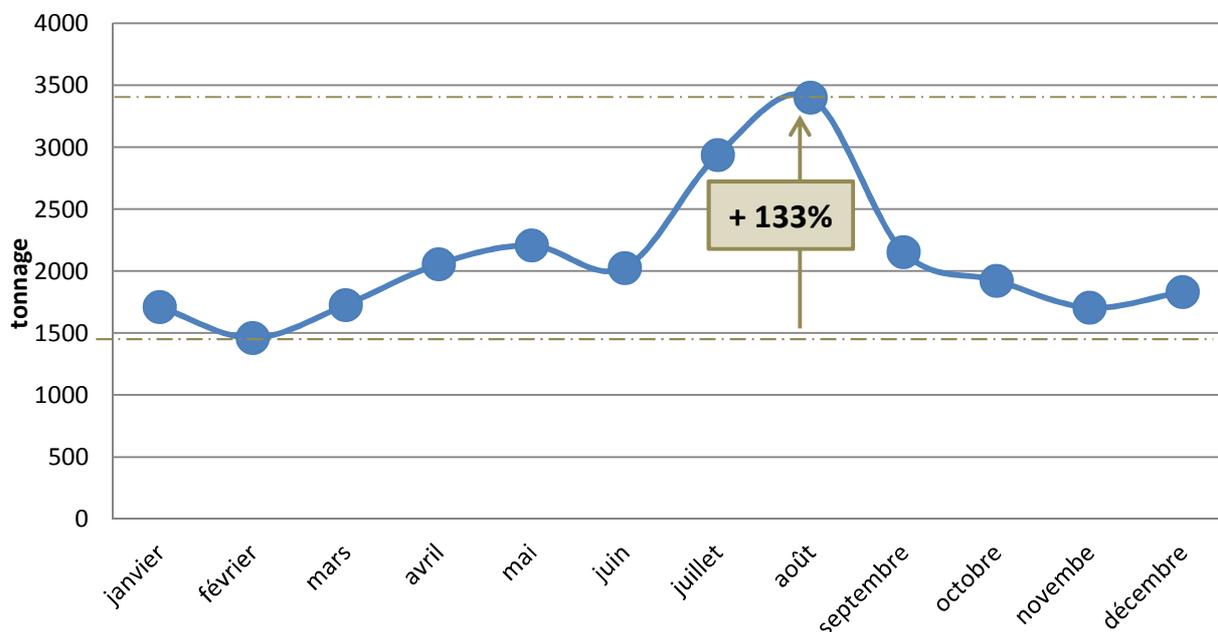


Figure 11 : Evolution mensuelle du tonnage d'OMr en 2015

En 2015, 348,2 kg d'OMr/hab. (pop. Municipale INSEE 2012) ou 229,5 kg d'OMr/hab. (pop. DGF 2014) ont été collectés.

Ces moyennes sont comparées avec les données de la base SINOE pour 2013 :

Tableau 4 : Comparaison du ratio de collecte des OMr par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : départementaux, régionaux et nationaux

	CAP Atlantique Pop municipale 2012	Loire-Atlantique touristique 2013	Pays de Loire touristique 2013	France touristique 2013
<b>Kg OMR / hab</b>	348,14	349,66	331,1	389,05
<b>Ecart / CAP Atlantique</b>		-0,44%	5,15%	-10,52%
	CAP Atlantique Pop. DGF 2014	Loire-Atlantique 2013	Pays de Loire 2013	France 2013
<b>Kg OMR / hab</b>	229,47	210,11	195,55	269,76
<b>Ecart / CAP Atlantique</b>		9,21%	17,34%	-14,94%

Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

### 2.1.1. Collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- Les bouteilles et bocaux en verre,
- Les emballages légers (EL) : bouteilles et flacons en plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserve en acier et en aluminium, cartonnettes,
- Les papiers, journaux, magazines (JM),
- Les cartons (cartons bruns, ondulés, de déménagement).

La collecte de recyclables s'effectue en porte-à-porte et en apport volontaire, en régie ou en prestation privée, selon la même organisation que décrite sur le Tableau 2 du paragraphe 1.2.

#### a. Porte-à-porte :

- Les emballages légers :
  - o **Sacs translucides jaunes** mis à disposition des usagers sur l'ensemble des sites de CAP Atlantique, les mairies, les mairies annexes, ainsi que les déchèteries,
  - o Collecte **1 fois tous les 15 jours à 1 fois par semaine** selon les secteurs.
- Les papiers, les journaux, magazines :
  - o **Sacs translucides bleus** mis à disposition des usagers sur l'ensemble des sites de CAP Atlantique, les mairies, les mairies annexes, ainsi que les déchèteries,
  - o Collecte **1 fois tous les 15 jours**.

#### b. Apport volontaire :

899 conteneurs dédiés aux recyclables répartis sur le territoire :

- 400 conteneurs à verre,
- 244 conteneurs à emballages légers,
- 224 conteneurs à papiers, journaux, magazines,
- 31 conteneurs à cartons bruns.

En 2015, ce sont **10 033 tonnes** de déchets issus de la collecte sélective qui ont été collectées sur l'ensemble du territoire, réparties de la façon suivante :

Tableau 5 : Tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte en 2014 et 2015

Type de déchets	Mode de collecte	Tonnage collecté 2010	Tonnage collecté 2014	Tonnage collecté 2015	Evolution 2014/2015	Indicateur base 100 (2010)
Emballages légers (EL)	Porte-à-porte	1 361	1 371	1 438	4,95%	105,7
	Apport volontaire	362	441	463	5,09%	128,0
	<b>Total</b>	<b>1723</b>	<b>1 812</b>	<b>1 902</b>	<b>4,98%</b>	<b>110,3</b>
Papiers, journaux, magazines (JM)	Porte-à-porte	458	1 021	1 008	-1,19%	220,2
	Apport volontaire	2 150	1 624	1 504	-7,42%	70,0
	<b>Total</b>	<b>2 608</b>	<b>2 645</b>	<b>2 513</b>	<b>-5,01%</b>	<b>96,3</b>
Cartons	PAV uniquement	0	123	254	107,30%	
Verre	Apport volontaire*	4 942	5 269	5 364	1,81%	108,5
<b>Total collecte sélective (CS)</b>		<b>9 273</b>	<b>9 848</b>	<b>10 033</b>	<b>1,87%</b>	<b>108,2</b>

\* incluant les apports directs en déchèteries

Le tonnage global de recyclables a augmenté de **8,2%** entre 2010 et 2015, et de **1,87% (+184 tonnes)** entre 2014 et 2015.

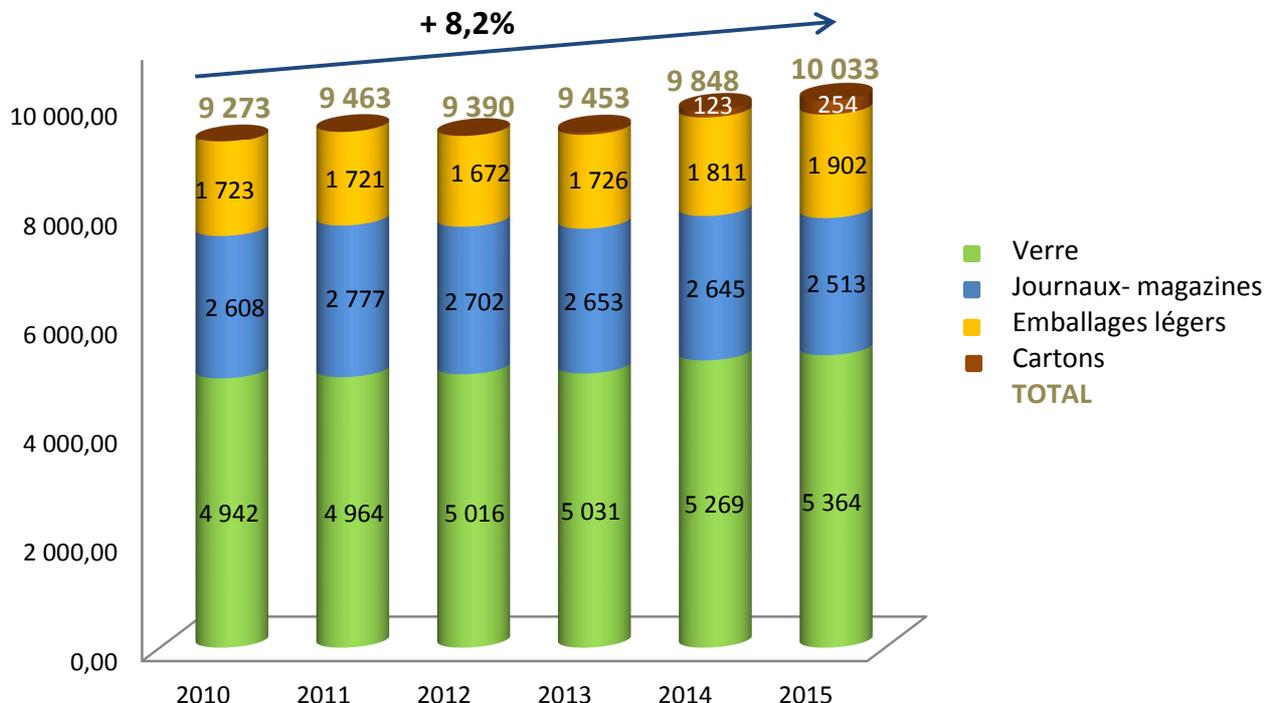


Figure 12 : Evolution des tonnages de la collecte sélective entre 2010 et 2015

Le porte à porte est beaucoup plus utilisé pour les emballages légers que pour les journaux, magazines :

- **Emballages légers :**
  - o 76% collectés en porte-à-porte, soit 1 438 tonnes
  - o 24% collectés en apport volontaire, soit 463 tonnes
- **Papiers, journaux, magazines :**
  - o 40% collectés en porte-à-porte, soit 1 008 tonnes
  - o 60% collectés en apport volontaire, soit 1 504 tonnes

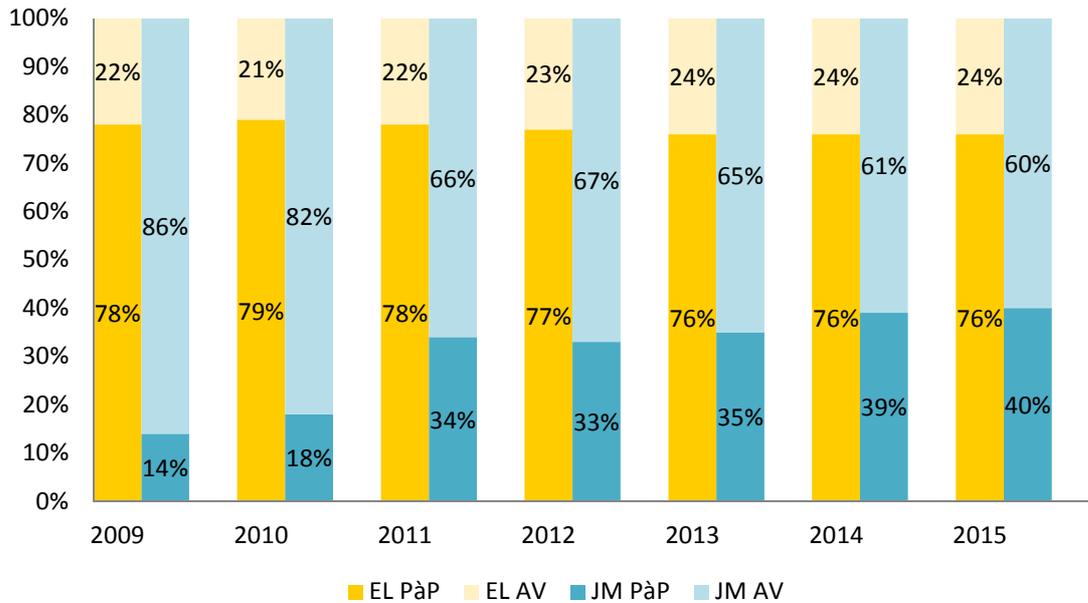


Figure 13 : Répartition des tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte et le flux entre 2010 et 2015

On obtient les ratios de collecte par habitant suivants. Ces derniers sont comparés aux moyennes nationale et nationale touristique de la base SINOE.

Tableau 6 : Comparaison de collecte des EL + JM par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux

	CAP Atlantique Pop municipale 2012	Loire-Atlantique touristique 2013	Pays de Loire touristique 2013	France touristique 2013
<b>Kg EL+ JM / hab</b>	61,12	53,71	64,73	43,59
<b>Ecart / CAP Atlantique</b>		13,80%	-5,57%	40,23%
	CAP Atlantique Pop. DGF 2014	Loire-Atlantique 2013	Pays de Loire 2013	France 2013
<b>Kg EL+ JM / hab</b>	40,29	46,07	52,02	47,03
<b>Ecart / CAP Atlantique</b>		-12,55%	-22,55%	-14,33%

Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

Tableau 7 : Comparaison du ratio de collecte du verre par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux

	CAP Atlantique Pop municipale 2012	Loire-Atlantique touristique 2013	Pays de Loire touristique 2013	France touristique 2013
<b>Kg Verre / hab</b>	74,28	67,78	73,42	39,77
<b>Ecart / CAP Atlantique</b>		9,59%	1,17%	86,78%
	CAP Atlantique Pop. DGF 2014	Loire-Atlantique 2013	Pays de Loire 2013	France 2013
<b>Kg Verre / hab</b>	48,96	36,41	38,21	29,26
<b>Ecart / CAP Atlantique</b>		34,47%	28,14%	67,33%

Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

### 2.1.3. Collecte en déchèteries

Le territoire compte **9 déchèteries** dans son réseau (cf. Carte 1)

Les jours et horaires d'ouvertures diffèrent selon les sites :

Tableau 8 : Horaires et coordonnées des déchèteries

Communes	Coordonnées	Jours et horaires d'ouverture	
<b>LE POULIGUEN</b>	Route de la Minoterie	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h30 - 18h</b> <b>Le dimanche, uniquement en haute saison : 14h30 - 17h</b>	
<b>LA BAULE</b>	Route du Rocher	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h30 - 18h</b>	
<b>GUERANDE</b>	Parc d'activités de Villejames	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h30 - 18h</b>	
<b>HERBIGNAC</b>	Pompas	<b>Lundi et mercredi : 8h-12h</b> <b>Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>	
<b>HERBIGNAC</b>	Kéraline	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>	
<b>PENESTIN</b>	Les Barges	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>	
<b>PIRIAC-SUR-MER</b>	L'Arche Chaussin	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>	
Communes	Coordonnées	Du 16/09 au 14/06	Du 15/06 au 15/09
<b>BATZ-SUR-MER</b>	Route du Croisic	<b>Lundi au samedi : 9h - 12h</b>	<b>Lundi au samedi : 9h - 12h et 14h30 - 18h</b>
<b>LE CROISIC</b>	8, chemin du Pré Du pas	<b>Lundi au samedi : 14h30 - 18h</b>	<b>Lundi au samedi : 9h - 12h et 14h30 - 18h</b>

Les déchets acceptés sur les 9 déchèteries sont les suivants :



Certains déchets du service sont collectés sur quelques sites seulement :

- **Meubles** : uniquement sur les déchèteries du Pouliguen et de Piriac-sur-Mer via la REP Eco-Mobilier,
- **Salon de jardin** : uniquement sur les déchèteries d'Herbignac Kéraline, Herbignac Pompas et Pénestin,
- **Amiante et plaque fibrociment** : uniquement à la déchèterie du Pouliguen pour les particuliers et sur présentation d'un justificatif de domicile (service payant au-delà de 10m<sup>2</sup>),
- **DASRI** : uniquement à la déchèterie de Piriac-sur-Mer, ainsi qu'au service CAP Atlantique à Herbignac, au Centre Communal d'Action Sociale de La Baule, à l'hôpital intercommunal de Guérande et à l'hôpital intercommunal du Croisic à une fréquence de 6 campagnes/an.

Les conditions générales d'accès aux déchèteries sont les suivantes :

- **Accès gratuit pour les particuliers** et autorisé aux résidents du territoire (résidence principale ou secondaire),
- **Accès aux services des communes autorisées**,
- **Accès aux professionnels autorisés sous conditions** (cf. paragraphe 2.2.2.),
- Accès interdit aux véhicules dont le poids en charge est supérieur à 3,5 tonnes,
- Déchèteries fermées les jours fériés et en cas d'intempéries.

Au total, **57 304 tonnes** ont été collectées en déchèteries en 2015.

Tableau 9 : Tonnage collecté en déchèteries par type de flux en 2014 et 2015

	Total 2010	Total 2014	Total 2015	Evolution 2014/2015	Indicateur base 100 (2010)
<b>Tout venant</b>	6 664	8 815	8 895	1%	133,5
<b>Bois valorisé</b>	3 491	4 490	4 849	8%	138,9
<b>Déchets verts</b>	11 329	19 064	21 573	13%	190,4
<b>Gravats</b>	13 128	16 669	17 292	4%	131,7
<b>Ferraille</b>	1 082	1 639	1 666	2%	153,9
<b>Carton</b>	856	988	1 101	11%	128,6
<b>Mobilier</b>	0	94	465	394%	-
<b>Plastiques*</b>	0	48	26	-46%	-
<b>D3E</b>	813	958	1 044	9%	128,4
<b>DDM/DDS</b>	113	170	176	3%	155,5
<b>Autres**</b>	123	230	219	-5%	177,3
<b>TOTAL</b>	<b>37 599</b>	<b>53 165</b>	<b>57 304</b>	<b>8%</b>	<b>152,4</b>

\**plastiques* : bidons et salons de jardin

\*\**autres déchets* : huiles de vidanges, huiles de fritures, pneus, piles, batteries, tubes & lampes, amiante/fibro

Entre 2014 et 2015, le tonnage collecté en déchèterie a **augmenté de 8%** avec la diminution du tonnage de certaines filières comme le plastique, et l'augmentation importante du tonnage de certaines filières comme le flux dédié à Eco-mobilier ou celui des cartons. Depuis 2010, le tonnage des déchèteries a largement augmenté (**+52,4%**), cela est dû à l'augmentation du nombre de filières mis en place sur les sites.

La quantité et le type de déchets collectés sont très variables selon les sites, en lien avec leur situation géographique, les flux acceptés ou encore leurs amplitudes d'horaires d'ouverture. Les apports des professionnels peuvent également impacter les tonnages collectés, notamment sur les déchets verts ou les gravats.

A elles seules les déchèteries de Piriac-sur-Mer et du Pouliguen regroupent plus de 40% des tonnages collectés sur l'année 2015. A l'inverse, les déchèteries de Batz-sur-Mer, Herbignac Pompas et Le Croisic recueillent des tonnages assez faibles en comparaison des autres sites.

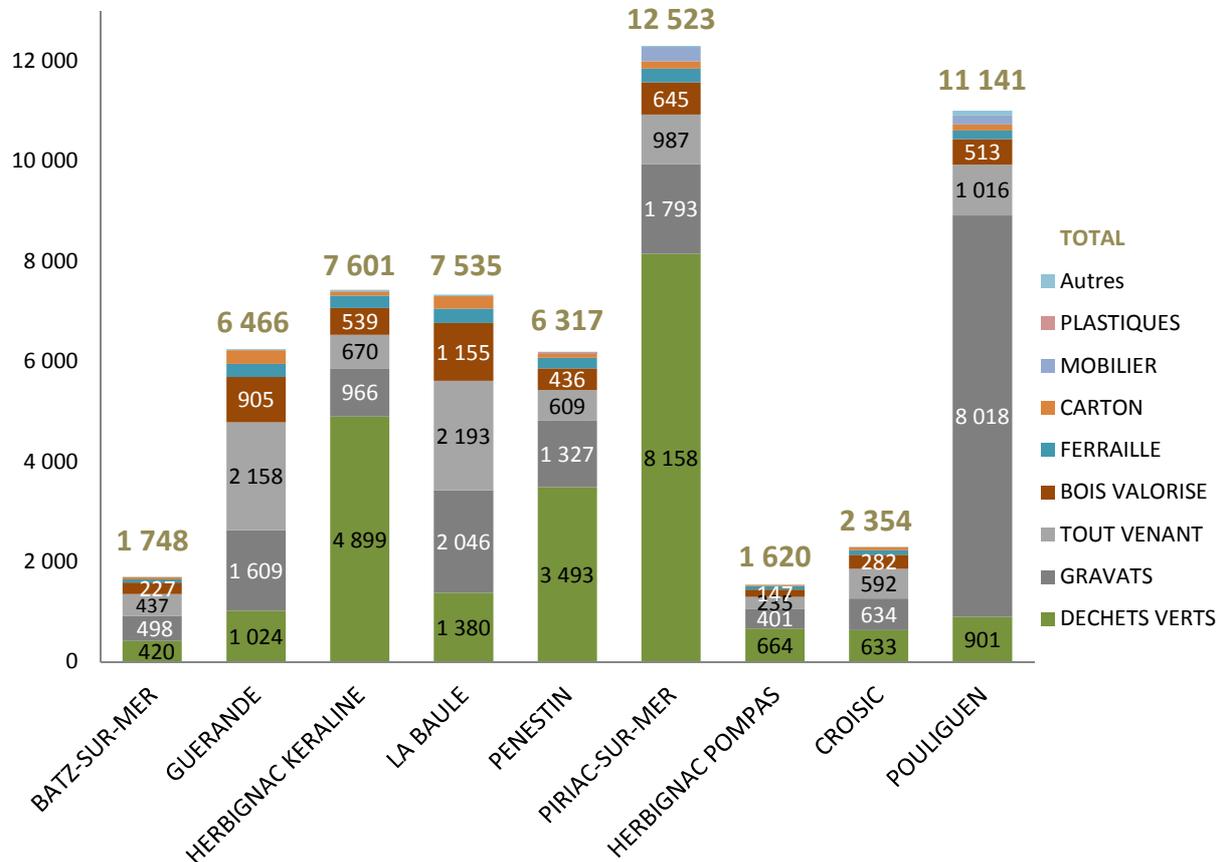


Figure 14 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par flux et par site

En 2015, **793,5 kg/hab.** ont été collectés en déchèterie (population municipale INSEE 2012) dont 298,73 kg/hab. de déchets verts et 239,44 kg/hab. de gravats. Ces ratios élevés en gravats et en déchets verts peuvent s'expliquer par l'apport de ces déchets par les professionnels qui sont acceptés sur toutes les déchèteries. Lorsque l'on s'intéresse aux tonnages collectés en déchèterie hors gravats et déchets verts, le ratio n'est plus que de 255,33 kg/hab.

En se référant à l'indicateur base 100 de 2010, les tonnages de gravats ont augmenté de **31,7%** soit **4 164 tonnes** supplémentaires. Quant aux déchets verts, ils ont augmenté de **90,4%** soit **+ 10 244 tonnes**.

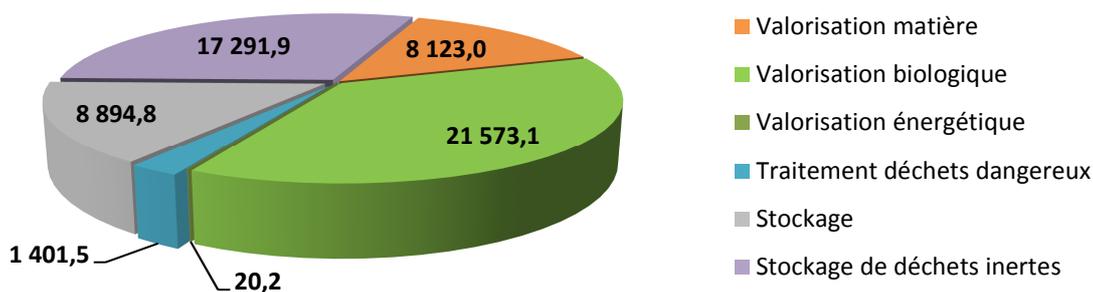


Figure 15 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par type de valorisation

En 2015, le taux de valorisation moyen, hors gravats et déchets dangereux, sur l'ensemble des déchèteries est de **76.9 %**.

En ce qui concerne la fréquentation des déchèteries en 2015, elle s'élève à plus de 600 000 passages soit une augmentation de 5,75% par rapport à 2014.

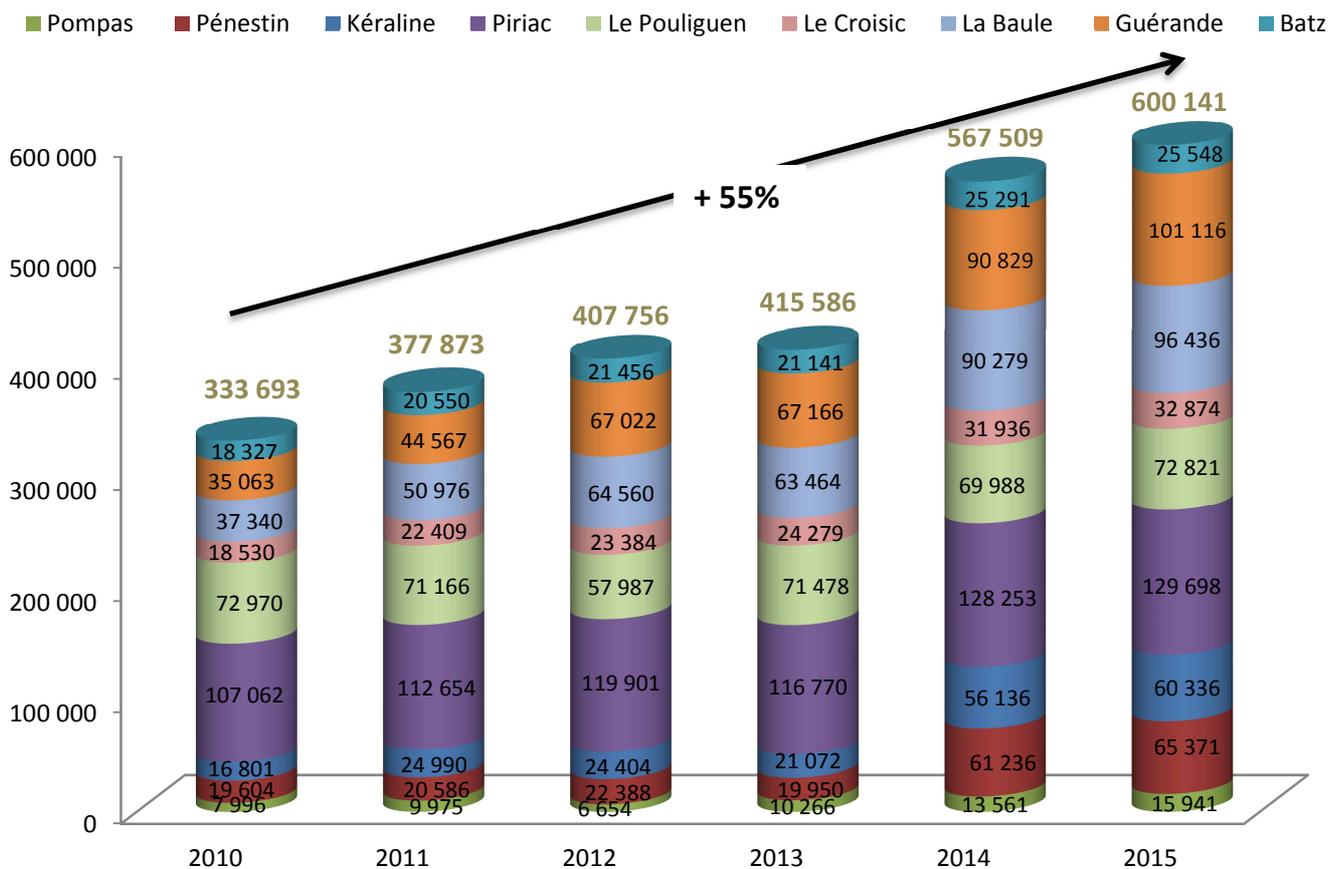


Figure 16 : Evolution de la fréquentation en déchèterie entre 2010 et 2015

### 2.1.4. Collectes spécifiques

#### a. Encombrants en porte-à-porte :

Sur l'ensemble du territoire, une collecte des encombrants en porte-à-porte est proposée aux usagers, à une fréquence variant de **2 à 5 fois par an** selon les communes. Les usagers intéressés doivent obligatoirement s'inscrire par téléphone au préalable pour bénéficier du service.

La collecte s'effectue :

- En **régie** pour les 6 communes du Nord et les communes de La Baule, Saint Molf et Mesquer
- En **prestation privée** pour les 6 autres communes.

Au total, **82 tonnes** d'encombrants ont été collectées en 2015. On distingue cependant 2 types de déchets au sein de ce flux :

- Le tout venant, représentant **72,2 tonnes**,
- La ferraille, représentant **10,1 tonnes**.

Les tonnages collectés en encombrant entre 2014 et 2015 ont diminué de **8% (soit -7,2 tonnes)**. Avec l'indicateur base 100 de 2010, les tonnages collectés ont diminué de 32,9% entre 2010 et 2015 (-40,3 tonnes).

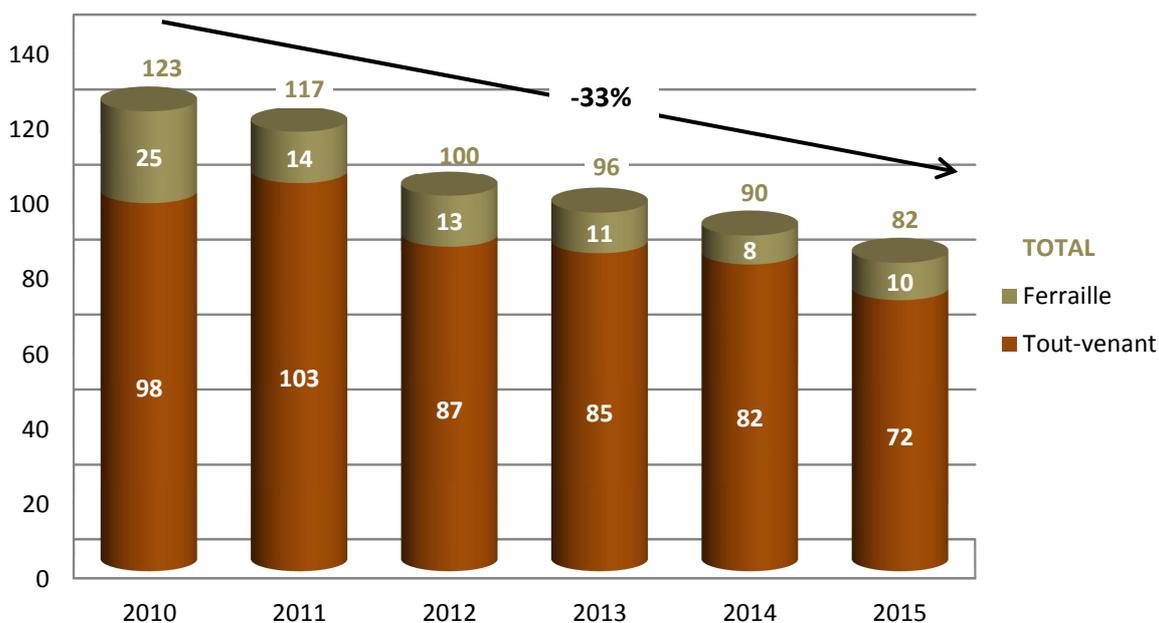


Figure 17 : Evolution des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte entre 2010 et 2015

#### b. Déchets verts en porte-à-porte :

Sur la commune de La Baule uniquement, un service de collecte des déchets verts en porte-à-porte est proposé aux habitants. Des sacs en papier sont mis à leur disposition sur divers points du territoire, chaque foyer étant limité à 60 sacs/an. La collecte s'étend sur une semaine et a lieu 1 fois tous les 15 jours. Les déchets suivants y sont acceptés :

- Les feuilles d'arbre,
- Les tontes de pelouse,
- Les fleurs fanées,
- Les tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux,

- Les branchages inférieurs à 15 cm de diamètre (hors sacs, en fagots).

En 2015, **1 353 tonnes** de déchets verts ont été collectées en porte-à-porte, soit une diminution de **6,3%** depuis 2014 (**-90,3 tonnes**). Avec l'indicateur de base 100, les tonnages ont diminué de 3,1 % soit -42 tonnes.

Les tonnages subissent des fluctuations relativement importantes selon les années, en lien avec les conditions météorologiques.

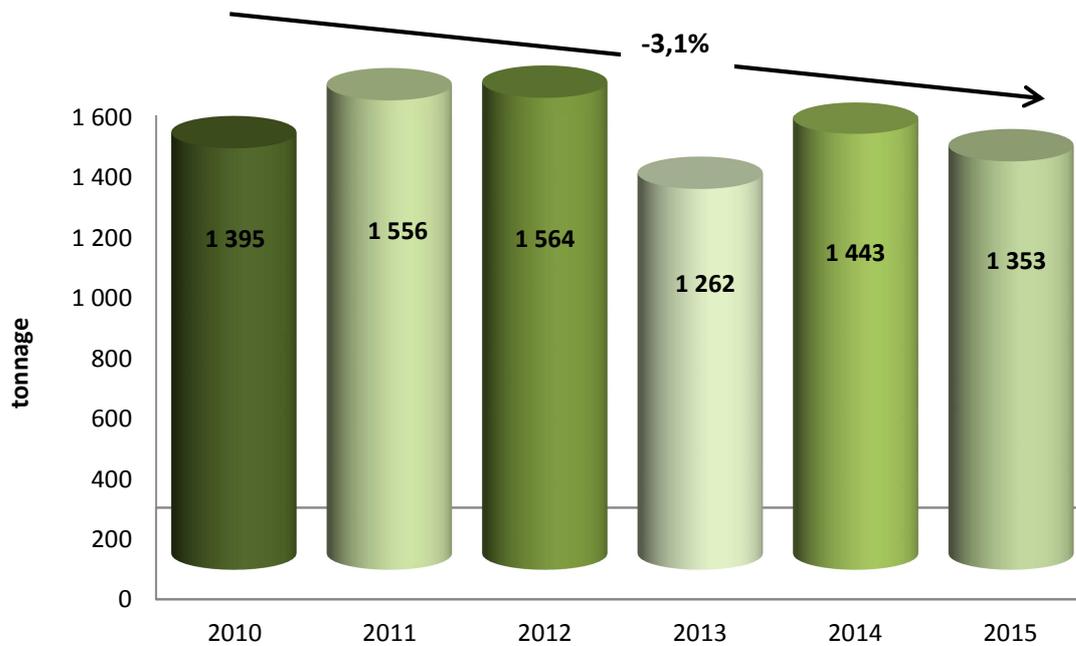


Figure 18 : Evolution des tonnages de DV collectés en porte-à-porte entre 2010 et 2015

Au sein d'une même année, les tonnages mensuels collectés sont très disparates, étant donnée la variabilité de la production de déchets verts (saison, conditions météorologiques).

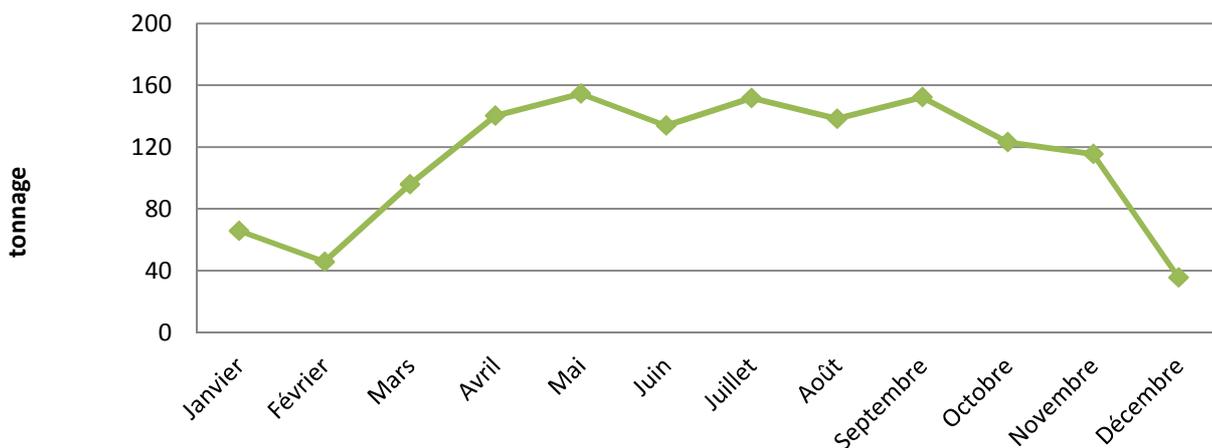


Figure 19 : Evolution mensuelle du tonnage de DV en porte-à-porte en 2015

### c. DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des particuliers sont collectés sur plusieurs sites et de façon périodique (cf. paragraphe 2.1.4.a.).

En 2015, 478,8 kg de DASRI ont été collectés sur l'ensemble des points de récupération du territoire.

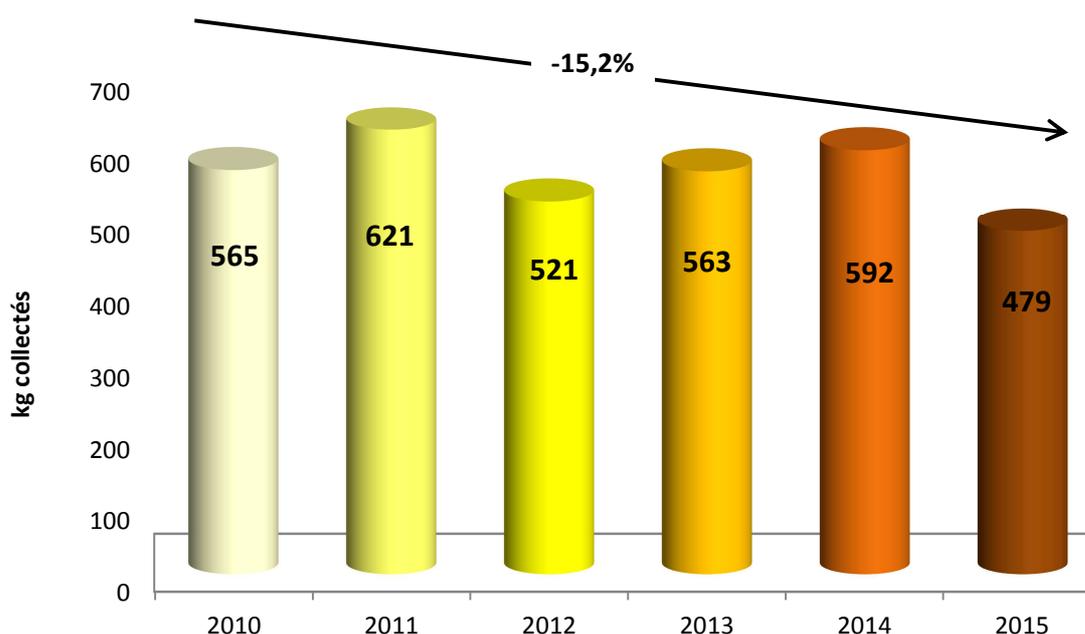


Figure 20 : Evolution en kg de la quantité de DASRI collectée entre 2010 et 2015

### 2.1.5. Réduction des flux

En tant que lauréat de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », CAP Atlantique s'est fixé comme objectif d'ici à 2018 de réduire de :

- 3 % la production des DMA
- 10 % la production de déchets verts
- 5 % la production d'OMr

Pour cela, CAP Atlantique mène diverses actions de prévention notamment :

- La mise en place opérationnelle de la Redevance Spéciale (fin de développement sur le territoire – cf. paragraphe A.2.6),
- Des animations de sensibilisation dans les écoles et des visites de centre de tri soit environ **1 100 élèves** de sensibilisés en 2015 (cf. 2.2.1.b.),
- L'animation de stands notamment à la médiathèque de Guérande, à la Gratifieria (salon sur la commune d'Assérac) ou bien lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), soit au total 890 personnes sensibilisées
- La mise à disposition de composteurs pour les usagers qui le souhaitent.  
En 2015, **381 composteurs** ont été mis à disposition, soit 33 de moins qu'en 2014 (-6,3%). Ainsi, au 31 décembre 2015, près de **16 161 composteurs** ont été distribués aux habitants des 15 communes du territoire de CAP Atlantique, soit près de **24%** des résidences du territoire (principales et individuels)
- La mise à disposition gratuite de Stop-Pub,
- Le déploiement de PAV pour la collecte des gros cartons des commerçants,
- Le tri dans les marchés municipaux,

- Le déploiement des REP (Responsabilités Elargies aux Producteurs) sur les déchèteries.

### 2.1.6. Services hors service public

L'Eco-organisme Eco TLC, en partenariat avec Le Relais, met à disposition sur le territoire de CAP Atlantique 51 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés. En 2015, **386 tonnes** ont été collectées soit une augmentation de **11%** par rapport à 2014.

## 2.2. Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

### 2.2.1. Collecte des OMr et collecte sélective

La loi du 13 juillet 1992 (article L. 2333-78 du CGCT) oblige les collectivités à mettre en place une Redevance Spéciale pour les déchets assimilables aux ordures ménagères des établissements publics et privés. Cette action permet ainsi de séparer le financement des services rendus aux ménages des autres usagers publics et privés. Ces établissements restent toutefois libres de confier la prestation de collecte et traitement des déchets à CAP Atlantique ou à un opérateur privé de leur choix.

Sont qualifiés de « gros producteurs » les établissements produisant plus de 1 080 litres de déchets assimilables aux ordures ménagères par semaine.

Après une phase d'échanges constructifs avec les établissements concernés, entre le printemps et l'automne 2012, la mise en place progressive de la Redevance Spéciale a été décidée sur le territoire en fonction du volume hebdomadaire produit par chaque établissement :

- Depuis juillet 2012 pour les établissements de plage;
- Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour les établissements dont le volume maximum produit est > 3 000 litres;
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les établissements dont le volume maximal produit est > 1 800 litres;
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les établissements dont le volume maximum produit est > 1 080 litres.



Figure 21 : Calendrier de déploiement de la Redevance Spéciale déchets

En choisissant de recourir aux services de CAP Atlantique, les établissements s'engagent avec la collectivité dans une démarche contractuelle finalisée par une convention annuelle :

- Adaptée aux besoins évalués préalablement avec l'aide des Conseillers RS,
- Révisable annuellement par avenant en fonction de l'évolution de l'activité professionnelle,
- Incitative pour réviser à la hausse l'engagement à trier plus et payer moins,
- Respectueuse du règlement de service de collecte.

Une fois la convention signée, les services rendus sont les suivants :

- La mise à disposition et le remplacement éventuel de bacs pour les OMr, le papier et les emballages légers recyclables,
- La collecte, le transport, le recyclage et la valorisation des emballages légers et du papier,
- L'accès aux points d'apport volontaire verre, papier et emballages légers,
- La collecte, le transport et la valorisation énergétique des déchets résiduels assimilables aux ordures ménagères,
- L'assistance technique permanente pour l'évaluation des besoins et l'optimisation de la gestion des déchets : développement des gestes de tri, diminution du volume et du nombre de bacs.

Le calcul de la redevance se décompose de la façon qui suit :

Forfait obligatoire annuel d'accès au service de collecte : 800€*
+
Forfait (optionnel) d'accès aux points d'apport volontaire : 80€*
+
Volume de bac(s) pour les déchets <b>ménagers</b> x nombre de collectes x 0,025€ par litre*
+
Volume de bac(s) pour les déchets <b>recyclables</b> x nombre de collectes x 0,010 € par litre*
-
Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
=
<b>REDEVANCE SPECIALE DECHETS ANNUELLE</b>

Les établissements peuvent être exonérés de TEOM et/ou Redevance Spéciale dans 2 cas seulement :

- Si le montant estimé de la RS est inférieur ou égal à la TEOM payée l'année précédente. Dans ce cas CAP Atlantique considère que la TEOM couvre le service rendu,
- Si l'établissement a contractualisé avec un prestataire privé prenant en charge la totalité de la gestion de ses déchets.

### 2.2.2. Collecte en déchèteries et plateformes de Déchets Verts

#### a. Déchèteries

Sur l'ensemble des déchèteries du territoire, l'accès aux professionnels est autorisé sous certaines conditions :

- Le siège social doit être situé sur le territoire (sauf activité ponctuelle, à justifier),
- Les déchets sont admis contre le versement d'une redevance, chaque passage faisant l'objet d'une facturation (fiche de dépôt à remplir lors de l'entrée en déchèterie en présence du gardien),

- Les déchets acceptés sont le tout-venant, la ferraille, les gravats, les bois valorisables et les déchets verts **uniquement sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin, Herbignac-Pompas et Herbignac-Kéraline.**

#### b. Plateformes déchets verts

Les particuliers, services techniques, professionnels, associations et CESU sont autorisés à venir déposer en direct leurs déchets verts sur la plateforme DV de Livery (cf. paragraphe 2.4.3. de la partie « traitement des déchets »).

Conformément au marché, les professionnels et prestataires payent pour leurs dépôts : 22€ HT/tonne, dont 4€ HT/tonne sont reversés à CAP Atlantique.

Les apports directs de DV sur la plateforme de Livery sont répartis de la façon suivante (hors apports de particuliers) :

Tableau 10 : Tonnages de DV collectés sur la plateforme de Livery hors particuliers et déchèteries en 2014 et 2015

	2010	2014	2015	Évolution 2014/2015	2010 : Indicateur base 100
Professionnels	576	2 112	2 443	+16%	424,17
Services techniques	754	1 175	956	-19%	126,79
Associations	-	534	539	+1%	-
CESU	-	260	291	+12%	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 330</b>	<b>4 080</b>	<b>4 229</b>	<b>+4%</b>	<b>317,96</b>

Ainsi en 2015, **4 229 tonnes** de déchets verts (hors particuliers et déchèteries) ont été collectées sur la plateforme de Livery. Ce tonnage a globalement augmenté de **4%** par rapport à 2014 soit **149 tonnes de plus**. D'après l'indicateur base 100 de 2010, les déchets verts ont fortement augmenté (**+217,96% soit 2 899 tonnes supplémentaires**). Cette hausse peut s'expliquer par les forts apports des professionnels et des associations mais aussi par l'interdiction de brûlage des déchets verts depuis le 18 novembre 2011 (circulaire interministérielle).

Les services techniques sont également autorisés à effectuer des apports directs sur la plateforme DV de La Baule (cf. paragraphe 3.3.7. de la partie « traitement des déchets »). Ceux-ci représentent **1 349 tonnes** collectées en 2015.

### 3. Traitement des déchets

Les unités de transfert et traitement des déchets sont localisées sur la **Carte 1**.

#### 3.1. Transfert

La station de transfert de Villejames à Guérande est une installation classée soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement), ayant un arrêté préfectoral d'autorisation de la préfecture de Loire-Atlantique en date du 14 mai 2003. La station a été modernisée au cours de l'année 2014.



Figure 22 : Installation de transfert de déchets de Villejames à Guérande

L'installation accueille les tonnages de déchets de CAP Atlantique en OMr, encombrants (Porte-à-porte Sud uniquement), JM, EL et cartons.

Tableau 11 : Synthèse des tonnages transférés par flux en 2015

	Tonnages CAP Atlantique	Tonnages apports extérieurs	Tonnages totaux
OMr et assimilées	25 143	148	<b>25 291</b>
Tout-venant / encombrant	39		<b>39</b>
DIB		3 067	<b>3 067</b>
JM	2 537		<b>2 537</b>
EL	1 917		<b>1 917</b>
Cartons	428		<b>428</b>
Collecte sélective (CARENE)		1 984	<b>1 984</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 064</b>	<b>5 199</b>	<b>35 263</b>

Depuis mars 2009, dans le cadre de la mise en application du Schéma Directeur de traitement, tous les tonnages d'ordures ménagères produits sur le territoire passent par la station de transfert de Guérande.

Depuis 2010, les tonnages transférés sur la station ont diminué de **8,4%**. Entre 2014 et 2015, les tonnages ont légèrement diminué (**-772 tonnes soit -2,51%**).

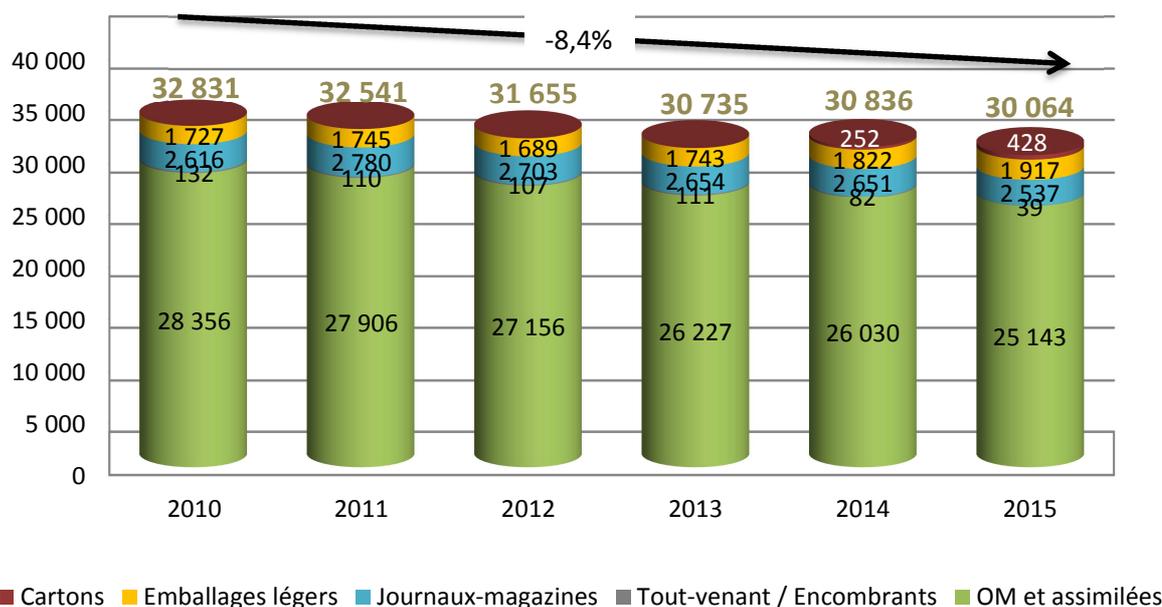


Figure 23 : Evolution des tonnages CAP Atlantique transférés par flux entre 2010 et 2015

Le prestataire utilise également la station à titre de transit de DIB des professionnels du territoire (contrats privés) et remet à CAP Atlantique une redevance d'utilisation de la station de transfert. Ces apports extérieurs ont augmenté de **200%** en 2015 par rapport à 2014. Cette forte augmentation s'explique par l'accueil de 1984 tonnes de collecte sélective en provenance de la CARENE et une augmentation des autres flux (+3 442 tonnes).

Les apports extérieurs représentent **5 199 tonnes** en 2015, soit **15 %** du tonnage total transité.

Tableau 12 : Tonnages d'apports extérieurs transférés en 2010,2014 et 2015

	2010	2014	2015	Evolution 2014/2015	2010 : indicateur base 100
<b>OM et assimilés</b>	45	79	148	+87%	328,89
<b>DIB</b>	3 500	1 656	3 067	+85%	87,63
<b>Collecte sélective</b>	-	-	1984		
<b>TOTAL Apports Extérieurs</b>	3 545	1 735	5 199	+200%	146,66

## 3.2. Les Ordures Ménagères résiduelles

### 3.2.1. Le devenir

CAP Atlantique assure le traitement des OMr. Trois exutoires sont actuellement en place, avec des filières de traitements différentes pour chacun, après passage par la station de transfert. Ces exutoires sont les suivants :

- L'incinérateur à l'UVE Arc-en-Ciel située à la Cité Navale de Couëron appartient à Nantes Métropole qui a délégué sa mission de service public à Veolia,
- Traitement mécano-biologique à l'Eco-centre d'Arthon-En-Retz (44). L'Eco-centre, mis en service en 2012, en maîtrise d'ouvrage public, traite les ordures ménagères des Communautés de Communes de Pornic et de Sud Estuaire, ainsi que les déchets verts broyés collectés en déchèteries. L'Eco-centre est exploité pour le compte des Communautés de Communes de Pornic et Sud Estuaire par la société GEVAL-Véolia Propreté,
- L'enfouissement à l'ISDND Séché de Changé (53), centre implanté sur une surface de 253 Ha, est exploité par la société Séché selon les normes en vigueur et conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter délivré le 31/12/85. Cette ISDND dispose d'importantes capacités de stockage (700 000 t/an).

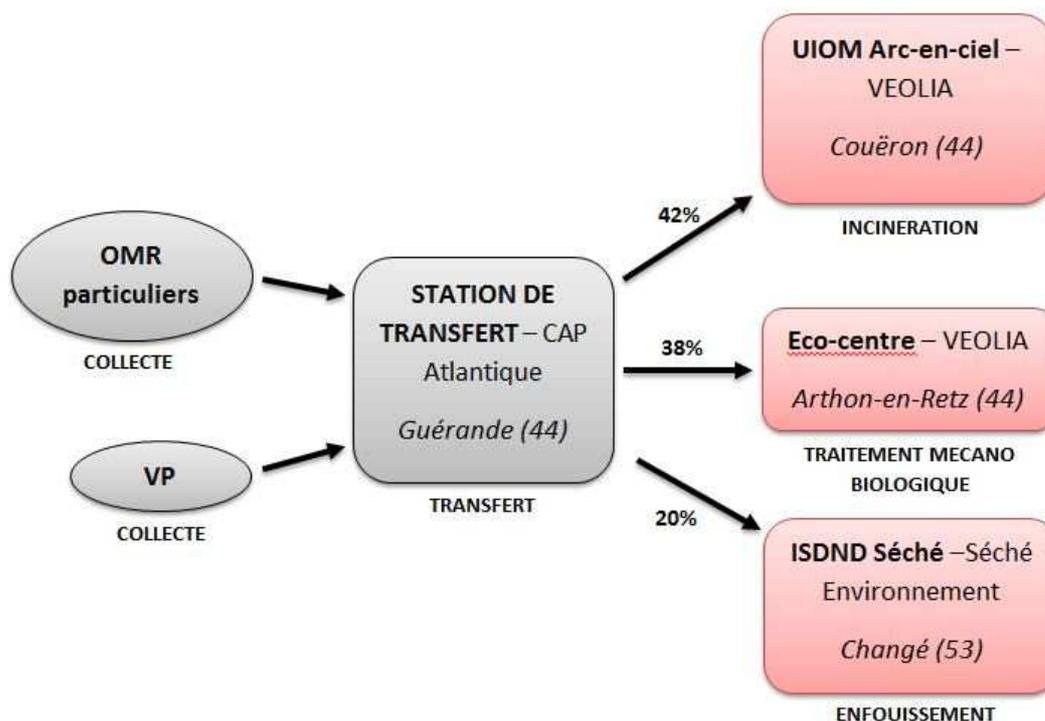


Figure 24 : Devenir et répartition des OMr après collecte en 2015

Tableau 13 : Tonnages d'OMr évacués par site de traitement

	<b>Incinération</b> UVE Arc-en-ciel	<b>TMB</b> Eco-centre d'ARTHON	<b>Enfouissement</b> ISDND Séché
<b>Tonnage</b>	10 673	9 661	4 957

### 3.3. Les déchets issus de la collecte sélective

#### 3.3.1. Les papiers

Eco-Folio est un éco-organisme, apportant un soutien financier proportionnel aux quantités de qualités des matériaux valorisés. CAP Atlantique a signé en octobre 2008, une convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets imprimés visés dont un avenant en date de juillet 2009, élargit le périmètre des documents concernés par l'éco-contribution.

Une fois collectés, les JM sont transférés à Guérande avant d'être dirigés vers l'entreprise « les Celluloses de la Loire » à Allaire (56) qui les recycle pour fabriquer, entre autre, des boîtes et plateaux à œufs.

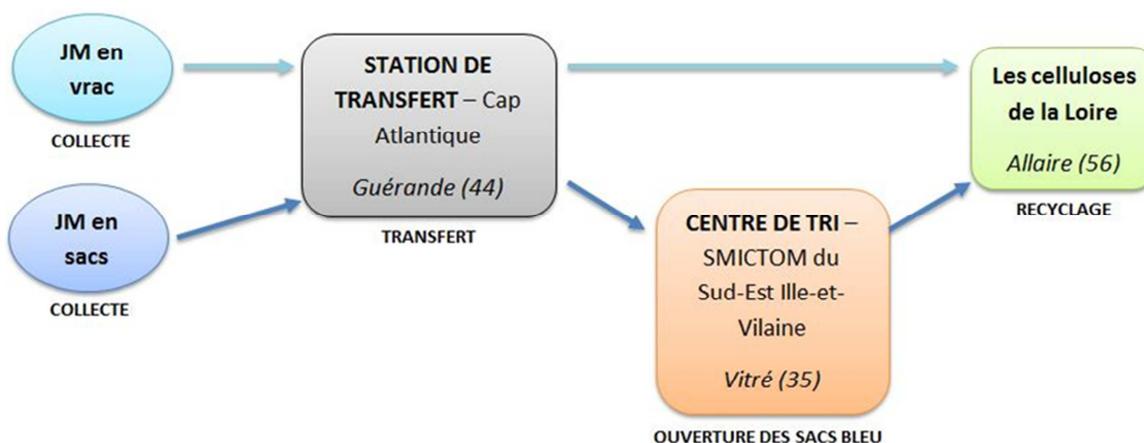


Figure 25 : Devenir des JM après collecte

#### 3.3.2. Les emballages légers

Eco-Emballages, créé il y a 20 ans pour réduire l'impact des emballages sur l'environnement, a pour rôle d'organiser le dispositif national du tri et du recyclage. Les missions : mieux trier, recycler plus et réduire les emballages ménagers.

Une fois collectés, les EL sont transférés à Guérande avant d'être dirigés vers le centre de tri du SYSEM à Vannes (56), puis envoyés vers leurs différents exutoires selon le type de matériau.



Figure 26 : Devenir des EL après collecte

Les exutoires par types de matériau sont les suivants :

Tableau 14 : Exutoires des emballages légers en fonction du matériau considéré

Matériau considéré	Repreneur	Lieu de recyclage	Valorisation
Briques alimentaires (ELA)	REVIPAC	Georgia Pacific, Hondouville (27)	Rouleaux de papier toilette
Aluminium	REGEAL AFFIMET	Regeal Affimet, Compiègne (60)	Plaque d'aluminium
Acier	ARCELOR	Arcelormittal, Dunkerque (59)	Boîtes de conserve, etc...
PET	VALORPLAST	Freudenberg Politex, Colmar (68)	Couettes Pulls polaires
		Wellmann France Recyclage, Verdun (55)	
		APPE France SAS, SAINTE-MARIE LA Blanche Côtes d'Or (21)	
PEHD	VALORPLAST	Ecoplastics, Brenouille (60)	Bancs publics
		Matières plastiques de Bourgogne, Chalon-sur-Saône (71)	
		Comptoir des plastiques de l'Ain, Pont D'Ain (01)	
		CEDO recycling, Hollande	
		Eslava plasticos, Espagne	
		Multipet, Allemagne	
		Nord pal plast, Lesquin (59)	
		Serepla, Neufchâteau (88)	
Vogt, Allemagne			
Cartonnettes (EMR)	REVIPAC	Cellulose de la Loire, Allaire (56)	Boîtes à œufs

### 3.3.3. Le verre

Par contrat cadre signé en 1992, la filière verre représentée par la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France (CSVMF) s'est engagée à donner à Eco-Emballages la garantie de reprise et de valorisation sur l'ensemble des emballages en verre collectés auprès des collectivités locales signataires du contrat de barème E.

Le verre est tout d'abord transformé en calcin, prêt à l'emploi par les verriers. Ces centres de traitement sont généralement situés en proximité des verreries utilisatrices de calcin. La CSVMF a désigné comme repreneur l'ensemble de ses adhérents impliqués dans la production de verre creux. Le repreneur désigné pour CAP Atlantique est la société Saint-Gobain.

Le chargement et le transport du verre des fosses à verre et des déchèteries sont effectués par une société de transport agréée par Eco-Emballages, la société LEGOFF, située à Quimper (29).



Figure 27 : Devenir du verre après collecte

### 3.3.4. La qualité du tri et des emballages

Afin d'évaluer la qualité du tri, les collectes d'emballages légers (EL) font l'objet de caractérisations. Ces opérations permettent d'évaluer par échantillonnage la composition du flux collecté sélectivement.

Depuis 2006, la méthode de prélèvement de caractérisation est normée (Afnor XP X30) et impose 18 échantillonnages annuels tirés au sort dont 14 en porte à porte et 4 en apport volontaire. L'étalement sur l'année est défini en fonction des caractéristiques de production du territoire en emballages légers. En effet, ce flux d'emballages ayant une hétérogénéité forte, le nombre de caractérisations est réparti ainsi :

- 10 prélèvements en hiver
- 8 prélèvements en été

CAP Atlantique peut imposer un secteur particulier à prélever en cas de nécessité. En 2015, le taux de refus s'élève en moyenne à **18,3%**. Globalement, le taux de refus reste stable sur toute l'année.

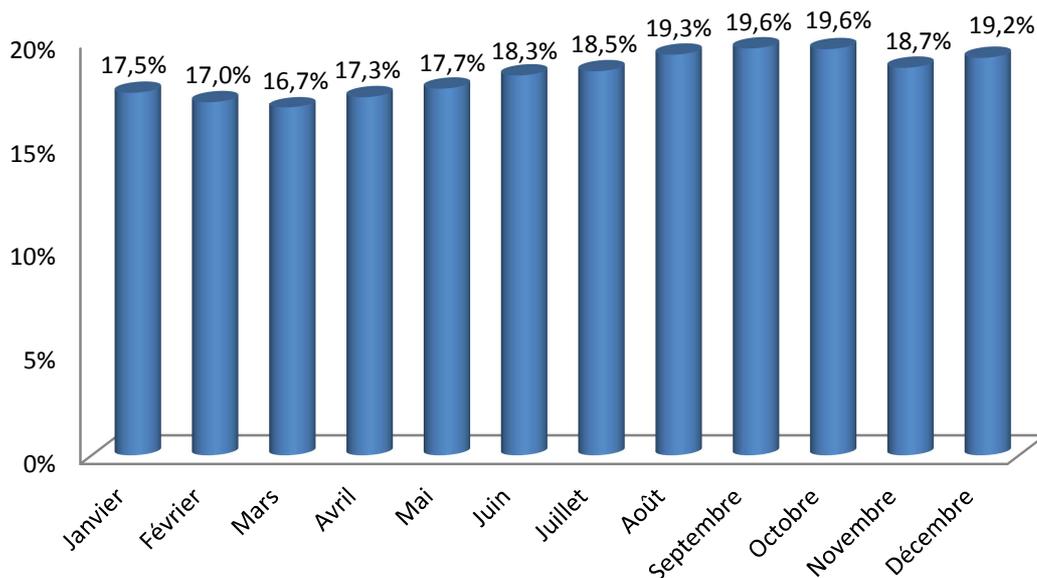


Figure 28 : Evolution mensuelle du taux de refus des recyclables en 2015

En moyenne, le taux de refus de tri est de 21% au niveau national (source : Eco-Emballages 2010), CAP Atlantique se situe donc en-dessous de la moyenne nationale.

Les caractérisations menées par CAP Atlantique sur les refus de tri permettent de mettre en évidence leur composition moyenne sur l'année 2015 comme le montre le graphique suivant :

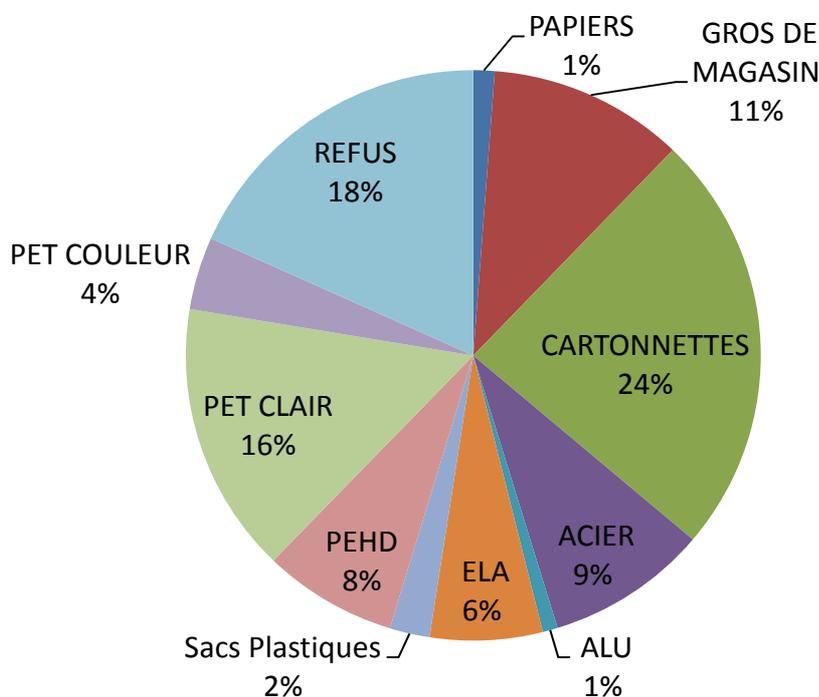


Figure 29 : Composition moyenne des déchets entrants de CAP Atlantique sur le centre de tri en 2015

Les actions de sensibilisation ont permis d'obtenir un taux de refus satisfaisant, cependant l'analyse de la composition des refus met en évidence une part encore importante d'erreur de tri, **18%** soit la même qu'en 2014.

Les refus de tri et matériaux souillés sont enfouis à l'ISDND de Gueltas (56).

### 3.3.5. Exutoires des déchets issus des déchèteries

Tableau 15 : Exutoires des déchets collectés en déchèteries selon le matériau considéré

Matériau considéré	Repreneur	Traitement ou valorisation	Type de valorisation
Amiante	Charier DV	Stockage en installation spécifique	Traitement des déchets dangereux
Bois	Charier DV	Panneaux de particules	Valorisation matière
Cartons	REVIPAC	Plateaux à œufs	Valorisation matière
D3E	Eco-systèmes	Réparation des appareils si possible, sinon séparation de tous les composants puis envoi dans des filières spécifiques	Valorisation matière
Déchets dangereux (DDM/DDS)	- EcoDDS - TRIADIS	Traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants ou traitement par incinération	Traitement des déchets dangereux

Déchets Verts	CAP Atlantique	Compost ou valorisation en agriculture sous forme de broyats	Valorisation biologique
Ferraille	Bartin Recycling	Réutilisation dans le domaine de la métallurgie	Valorisation matière
Gravats	Charier DV	Transfert vers un centre d'enfouissement spécialisé	Stockage de déchets inertes
Meubles	EcoMobilier	Recyclage ou réutilisation des meubles	Valorisation matière
Huiles minérales	SEVIA	Traitement physico-chimique ou par incinération	Traitement des déchets dangereux
Huiles végétales	TRIADIS	Traitement chimique	Traitement des déchets dangereux
Piles	Corepile	Traitement physico-chimique	Traitement des déchets dangereux
Batteries	Bartin Recycling,	Traitement physico-chimique et recyclage du plomb	Traitement des déchets dangereux
Tubes et lampes	Recylum	Traitement physico-chimique et recyclage de certains composants	Traitement des déchets dangereux
Pneus	- ALIAPUR - CHARIER DV	Broyage puis valorisation dans les fours de cimenteries, ou bien utilisation en sous-couches routières, sols de terrain de sport ou sols d'aire de jeux	Valorisation matière/énergétique
Tout-venant	CAP Atlantique	Stockage	Stockage

### 3.3.6. Le tout-venant

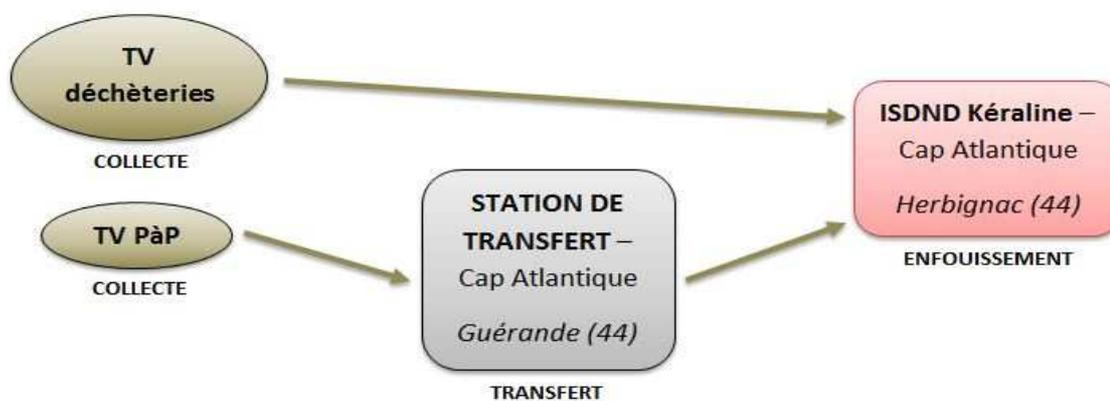


Figure 30 : Devenir du TV après collecte

Le tout-venant, issu des déchèteries et des collectes en porte à porte des communes du territoire, est directement enfoui à l'ISDND de Kéraline, située sur la commune d'Herbignac.

Cette ISDND relève de la nomenclature « installations classées soumises à autorisation » ayant récépissé d'origine du 29 juillet 2003 de la préfecture de Loire-Atlantique. L'exploitation matérielle est assurée par un compacteur exerçant dans le casier.

Selon le Plan Prévisionnel d'Exploitation élaboré en avril 2002 dans le cadre de la demande d'autorisation pour une capacité de traitement de 6 000 tonnes/an, la zone à exploiter couvre une surface totale de 51 300 m<sup>2</sup>. Elle sera constituée de 4 casiers scindés en 2 ou 3, voire 4 alvéoles.

L'emprise globale de la zone concernée par le stockage des déchets couvre actuellement une surface de 25 420 m<sup>2</sup>.

L'exploitation du casier n°3 s'est terminée fin 2015 avec un démarrage de l'exploitation du casier 4 en décembre 2015.

Tableau 16 : Evolution des tonnages de TV enfouis entre 2010 et 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015	Indicateur base 100 (2010)
Tout-venant	6 665	7 775	8 330	8 469	8 956	9 030	0,83%	131,8

En 2015, **9 030 tonnes** de tout-venant ont été enfouies sur le site de Kéraline. Cela représente une augmentation de **0,83%** soit **+74 tonnes** par rapport à 2014. En se référant à 2010 « indicateur base 100 », le tonnage de tout venant enfoui a augmenté de 35,5 %.

### 3.3.7. Les déchets verts

Le service concerne les déchets verts (DV) des particuliers, des services municipaux et des entreprises. Il est organisé autour des installations suivantes :

- Deux unités de broyage/compostage : l'une à Guérande (Livery), l'autre à La Baule,
- Trois aires de broyage sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin et Kéraline.

Le broyage, le compostage et la valorisation des déchets verts sur les plateformes de Livery (Guérande) et de La Baule sont assurés par le prestataire DUFEU depuis le 1<sup>er</sup> février 2014. Les déchets verts traités sur ces plateformes sont valorisés en agriculture.

Depuis 2010, la quantité de déchets verts collectés a augmenté de 70,78% (soit +13 753 tonnes). Entre 2014 et 2015, elle a augmenté de **5,19%** (**+1 645 tonnes**). Cette augmentation constante peut-être en partie liée aux apports de professionnels en déchèteries et sur les plateformes.

Tableau 17 : Tonnage de DV collectés par site en 2014 et 2015

	2010	2014	2015	Evolution 2014-2015	Indicateur base 100 (2010)
<b>PF Livery</b>	8 321	14 113	13 268	-6,0%	159,46
<b>PF La Baule</b>	3 084	2 927	2 702	-7,7%	87,60
<b>DT Piriac-sur-Mer</b>	3 986	6 848	8 158	19,1%	204,67
<b>DT Pénestin</b>	1 901	2 907	3 493	20,1%	183,75
<b>DT Herbignac total</b>	2 139	4 744	5 563	17,3%	260,08
<b>TOTAL</b>	<b>19 431</b>	<b>31 539</b>	<b>33 184</b>	<b>5,2%</b>	<b>170,78</b>

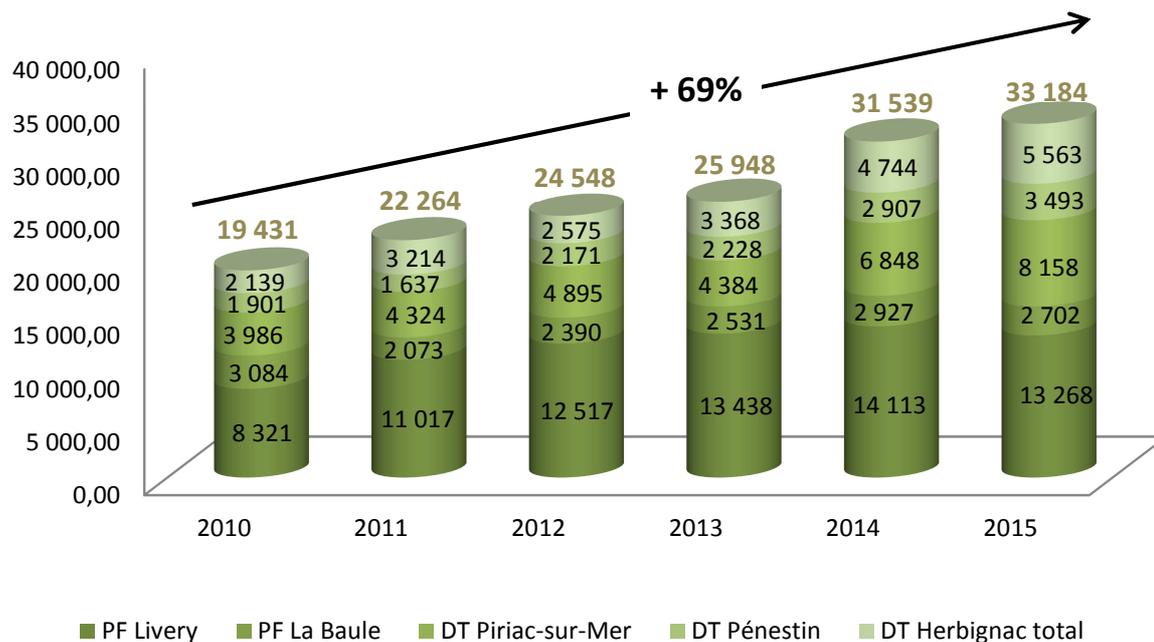


Figure 31 : Evolution des tonnages de DV collectés selon le site entre 2009 et 2015

Cette corrélation peut également être faite en fonction de la pluviométrie annuelle recensée entre 2010 et 2015, soit 14%.

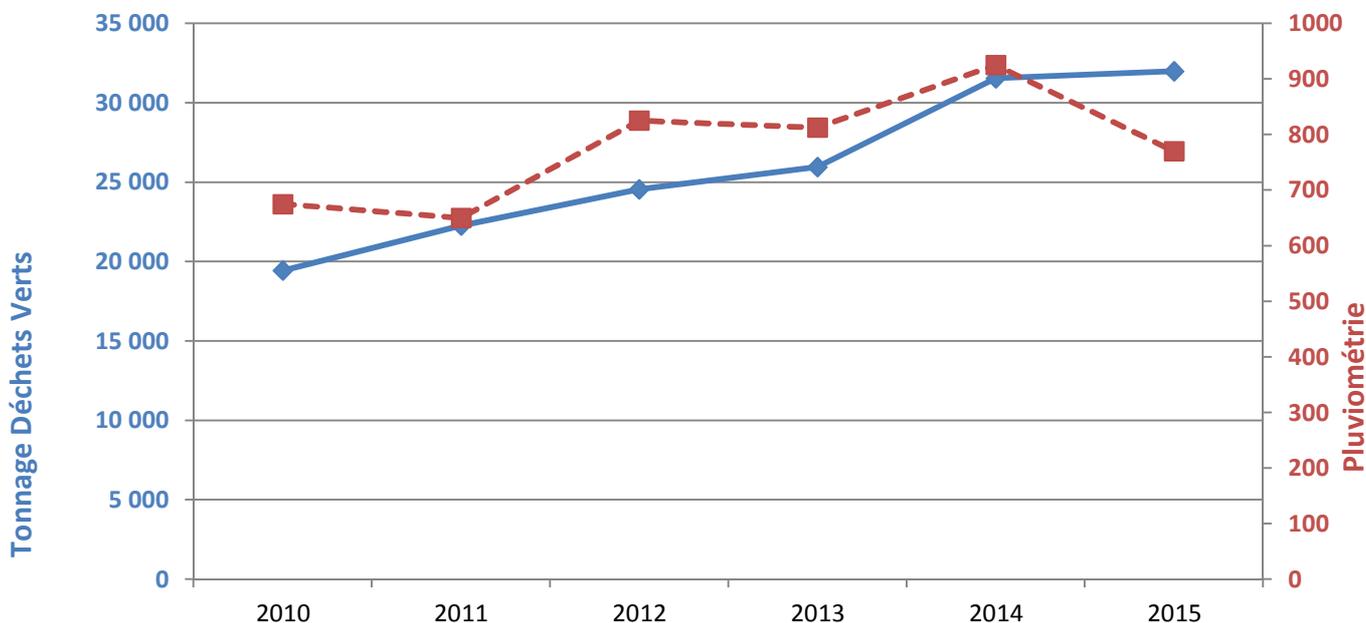


Figure 32 : Comparatif entre la pluviométrie et le tonnage de DV collectés entre 2010 et 2015

Ainsi, la production de déchets verts en 2015 représente **459,5 kg/hab.** (population municipale INSEE 2012) incluant les apports des professionnels et des particuliers.

**32 628,3 tonnes** de broyats et de compost ont été évacuées en 2015, soit une augmentation de **8,2%** soit **2 475 tonnes** par rapport à 2014.

D'après l'indicateur base 100, depuis 2010, le tonnage de déchets verts a augmenté de **157,5%** soit **19 955 tonnes supplémentaires**. Le phénomène intègre également l'interdiction de brûlage de la circulaire de novembre 2011.

Le devenir des déchets verts après traitement varie selon les sites :

Tableau 18: Devenir des DV après traitement selon le site entre 2010 et 2015

	Destinataire	Produit	Tonnages 2010	Tonnages 2014	Tonnage 2015	Evolution 2014/2015	2010 : indicateur base 100
<b>Livery</b>	Agriculteurs	Broyat	5 119	11 813	12 306	4,2%	240,4
	Particuliers	Compost	131	381	0,68	-99,8%	-199,5
	Chaufferies	Biomasse		508	1 311	158,1%	-
<i>Sous total Livery</i>			<i>5 250</i>	<i>12 702</i>	<i>13 618</i>	<i>7,22%</i>	<i>259,4</i>
<b>Piriac-sur-Mer</b>	Agriculteurs	Broyat	3 342	6 232	8 158	19,1%	244,1
	Agriculteurs	Compost	0	616		-	-
<i>Sous total Piriac-sur-Mer</i>			<i>3 957</i>	<i>6 848</i>	<i>8 158</i>	<i>19,1%</i>	<i>244,1</i>
<b>Pérestin</b>	Agriculteurs	Compost	180	2 006		-	-
	Agriculteurs	Broyat	110	988	3 493	254%	3 175
<i>Sous total de Pérestin</i>			<i>290</i>	<i>2 994</i>	<i>3 493</i>	<i>16,7%</i>	<i>1204,5</i>
<b>La Baule</b>	Agriculteurs	Broyat	2 206	3 529	2 284	-35%	103,5
	Autre site /ST	Compost			175	-	-
<i>Sous total La Baule</i>			<i>2 206</i>	<i>3 529</i>	<i>2 460</i>	<i>-30,3%</i>	<i>111,5</i>
<b>Herbignac Kéraline-Pompas</b>	Agriculteurs	Broyat	1 585	4 080	4 899	20,1%	288,2
<b>TOTAL</b>			<b>12 673</b>	<b>30 153</b>	<b>32 628</b>	<b>8,2%</b>	<b>257,5</b>

a. Les plateformes de Livery et de La Baule :



Figure 34 : Plateforme de compostage de Livery



Figure 33 : Plateforme de compostage de La Baule

⊙ **La plateforme de compostage de Livery :**

La station de broyage de Livery est une installation classée soumise à déclaration au titre de la réglementation ICPE, ayant un récépissé de déclaration de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 9 mars 2000.

Deux opérateurs sont présents sur le site afin d'assurer l'exploitation ainsi que le contrôle des déchets verts entrants. L'installation produisant un broyat répondant à la norme NFU 44-051, le produit entrant ne doit pas contenir de corps étrangers. Les analyses sur broyats de 2015 indiquent que le produit répond bien à cette norme. DUFEU apporte sur la plateforme du compost provenant d'un autre de leur site, celui-ci est proposé à la vente.

En 2015, **13 268 tonnes** de déchets verts bruts ont été traitées sur le site, soit une diminution de **6%** par rapport à l'année 2014 (**-845 tonnes**). Les tonnages sont dépendants de la saison et des pics importants sont constatés en avril et en octobre.

Tableau 19 : Origine des apports de DV entre 2010 et 2015

Origine de l'apport	2010	2014	2015	Evolution 2014/2015	Indicateur base 100 (2010)
Particuliers	3 688	5 897	4 682	-21%	126,96
Professionnels	576	2 112	2 443	16%	424,17
Déchetteries de la Presqu'île (Guérande, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen et La Baule)	3 303	4 572	4 369	-4%	132,28
Services Techniques (Guérande, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen)	754	1 175	956	-19%	126,79
Associations		534	539	1%	-
CESU		260	291	12%	-
Total hors particuliers et DT	1 330	4 080	4 229	4%	317,96
<b>TOTAL</b>	<b>8 321</b>	<b>14 549</b>	<b>13 280</b>	<b>-9%</b>	<b>159,60</b>

En se référant à l'indicateur base 100 de 2010, le tonnage de déchets verts collectés sur la plateforme de Livery a augmenté de 59,60% soit 4 959 tonnes supplémentaires.

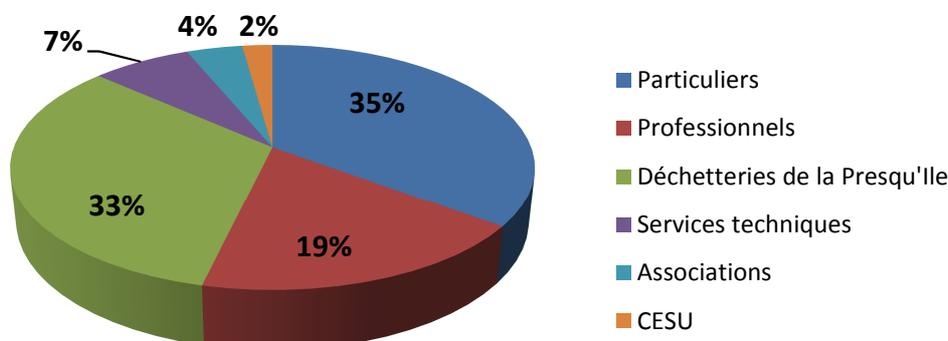


Figure 35 : Répartition des apports de DV par origine en 2015

Depuis 2006, le dépôt (payant) de souche et bois de grosses sections est accepté.

⊙ **La plateforme de compostage de La Baule :**

La plateforme de La Baule est un site déclaré en préfecture sous la nomenclature 2170-2 de la réglementation ICPE. Ce site de 1500 m<sup>2</sup> accueille les sacs papiers biodégradables issus des collectes en porte-à-porte des déchets verts de la ville de La Baule, ainsi que les déchets verts des services municipaux de la commune.

En 2015, **2 702 tonnes** de déchets bruts ont été traitées soit une **diminution de 7,7%** par rapport à 2014 (**-225 tonnes**) sur le site réparties de la façon suivante :

- 1 353 tonnes de la collecte en porte-à-porte (50,1%),
- 1 349 tonnes du service « espaces verts » de la commune (49,9%).

Les DV sont broyés sur le site puis évacués directement en agriculture.

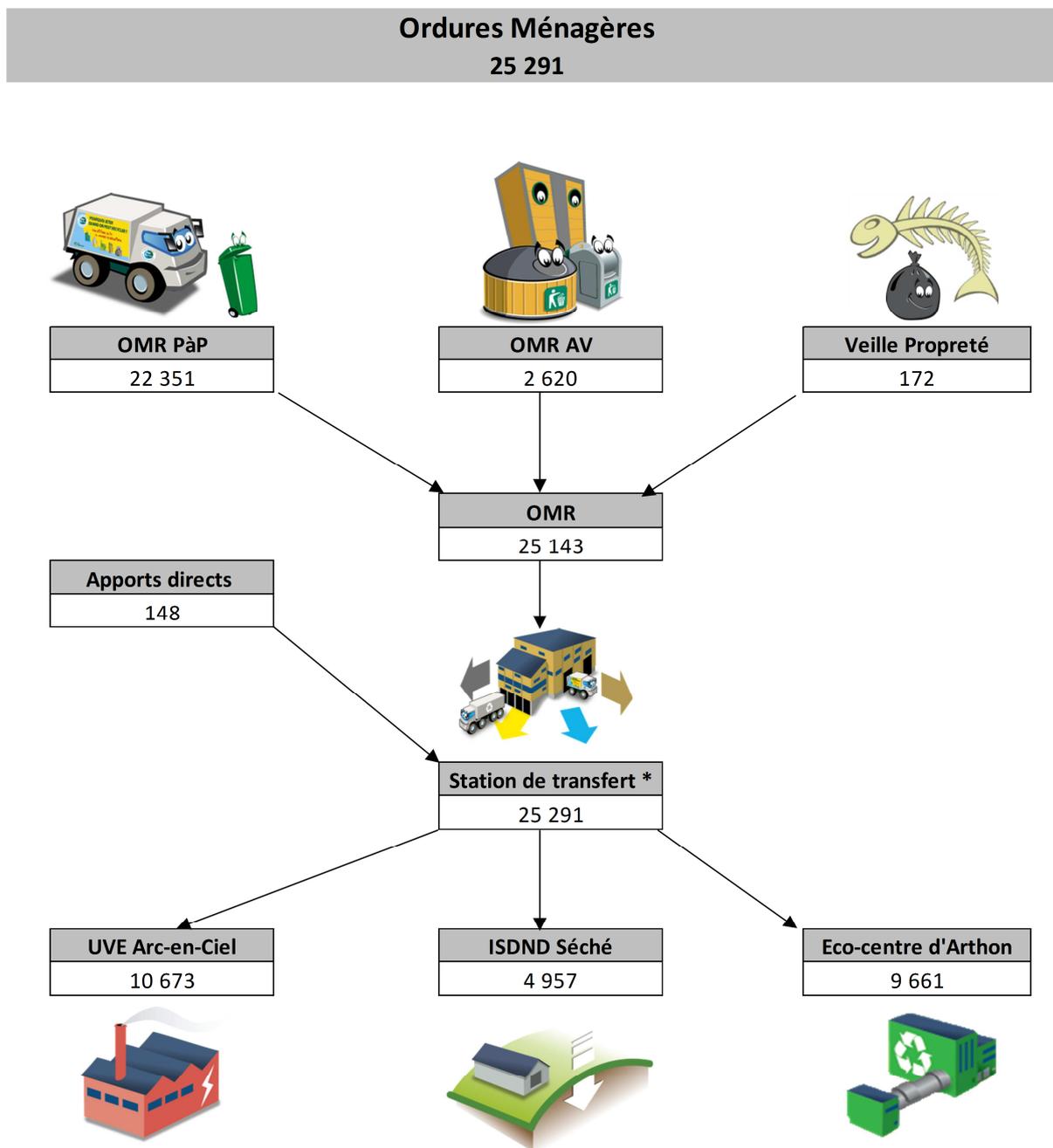
**b. Les DV traités sur les aires attenantes aux déchèteries régies :**

L'entreprise DUFEU gère également la prestation de service de traitement et valorisation des déchets verts des déchèteries (cf. Tableau 3), équipées d'une aire attenante permettant le stockage et le broyage sur place des déchets verts bruts déposés par les particuliers, les professionnels et les services techniques des communes. Seuls les déchets verts de la déchèterie de Pompas sont stockés en caissons puis transférés sur la plateforme de Kéraline pour traitement depuis 2012.

En 2015, **16 550 tonnes** de déchets verts traités ont été évacuées de ces aires attenantes soit **18,9%** d'augmentation par rapport à 2014 (**+2 628 tonnes**).

En plus du broyage, un processus de compostage est mis en place sur l'aire de stockage des déchèteries de Kéraline à Herbignac, Piriac-sur-Mer et Pénestin, le broyat et le compost sont ensuite valorisés en agriculture.

## 4. Schémas synthétiques de la collecte et du traitement à CAP Atlantique



\* Tonnages OM de CAP Atlantique (collectes et apports directs des communes) et hors utilisation de la station par Véolia dans le cadre des marchés privés

Figure 36 : Synthèse de la collecte et du traitement des OMR

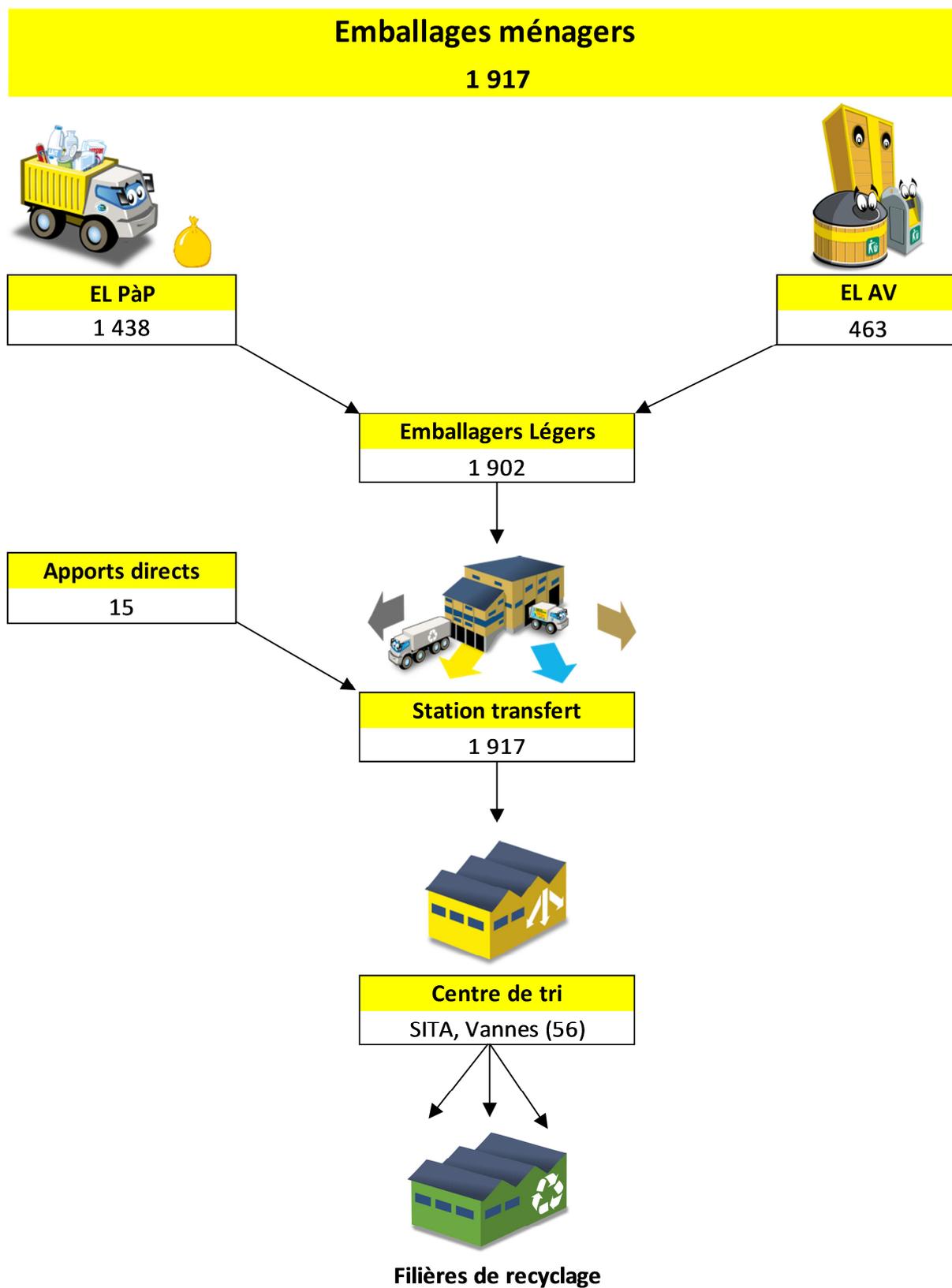


Figure 37 : Synthèse de la collecte et du traitement des EL en tonnes

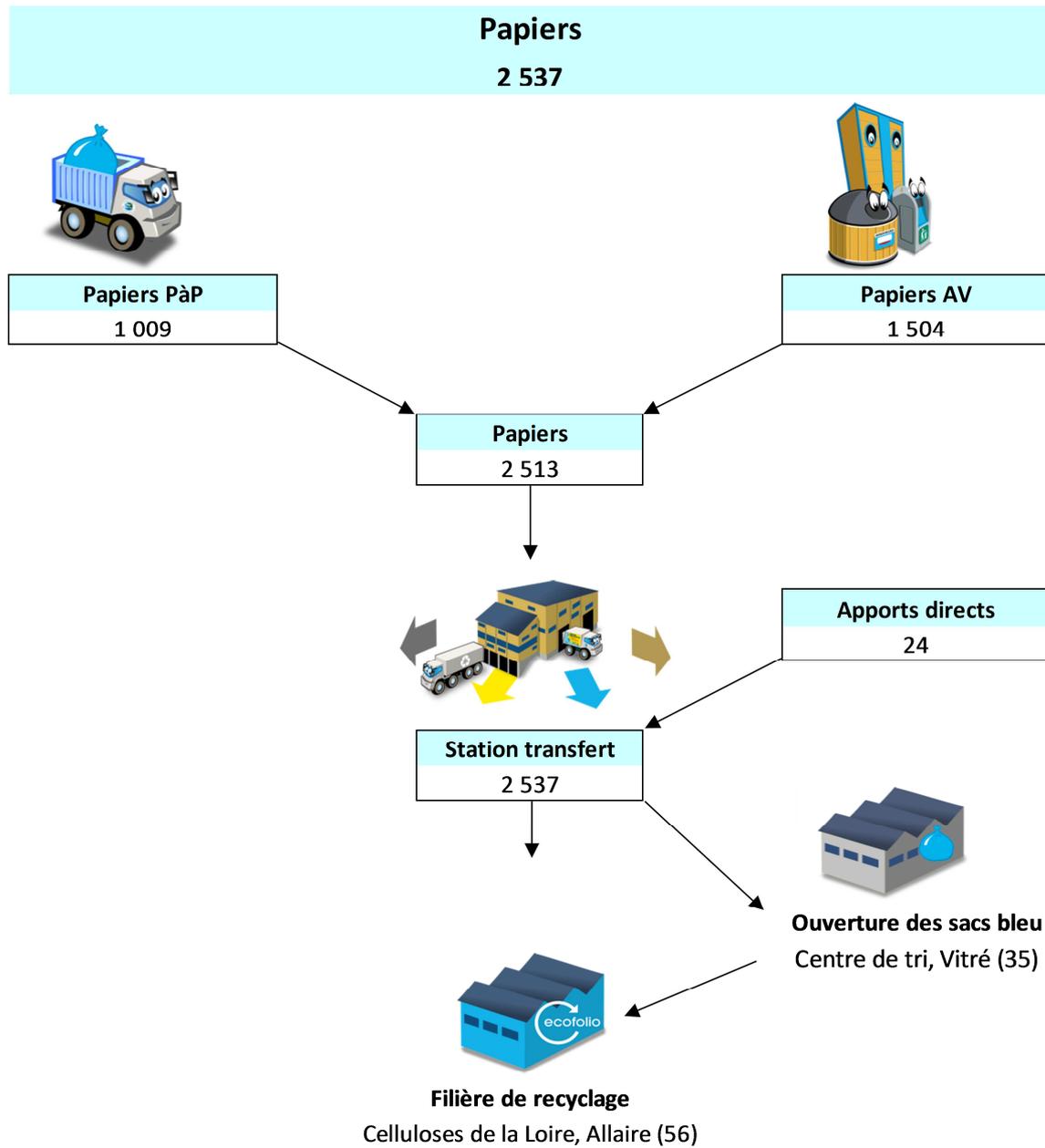


Figure 38 : Synthèse de la collecte et du traitement des papiers

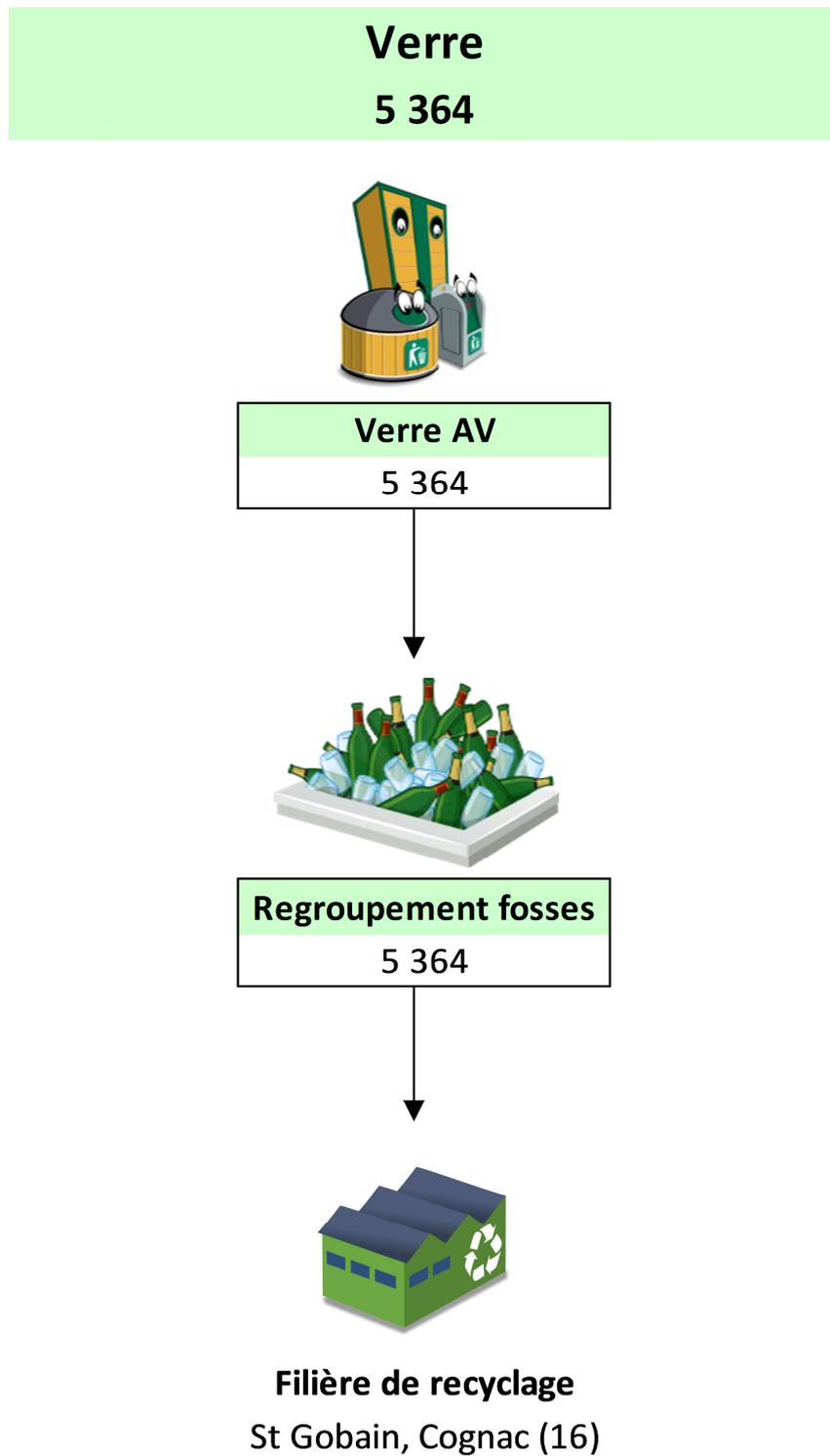


Figure 39 : Synthèse de la collecte et du traitement du verre

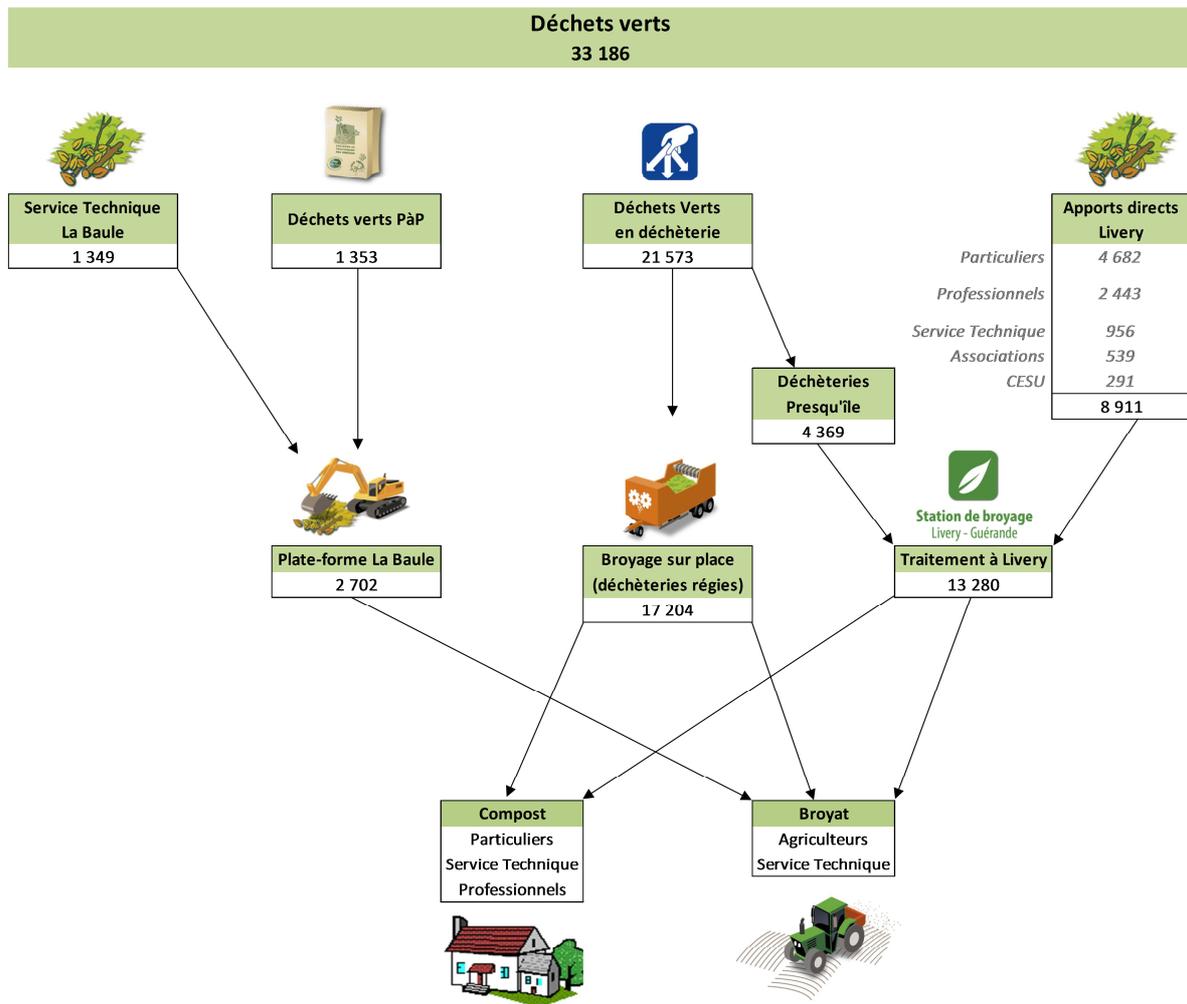


Figure 40: Synthèse de la collecte et du traitement des Déchets Verts

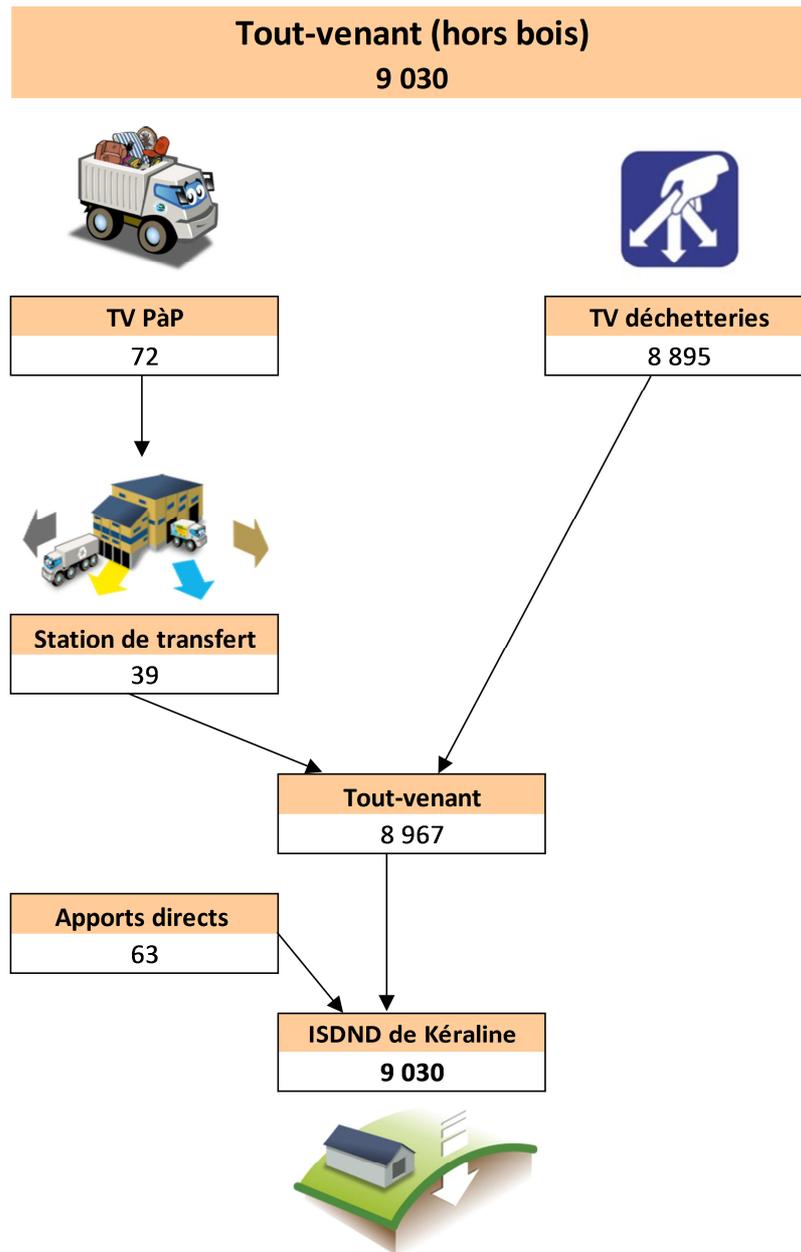


Figure 41 : Synthèse de la collecte et du traitement du tout-venant

## Indicateurs financiers

### 1. Modalités d'exploitation

		Prestation de service	Charge 2015 de prestations de services	Durée des prestations de services
Pré-collecte	Bacs	Conteneur	75 156,20 €	Du 20/03/2014 Au 19/03/2018
	Sacs collecte sélective	P.T.L.	91 446,99 €	Du 14/01/2014 au 13/01/2018
	Sacs déchets verts	Tapiero	85 708,80€	Du 19/04/2013 au 18/04/2017
Collecte	PàP des DMA	Véolia Propreté	1 957 711,50€	Du 01/01/2009 au 31/12/2015
	PàP des encombrants	Véolia Propreté	23 315,30€	Du 01/01/2012 au 31/12/2016
	PAV des DMA	Véolia Propreté	740 312,14€	du 01/03/2015 au 28/02/2020
	déchèterie	COVED SA	980 549,76€	Du 01/11/2011 au 31/10/2016
Transfert	Gestion de la station	Véolia Propreté	416 398,22€	Du 01/01/2011 au 31/12/2015
Transport	Emballages et papiers	Véolia /DUFEU	132 266,22€	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
	OMr	Véolia Propreté	367 279,60€	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
Traitement	OMr (UVE)	Véolia Propreté	1 057 227,40€	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
	OMr (TMB)	Véolia Propreté	899 803,91€	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
	OMr (ISDND)	Séché environnement	365 849,90€	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
	Tri et conditionnement	Suez environnement	359 153,60€	Du 01/07/2013 au 30/06/2018
	Déchets Dangereux	TRIADIS	90 129,40€	Du 01/11/2011 au 31/10/2016
	Déchets Verts	DUFEU	473 220,15 €	Du 01/01/2014 au 31/01/2019
	Autres déchets de déchèteries	CHARIER DV	701 030,44€	Du 01/11/2011 au 31/10/2016

## 2. Compte de résultat de la compétence déchets

Achats et charges externes	10 617 259 €	Recettes de recyclables	745 660 €
Dont charges de prestation de service	9 214 333 €	Redevances et facturations	1 144 940 €
Dont charges d'entretien et carburant véhicules	447 421 €	Dont redevance spéciale et PSR	841 560 €
Autres charges de fonctionnement	955 505 €	Facturation déchetteries et convention	303 380 €
Charges de personnel	2 713 509 €	Soutien Eco-Emballages	1 381 621 €
Charges des amortissements	1 578 893 €	Soutien Ecofolio	106 142 €
		Amortissement des subventions d'investiss	110 270 €
<b>Total coûts exploitation</b>	<b>14 909 661 €</b>	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>3 488 634 €</b>
		Produits exceptionnels	-
Frais de structure	1 131 877 €	FCTVA (16,404% de l'investissement TTC)	209 564 €
Intérêts de la dette	8 819 €	<b>TEOM</b>	<b>11 500 412 €</b>
Coût complet de la compétence déchets	16 050 357 €	<b>Recettes totales de l'activité déchets</b>	<b>15 198 610 €</b>
		<b>Résultat net de l'activité déchets</b>	<b>- 851 747 €</b>

Le résultat net de l'activité déchets s'élève à - 852 k€ pour l'année 2015.

Le solde est négatif pour la première année après 4 années de compte positif. Ceci s'explique par le fait du passage au taux unique pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de son lissage sur 5 années afin de limiter l'impact pour les contribuables.

Comparaison du compte de résultat 2015 par rapport à 2014 :

<b>Achats et charges externes</b>	<b>+ 33 226 €</b>	<b>Recettes de "recyclables"</b>	<b>+ 30 116 €</b>
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>+ 32 527 €</i>	<b>Redevances et facturations</b>	<b>+ 209 418 €</b>
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicu.</i>	<i>- 47 338 €</i>	<i>dont redevance spéciale et PSR</i>	<i>+ 120 492 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>+ 48 037 €</i>	<i>Facturation déchetteries et conventions</i>	<i>+ 88 926 €</i>
<b>charges de personnel</b>	<b>+ 25 103 €</b>	<b>Soutien Eco Emballages</b>	<b>+ 210 703 €</b>
<b>charges des amortissements</b>	<b>+ 123 421 €</b>	<b>Soutien écofolio</b>	<b>+ 6 372 €</b>
		<b>Amortissement des subventions d'investiss</b>	<b>+ 10 584 €</b>
<b>Total couts d'exploitation</b>	<b>+ 181 749 €</b>	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>+ 467 193 €</b>
		<b>Produits exceptionnels</b>	<b>- 8 614 €</b>
<b>Frais de structure</b>	<b>- 56 722 €</b>	FCTVA (15,482% de l'investissement TTC)	- 269 333 €
<b>intérêts de la dette</b>	<b>- 6 244 €</b>	<b>T.E.O.M.</b>	<b>- 1 342 160 €</b>
<b>Coût complet de la compétence déchets</b>	<b>+ 118 783 €</b>	<b>Recettes totales de l'activité déchet:</b>	<b>- 1 152 915 €</b>
		<b>Résultat net de l'activité déchets</b>	<b>- 1 271 698 €</b>

### 3. Analyse des différents postes financiers

#### 3.1. Charges

La répartition de l'ensemble des coûts d'exploitation hors taxes selon le poste d'activité est la suivante :

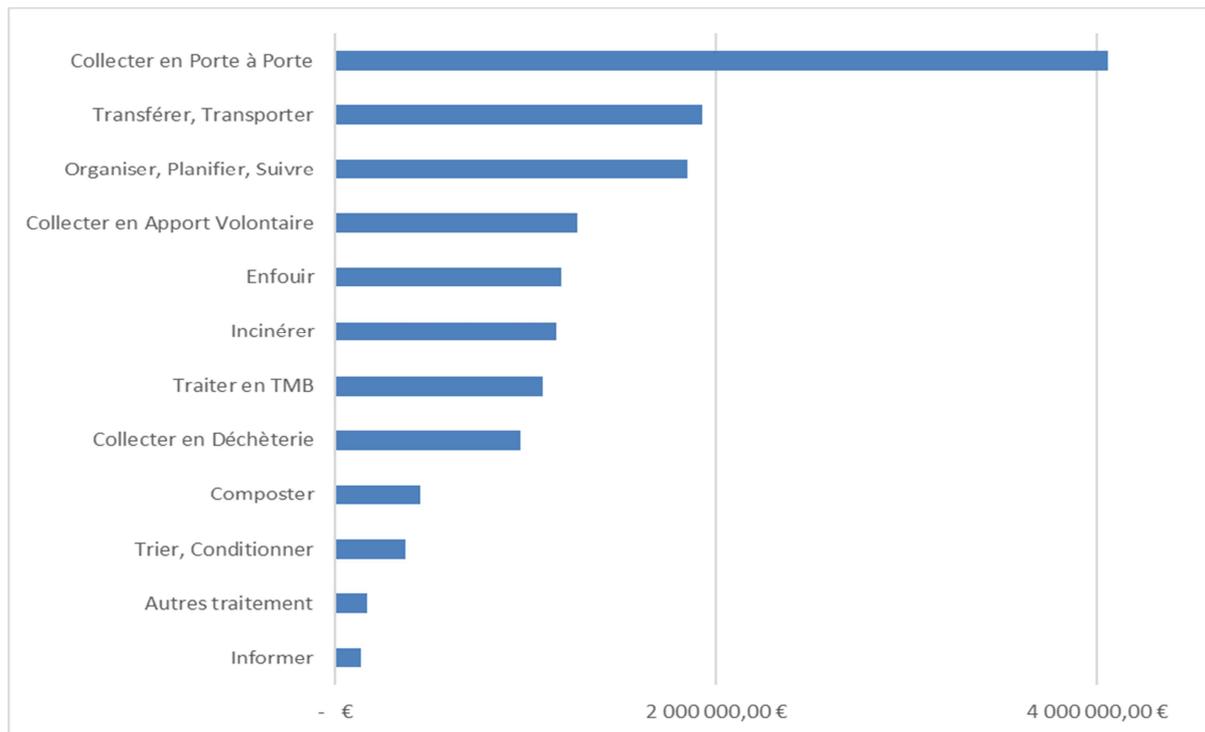


Figure 42 : Répartition des coûts par poste d'activité

Après regroupement des postes de dépenses en familles principales de charges, il est possible d'identifier la part de chaque flux :

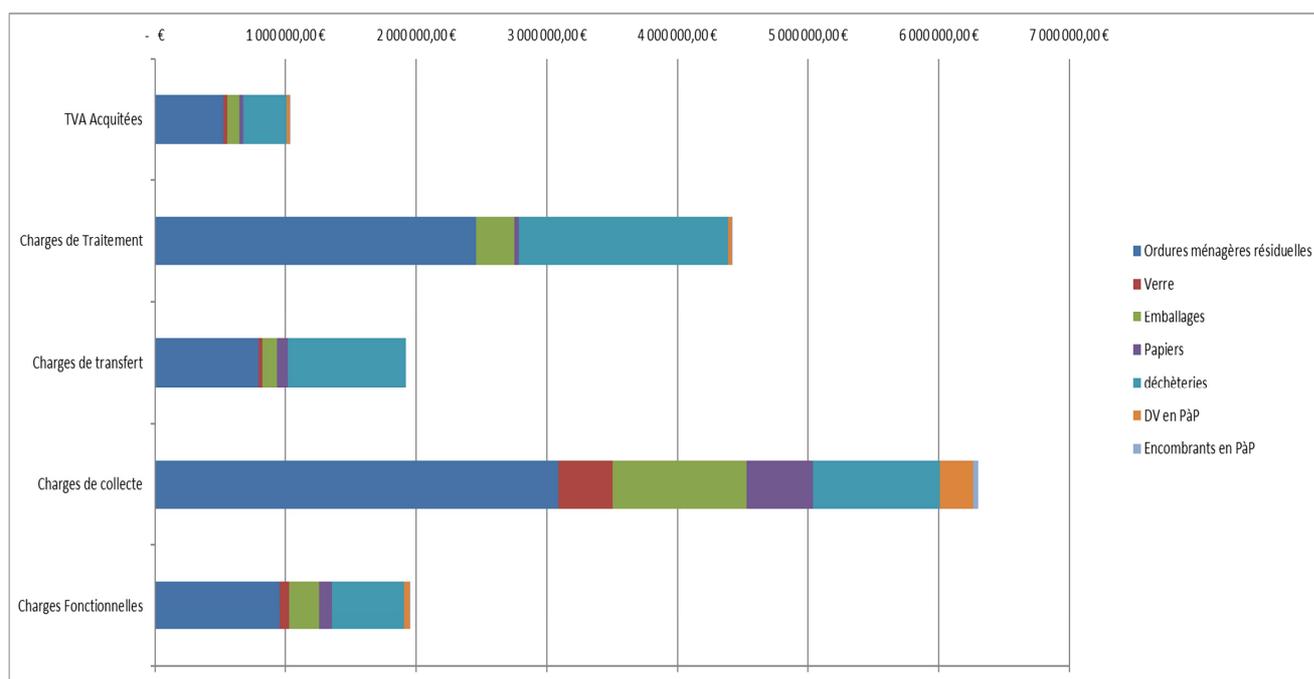


Figure 43 : Répartition des charges par flux collecté

### 3.2. Recettes

Les recettes qui permettent d'assurer l'équilibre budgétaire sont réparties de la manière suivante :

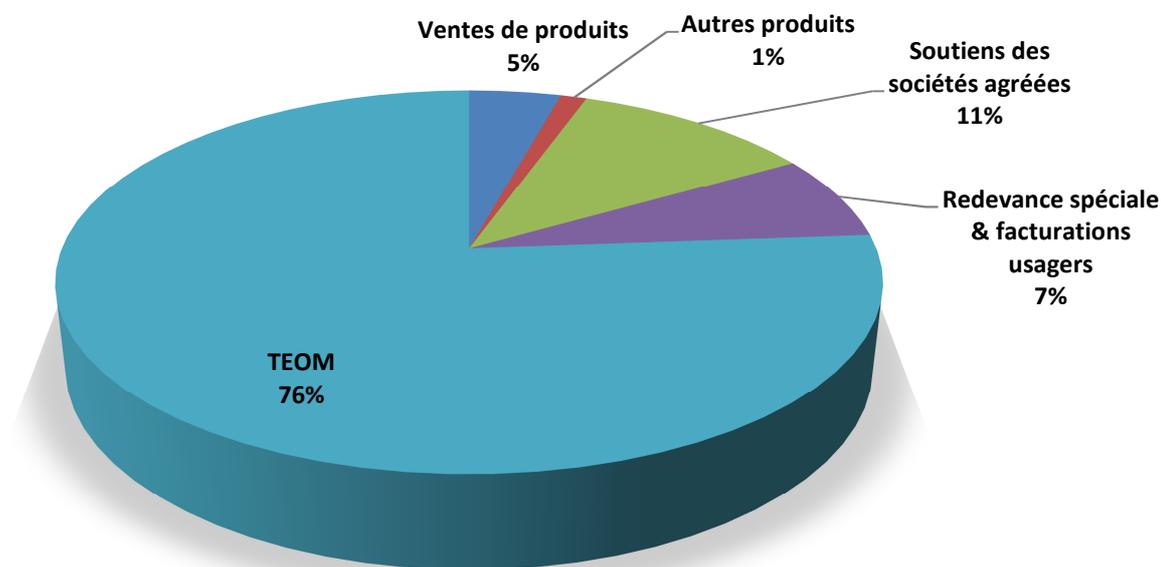


Figure 44 : Répartition des recettes

On constate une augmentation des recettes non-fiscales (24%) soit +4 points par rapport à l'année 2014.

## 4. Ratios

### 4.1. Coût à la tonne

Tableau 20 : Comparaison des ratios €/t par rapport au référentiel national

	Flux de déchets				Tous flux
	OMr	Verre	Recyclables secs	Déchèteries	
Cap Atlantique Coût technique TTC/tonne	308,37 €	83,43 €	495,84 €	86,13 €	144,64 €
Cap Atlantique Coût aidé TTC/tonne	306,10 €	73,48 €	182,00 €	81,89 €	128,30 €
Référentiel 2012 Coût technique TTC/tonne	218,00 €	62,00 €	343,00 €	125,00 €	188,00 €
Référentiel 2012 Coût aidé TTC/tonne	211,00 €	52,00 €	172,00 €	118,00 €	166,00 €

Coût technique : totalité des charges moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...);

Coût aidé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...), moins les aides reçues (Conseils Départementaux, ADEME...)

Les coûts techniques et aidés à la tonne hors déchèterie sont significativement supérieurs au référentiel national fourni par l'ADEME. Cela s'explique par le niveau de service mis en place sur le territoire du fait de l'importance de l'impact touristique.

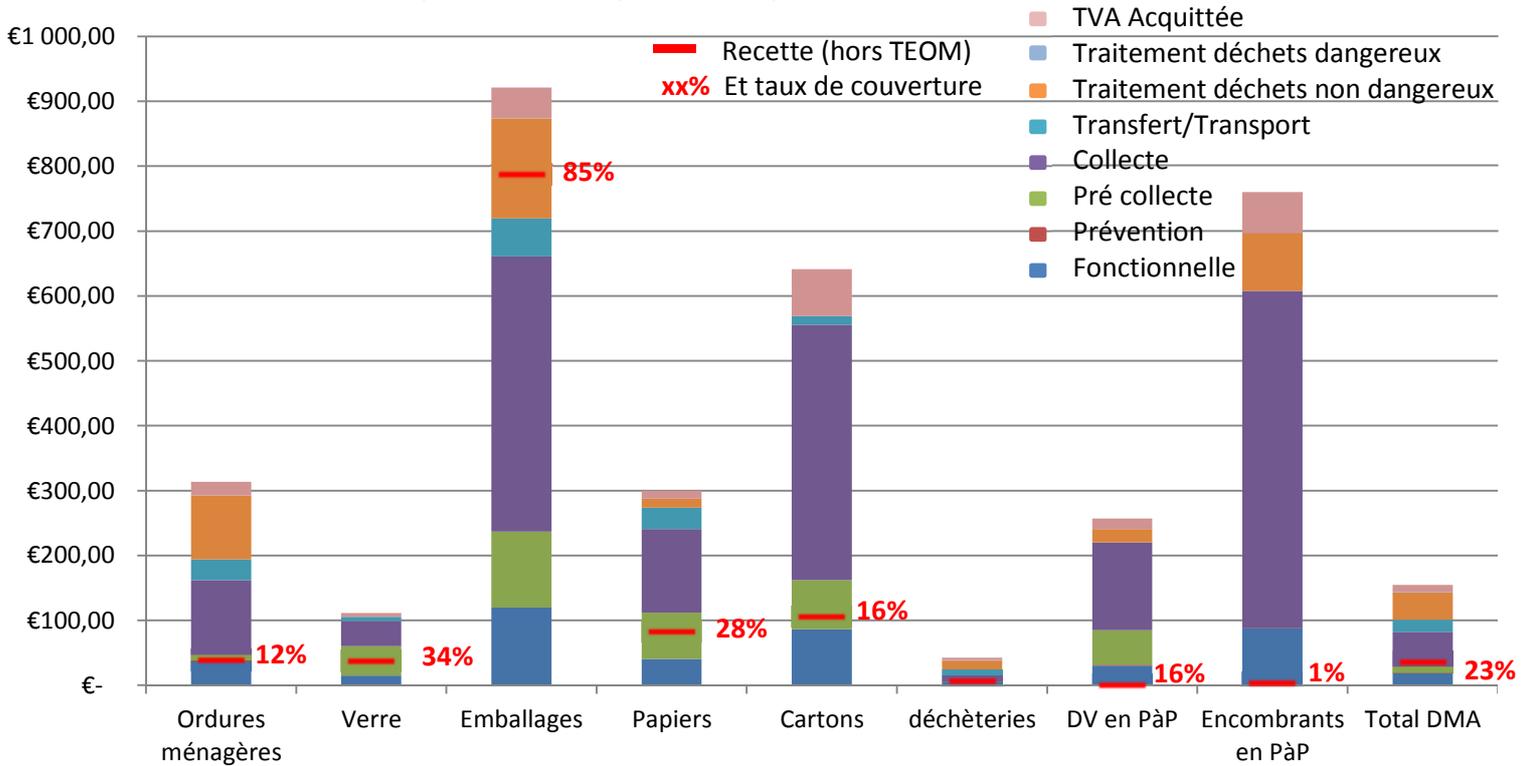


Figure 45 : Répartition des charges en €/tonne et taux de couverture

#### 4.2. Coût au foyer fiscal

L'analyse de la comptabilité de la compétence déchets permet de déterminer un coût final de 157,02€ par foyer fiscal en 2015. Cette charge est répartie de la manière suivante :

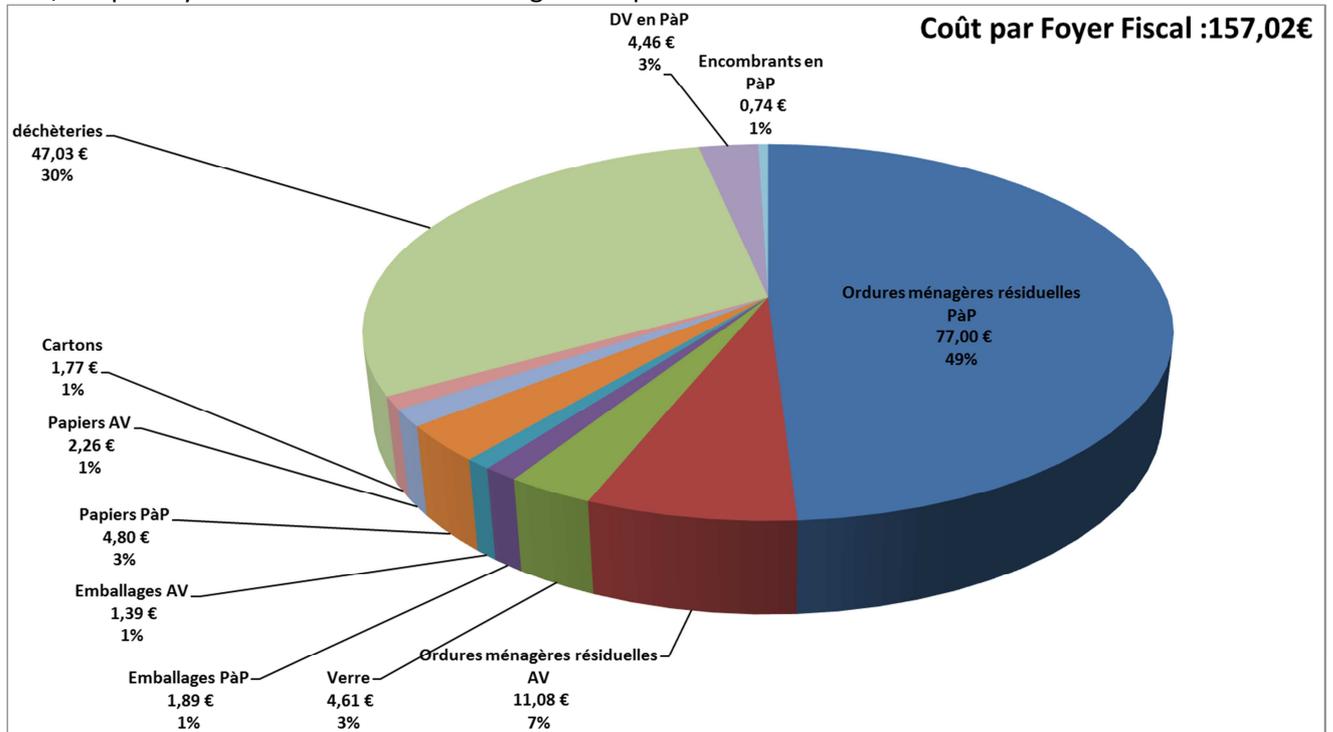


Figure 46 : Répartition du coût TTC par foyer fiscal

## 5. Redevances spéciales

Les professionnels du territoire sont soumis à une facturation spécifique, proportionnelle à l'importance du service rendu. Ainsi, ils sont redevables :

- De la redevance spéciale pour les gros producteurs utilisateurs de la collecte en porte-à-porte,
- De la redevance spéciale pour les établissements de plage de La Baule,
- D'une redevance de dépôt pour ceux utilisant les déchèteries ou les plateformes de déchets verts.

Il existe également une redevance spécifique pour les terrains de loisirs qui ne sont pas soumis à la TEOM.

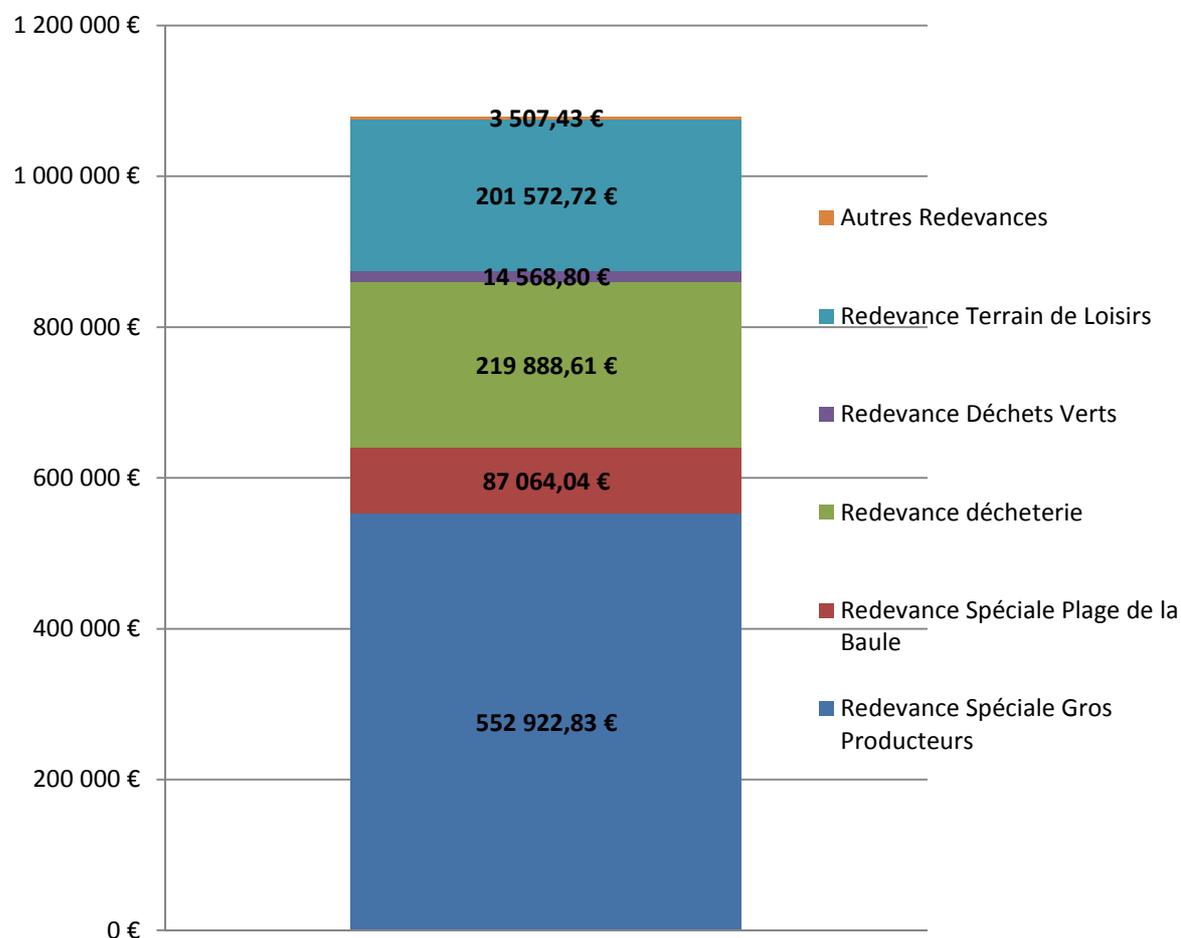


Figure 47 : Répartition des facturations aux usagers

## Perspectives 2016

### 1. Etudes

- Poursuite de l'étude concernant le Schéma directeur des déchèteries

### 2. Développement et mise en œuvre de services à l'utilisateur

- Déploiement de la filière Eco-Mobilier sur les déchèteries du territoire
- Suivi, poursuites et déploiement des axes de travail en lien avec le label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » soit :

Axe 1 : Accompagnement des acteurs économiques

- o Déploiement du tri dans les marchés
- o Poursuite du déploiement des PAV cartons
- o Finalisation du déploiement et bilan RS
- o Etude sur les biodéchets gros producteurs menée par VEOLIA
- o Création de partenariats avec les acteurs du territoire

Axe 2 : Réduction des déchets des collectivités, notamment des déchets organiques avec la promotion du compostage

Axe 3 : Economie du partage avec la poursuite du projet recyclerie

Axe 4 : Biodéchets

- o Etude sur la mise en place de broyeur pour les particuliers
- o Opération de distribution de compost en déchèteries au printemps
- o Stand pour la journée mondiale de lutte contre le gaspillage alimentaire
- o Déploiement du compostage collectif

Axe 5 : Adaptation contexte local

- o Opération de collecte des coquillages durant les périodes de Noël (de mi-décembre 2016 à mi-janvier 2017)
- Optimisation du parc de Point d'Apport Volontaire sur le territoire
- Renouvellement et création d'outils de communication :
  - o Sérigraphie des BOM
  - o Sensibilisation au tri des déchets verts
  - o Panneaux en déchèteries
  - o Calendriers de collecte (sacs jaunes et bleus, DV et DASRI)

### 3. Renouvellements des marchés de prestation de service, travaux et acquisition

- Exploitation des déchèteries de Guérande, La Baule, Batz-sur-Mer et Le Croisic ainsi que la gestion du bas de quai de la déchèterie de Piriac-sur-Mer (échéance octobre 2016)
- Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages accueillis dans les déchèteries (échéance octobre 2016)
- Exploitation des bas de quai des filières non imposées (échéance octobre 2016)
- Collecte des encombrants (échéance décembre 2016)
- Traitement des lixiviats de l'ISDND (échéance juillet 2016)

## 4. Travaux

Il est prévu en 2016, sur le site de l'ISDND de Kéraline à Herbignac :

- D'effectuer des travaux sur le réseau de biogaz
- D'effectuer des suivis précis de la production de biogaz
- De créer et/ou rénover le système de gestion des eaux pluviales
- De réaliser les travaux de couverture de l'alvéole 3.3
- De construire la nouvelle alvéole 4.2
- D'engager un diagnostic des dispositifs de traitement des lixiviats.

En terme d'enfouissement de PAV enterrés et semi-enterrés, des travaux sont envisagés sur les communes de La Baule, La Turballe, Pénestin et Le Pouliguen

Enfin, un programme de rénovation de PAV semi-enterrés rencontrant des problèmes d'infiltrations est établi sur les communes de Mesquer et du Pouliguen.

## Annexes

### 1. Lexique

**AV** : Collecte par Apport Volontaire : mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonne, conteneur spécifique sur les espaces publics, déchèteries, etc...

**Collecte sélective** : Collecte de certains flux de déchets (ex : les recyclables tels que les EL, JM, verre) préalablement séparés par les producteurs en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

**Compost** : Amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets verts, épiluchures de fruits et de légumes).

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs qu'il faut nécessairement maîtriser pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés de l'élimination des déchets et l'environnement.

**Déchèterie** : Lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

**D3E** : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio, hi-fi...).

**DIB** : Déchets Industriels Banals : déchets assimilables aux déchets ménagers, non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

**DDM** : Déchets Dangereux des Ménages : ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages (solvants, métaux lourds, pesticides...).

**DV** : Déchets Verts : déchet végétal résultant de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages de parcs, jardins, terrains de sport).

**Encombrants** : Déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères.

**EL** : Emballages Légers : emballages en plastique (flacons de produits ménagers, bouteille d'huile, d'eau, de jus de fruits, de soda), emballages métalliques (boîtes de conserve, aérosols, bidons alu, barquettes aluminium) et cartonnettes (briques alimentaires, petits emballages).

**ICPE** : Installation Classées pour la Protection de l'Environnement : installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement soumise à autorisation.

**INS** : Imprimés Non Sollicités : imprimés publicitaires non adressés et journaux gratuits d'annonces.

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux : centre dans lequel sont enfouis les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels plus aucune matière valorisable ne peut être récupérée dans les conditions techniques et économiques du moment.

**JM** : Papiers, journaux, magazines, prospectus.

**Lixiviats** : Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.

**OM** : Ordures Ménagères : déchets périssables et qui ne peuvent pas être recyclés.

**PàP** : Collecte Porte-à-Porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables, et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets. La collecte en porte-à-porte s'applique plus aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels.

**PDEDMA** : Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés prévu par la loi du 13 juillet 1992 constitue un cadre d'action pour les services de l'état dans le domaine des déchets ménagers et s'impose aux personnes morales de droit public et à leur concessionnaire, tant pour les projets futurs que pour leur organisation actuelle qui doit être compatible ou rendu compatible dans un délai de 3 ans à compter de leur publication. Ce plan donne des orientations générales sur l'élimination des déchets dans le département et fixe des objectifs en matière de valorisation à échéance de 5 à 10 ans. Ce plan concerne les déchets ménagers et tous les déchets, quel que soit le mode de collecte, qui, par leur nature, peuvent être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers.

**PET** : Poly(Téréphtalate d'éthylène) : polymère produit par polycondensation de l'éthylène glycol avec de l'acide téréphtalique. Ces polyesters saturés sont principalement utilisés pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.

**PEHD** : Polyéthylène Haute Densité : le PEHD est utilisé pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risques pour l'environnement, il est 100% recyclable (et non 100% recyclé).

**PTAC** : Poids Total en Charge des camions qui arrivent en déchèterie.

**REP** : la Responsabilité Élargie du Producteur est un concept promu par l'OCDE (Organisation de Coopération pour le Développement Économique). Elle désigne des dispositifs qui transfèrent la responsabilité en matière de gestion des déchets des municipalités vers les producteurs. Ce concept repose sur une logique d'internalisation des coûts de gestion des déchets. Des producteurs responsabilisés seront ainsi amenés à prendre en compte les coûts de la post-consommation lors de la conception de leurs produits. La REP permet d'inciter à plus de prévention.

**RS** : Redevance Spéciale : redevance pour l'enlèvement des déchets assimilés ne provenant pas des ménages. La loi du 13 juillet 1992 mentionne l'obligation d'instituer la redevance spéciale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, dans le cas où la collectivité perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si elle a instauré la redevance générale (redevance d'enlèvement des ordures ménagères), elle n'est pas contrainte d'instaurer la redevance spéciale. La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu, et notamment de la quantité de déchets éliminés.

**TMB** : Tri-Mécano-Biologique.

**TV** : Tout-Venant : déchets (hors toxiques) arrivant en déchèterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation n'existe.

**UIOM** : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères : centre d'incinération spécifique et réservé aux déchets ménagers et assimilés.

**UVE** : Unité de Valorisation Énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

**VP** : Veille Propreté : collecte des dépôts sauvages des apports volontaires.

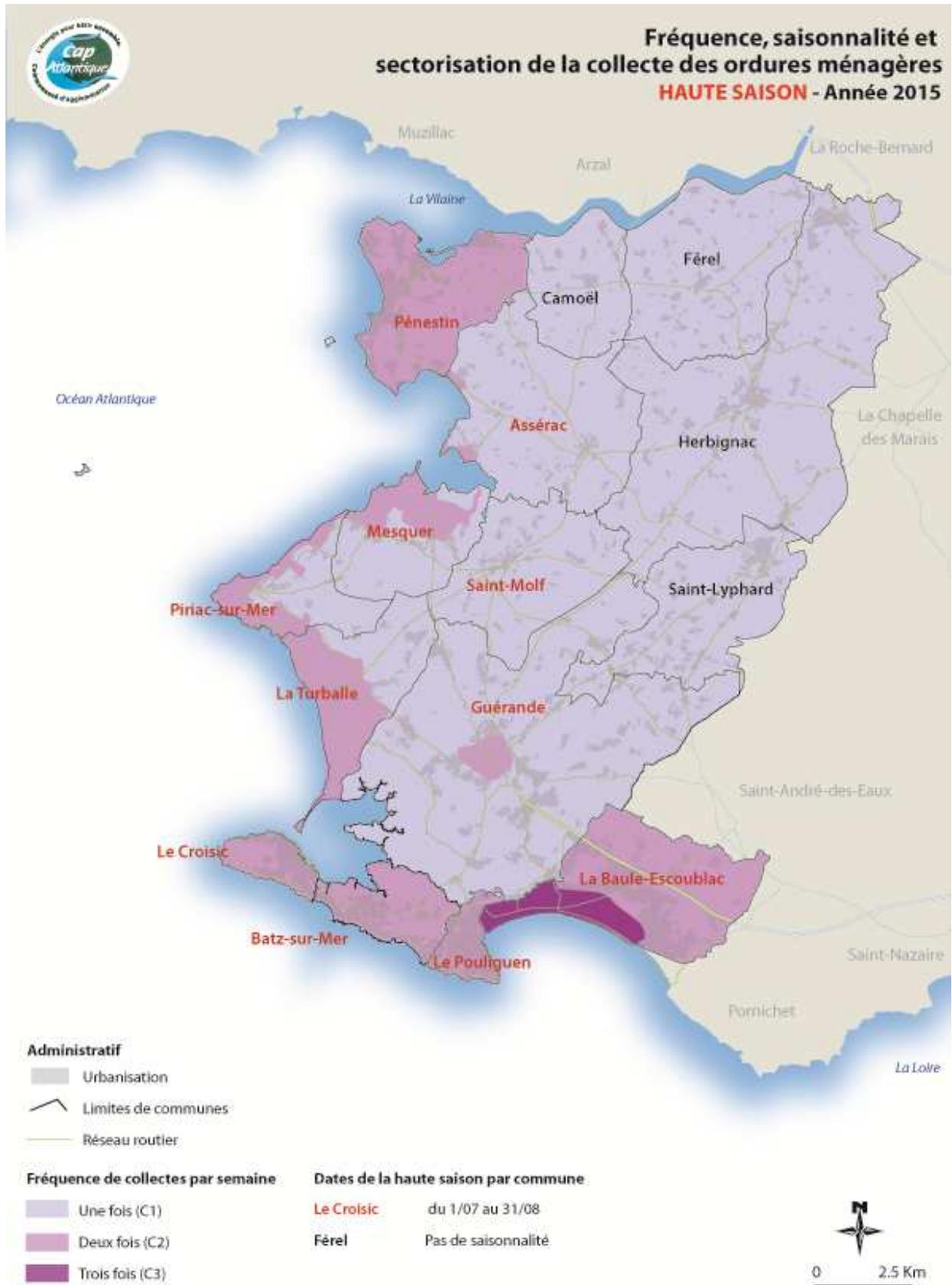
## 2. Cartes

### 2.1. Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Basse saison – année 2015



Sources : BD TOPO®, IGN - 2003. Reproduction interdite - Réalisation: Pôle SIG-Observatoire - DSIK - Cap Atlantique, 2016.

## 2.2. Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Haute saison – année 2015

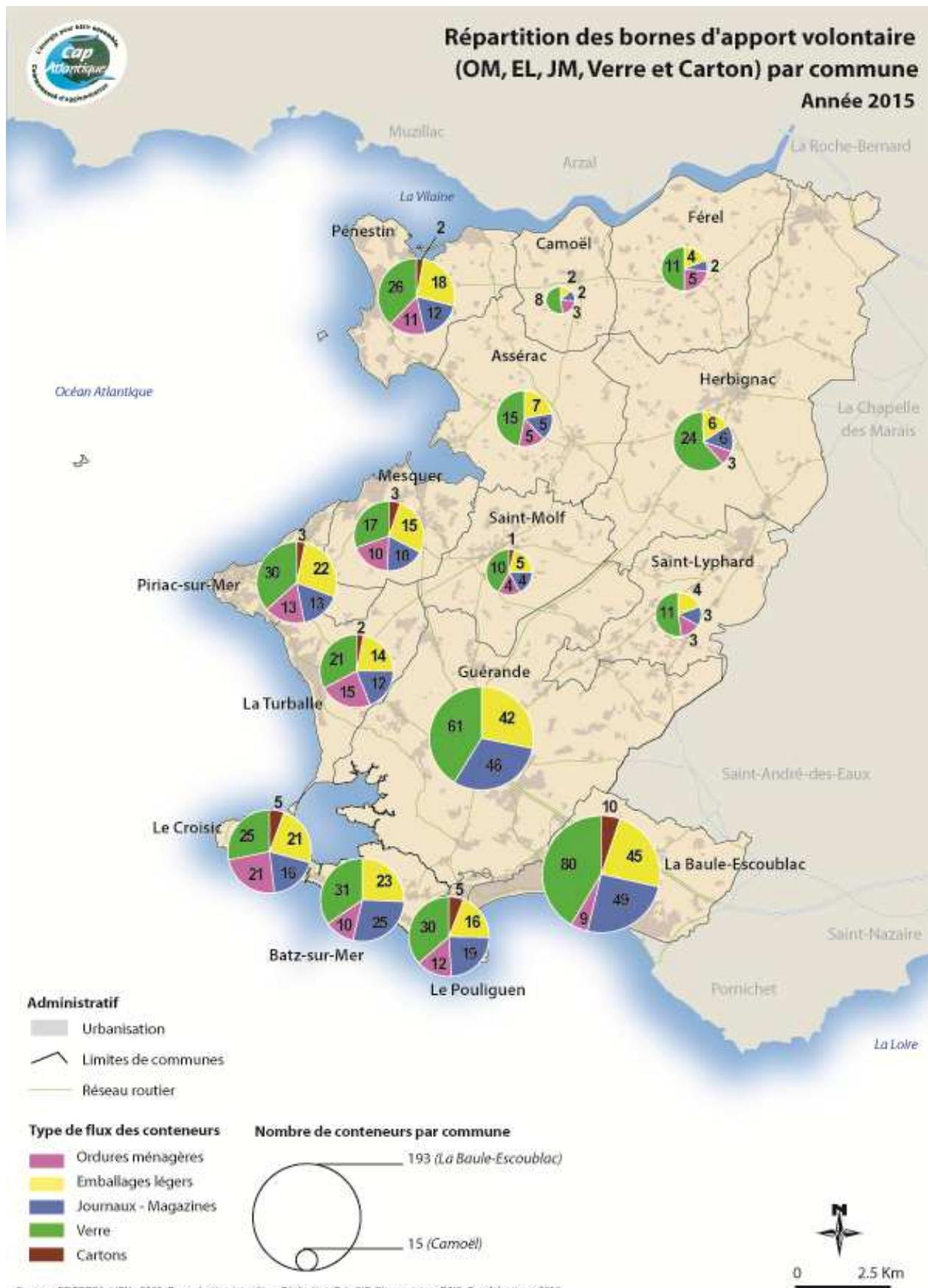


Sources : BD TDPO®, IGN - 2003. Reproduction interdite - Réalisation: Pôle SIS-Observatoire - DSIC - Cap Atlantique, 2016.

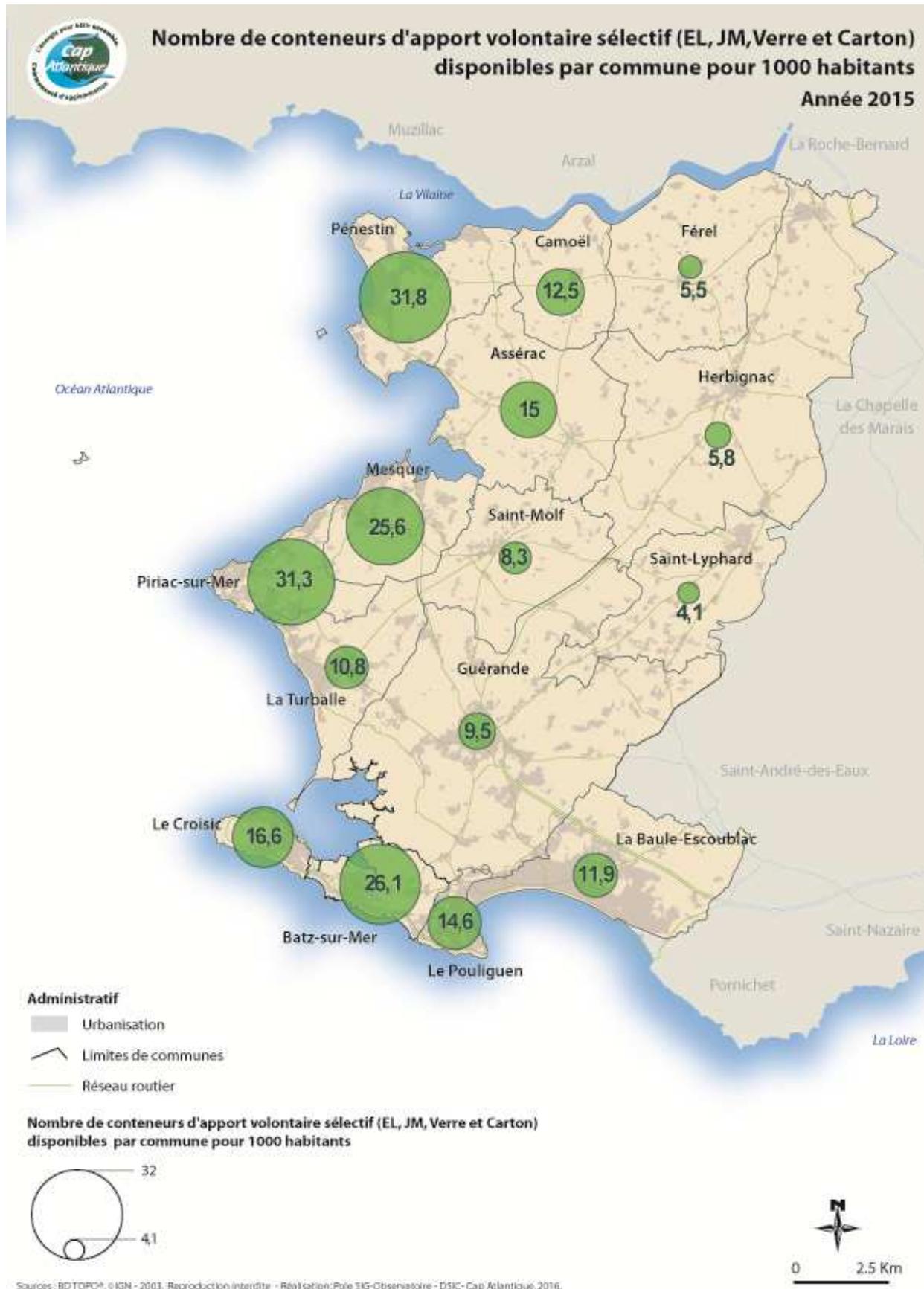
### 2.3. Modalités et fréquence de collecte des encombrants – année 2015



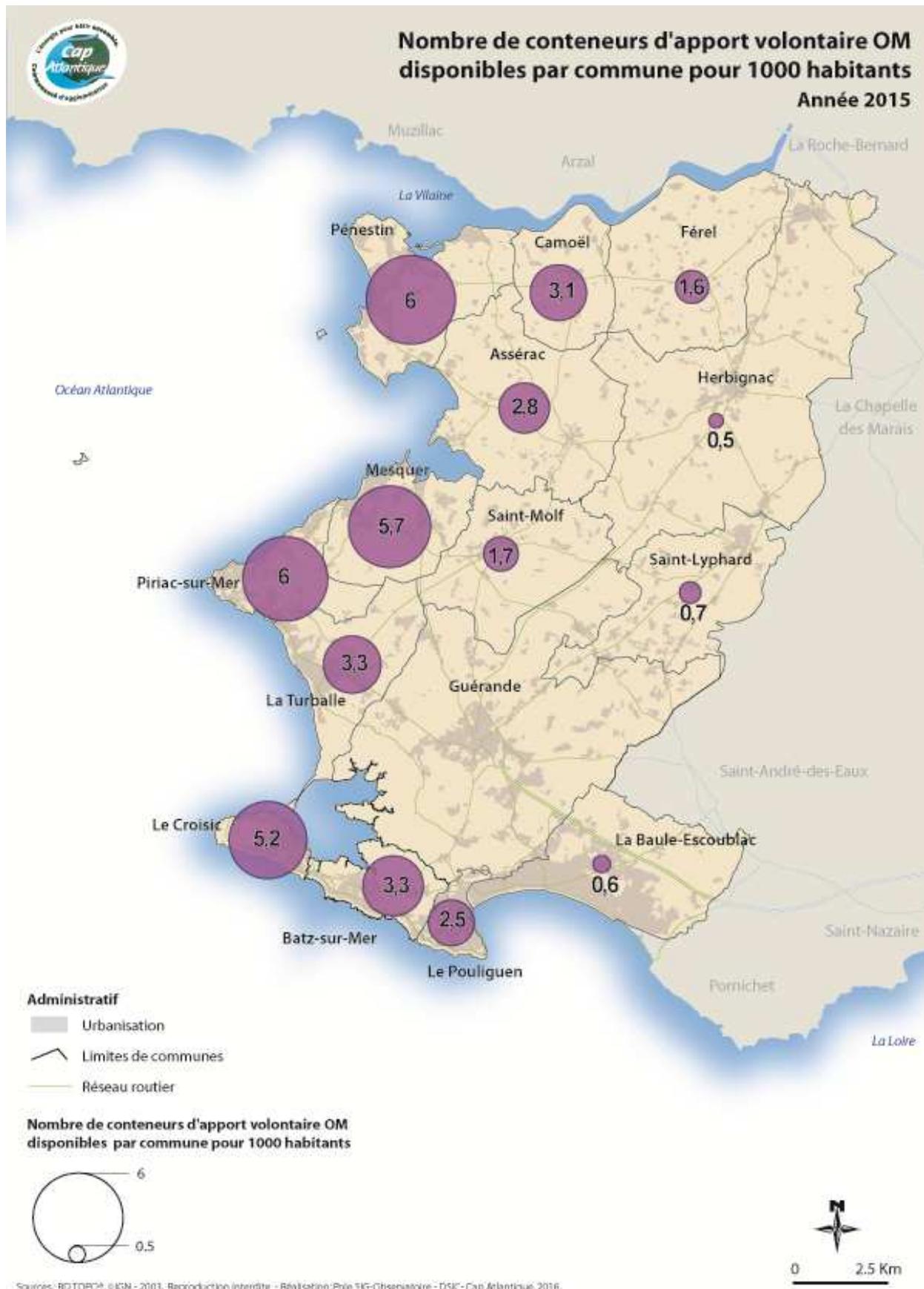
## 2.4. Répartitions des bornes d'apport volontaire (OM, EL, JM, verre) par commune sur le territoire – année 2015



## 2.5. Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l'habitant par commune – Année 2015



## 2.6. Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l'habitant par commune – Année 2015



## 2.7. Filière des OM – Année 2015



## 2.8. Filières des encombrants et tout-venant – Année 2015



## 2.9. Filières des emballages légers – Année 2015



Sources : BDTOPC®, © IGN - 2013, Reproduction interdite - Réalisation : Pôle SIG-Observatoire - DSIC - Cap Atlantique, 2016.

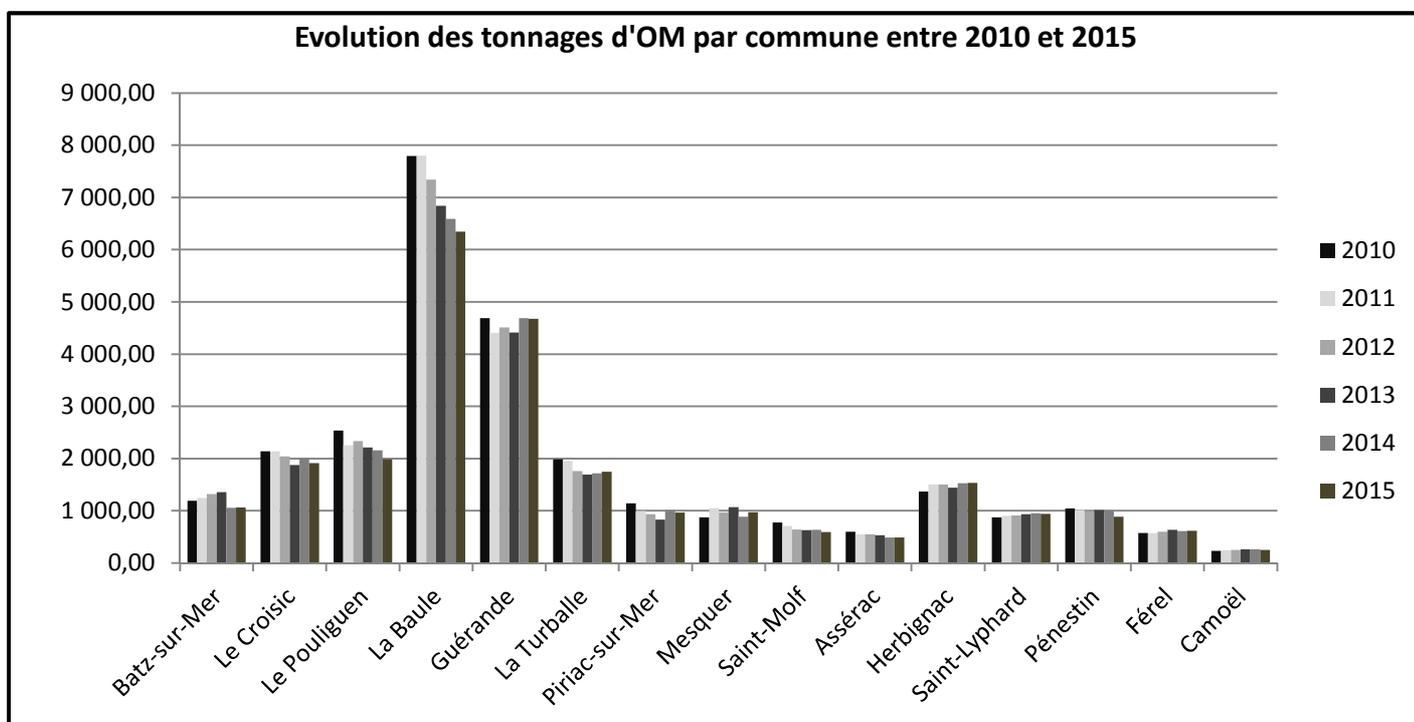
## 2.10. Filières des journaux-magazines – Année 2015



### 3. Tonnages

#### 3.1. Ordures ménagères résiduelles

Communes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Batz-sur-Mer	1 190,40	1 244,83	1 319,55	1 357,85	1 059,03	1 065,26
Le Croisic	2 138,98	2 140,24	2 042,36	1 877,78	2 003,61	1 910,24
Le Pouliguen	2 536,24	2 257,03	2 333,72	2 212,42	2 156,45	1 986,00
La Baule	7 794,59	7 803,19	7 339,09	6 840,28	6 589,70	6 345,50
Guérande	4 687,44	4 408,47	4 510,85	4 414,20	4 690,40	4 673,22
La Turballe	1 988,44	1 955,16	1 759,53	1 695,11	1 716,21	1 749,09
Piriac-sur-Mer	1 139,66	992,83	937,06	832,34	1 014,04	965,26
Mesquer	872,34	1 051,09	964,22	1 066,93	888,23	971,55
Saint-Molf	776,38	709,38	640,96	630,12	631,55	591,64
Assérac	598,16	550,85	550,90	531,53	489,16	487,19
Herbignac	1 371,01	1 501,73	1 500,62	1 444,48	1 524,49	1 533,88
Saint-Lyphard	872,39	905,72	907,73	934,79	954,38	938,12
Pénestin	1 043,05	1 014,59	997,03	1 011,94	1 005,07	887,88
Férel	574,47	574,33	599,35	631,68	613,02	615,11
Camoël	229,93	242,04	249,22	263,05	261,07	249,58
<b>TOTAL</b>	<b>27 813,48</b>	<b>27 351,49</b>	<b>26 652,20</b>	<b>25 744,53</b>	<b>25 596,42</b>	<b>24 969,53</b>

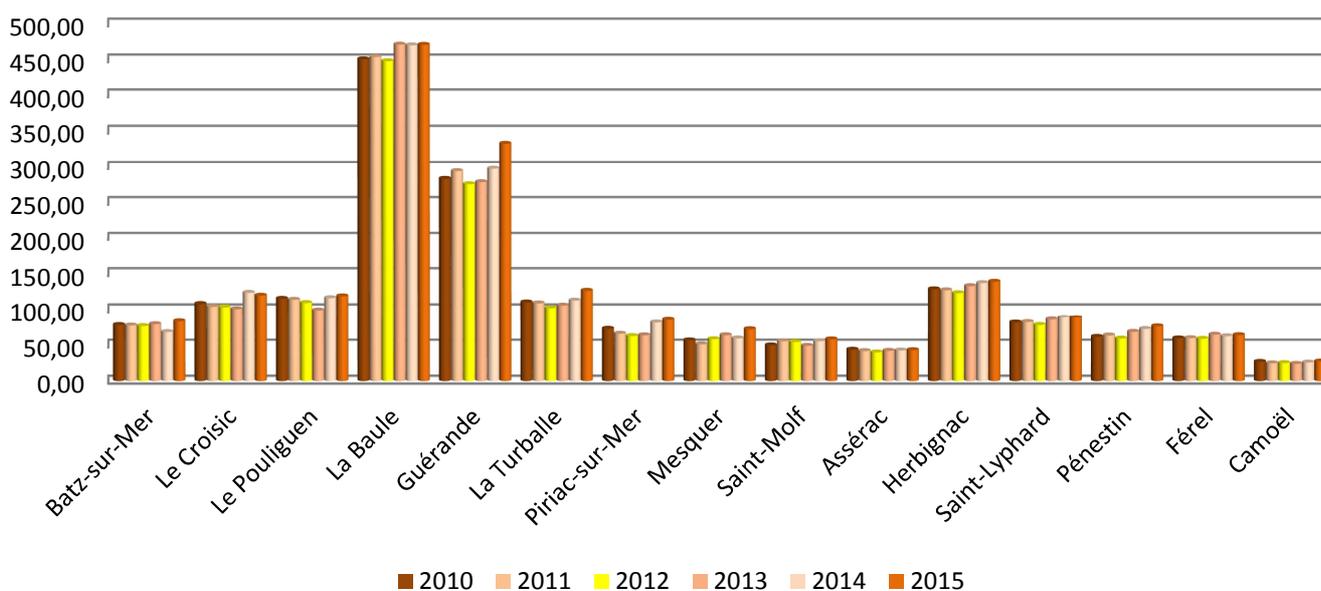


## 3.2. Collecte sélective

### 3.2.1. Emballages légers

Communes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Batz-sur-Mer	77,79	77,10	76,36	78,92	68,01	83,02
Le Croisic	108,03	104,09	103,38	100,77	123,48	119,49
Le Pouliguen	115,18	113,89	109,40	99,02	116,06	118,57
La Baule	450,75	454,06	448,09	471,21	470,21	470,90
Guérande	282,87	293,66	275,37	278,22	297,09	332,59
La Turballe	110,20	108,92	102,18	105,79	112,73	126,29
Piriac-sur-Mer	72,55	65,66	62,38	63,47	81,41	85,06
Mesquer	56,43	51,02	58,06	63,54	59,15	71,99
Saint-Molf	49,48	55,14	54,10	48,80	55,22	57,86
Assérac	43,45	41,54	39,70	41,87	42,34	42,82
Herbignac	128,30	126,96	122,96	132,67	136,86	138,70
Saint-Lyphard	81,32	82,00	77,92	85,73	88,69	88,38
Pénestin	61,30	63,25	58,91	68,25	72,28	76,01
Férel	59,18	59,47	58,58	64,28	62,21	63,67
Camoël	26,54	24,58	24,89	23,75	25,62	27,02
<b>TOTAL</b>	<b>1 723,36</b>	<b>1 721,34</b>	<b>1 672,28</b>	<b>1 726,28</b>	<b>1 811,38</b>	<b>1 902,36</b>

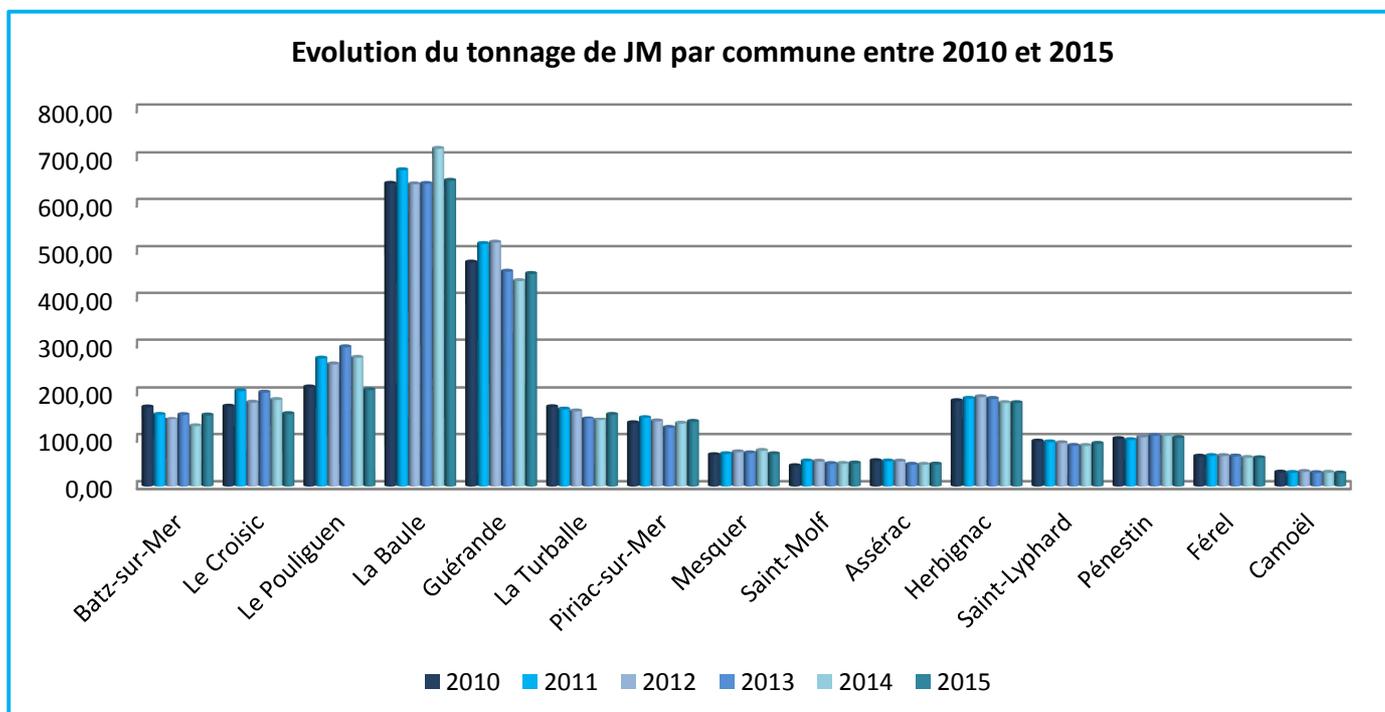
Evolution du tonnage d'emballages par commune entre 2010 et 2015



### 3.2.2. Papiers, journaux-magazines

Communes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Batz-sur-Mer	169,38	153,70	143,01	153,40	127,77	152,53
Le Croisic	170,95	203,34	179,28	200,25	184,88	155,45
Le Pouliguen	211,30	271,55	259,37	295,22	273,14	205,47
La Baule	643,19	673,80	642,03	643,00	718,50	649,57
Guérande	474,48	515,79	518,64	455,39	435,71	450,63
La Turballe	169,84	164,90	161,06	144,33	141,06	153,75
Piriac-sur-Mer	134,19	146,94	138,03	124,27	133,24	137,03
Mesquer	66,49	68,55	72,59	70,38	75,53	68,49
Saint-Molf	43,16	53,10	52,67	47,72	47,98	48,85
Assérac	53,81	53,12	52,85	46,17	46,04	46,58
Herbignac	182,51	187,40	190,81	187,14	178,45	178,33
Saint-Lyphard	95,28	93,65	91,87	86,15	85,97	90,47
Pénestin	100,56	98,25	104,52	107,28	107,21	102,64
Férel	63,31	64,60	64,52	63,65	60,60	60,04
Camoël	29,51	28,82	30,87	28,44	29,18	27,62
<b>TOTAL</b>	<b>2 607,94</b>	<b>2 777,51</b>	<b>2 702,11</b>	<b>2 652,82</b>	<b>2 645,27</b>	<b>2 527,41</b>

Evolution du tonnage de JM par commune entre 2010 et 2015



### 3.2.3. Verre

Communes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Batz-sur-Mer	367,96	313,74	281,58	277,01	290,34	285,38
Le Croisic	375,32	351,45	341,83	336,75	333,04	341,42
Le Pouliguen	410,07	403,94	380,36	395,61	406,27	411,72
La Baule	1 054,93	1 177,85	1 173,27	1 165,59	1 137,50	1 189,30
Guérande	714,40	776,92	832,60	834,62	899,19	871,67
La Turballe	337,21	339,38	356,79	369,11	380,92	383,06
Piriac-sur-Mer	339,29	303,20	324,08	323,32	325,12	370,42
Mesquer	184,74	197,45	185,14	204,47	205,56	222,47
Saint-Molf	78,05	86,18	95,01	99,77	100,68	100,05
Assérac	79,28	103,91	91,60	88,04	88,72	90,45
Herbignac	125,26	159,24	186,74	223,57	215,48	213,39
Saint-Lyphard	99,14	107,25	98,14	110,59	102,48	103,78
Pénestin	190,84	238,40	210,71	230,61	232,86	233,83
Férel	84,67	95,85	90,17	101,34	98,67	100,37
Camoël	39,94	52,47	49,62	61,14	60,56	57,49
<b>TOTAL</b>	<b>4 481,10</b>	<b>4 707,25</b>	<b>4 697,64</b>	<b>4 821,53</b>	<b>4 877,37</b>	<b>4 974,78</b>

Evolution du tonnage collecté de verre par commune entre 2010 et 2015

